LACROIX

Rapport Annuel

2023

LACROIX

Rapport Annuel

ANNÉE FISCALE 2023

NOTRE VISION

Chez LACROIX nous pensons que la technologie doit contribuer à favoriser des environnements simples, durables et plus sûrs.

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de contribuer au développement d'écosystèmes de vie plus durables grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IOT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Dans un monde de plus en plus urbain, où les flux de population s'intensifient et où les ressources se raréfient, leur meilleure gestion devient indispensable. Au même moment, de nouvelles technologies émergent et créent un monde chaque seconde plus connecté, dans lequel les datas se multiplient. Nos activités nous placent au cœur de ces bouleversements. Ces mutations profondes transforment les marchés et ouvrent à nos clients des perspectives sans limites.

L'engagement de LACROIX pour un monde connecté et responsable.

Groupe familial coté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous concevons et fabriquons des fonctions électroniques et des solutions IoT industriel pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, des maisons et bâtiments connectés, de l'aéronautique et défense ainsi que de la santé. Nous fournissons également des équipements électroniques et des solutions connectées et sécurisées pour optimiser la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic et systèmes de transports intelligents coopératifs, systèmes d'informations passagers), d'eau et d'énergie (smart grids et réseaux de chaleurs).

761 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2023
(+ 7,5% VS 2022)

17,9 M€
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(-3,9M€ VS 2022)

190,1 M€
CAPITAUX PROPRES
(-3,9M€ VS 2022)

Nous travaillons avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui les entourent, en leur apportant les équipements électroniques et les solutions IoT d'un monde plus durable.

L'ACTIVITÉ ELECTRONICS

Dans un monde en mutation, où l'électronique s'invite dans tous les secteurs, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités. Notre mission est d'accélérer leur projets en matière de solution IoT industriel et d'équipements électroniques pour des applications critiques.

Pour cela, incarné par notre design center Impulse, nous nous appuyons sur nos capacités et nos expertises design à la pointe des technologies. Prêt à répondre aux défis de l'industrie, nous intégrons un écosystème digital et interconnecté multi continental.
Nous assurons un service de qualité sur mesure grâce à nos équipes et nos usines basées en Europe, en Amérique du Nord et au Maghreb, mais également avec le support de nos partenaires et avec notre maîtrise des dernières technologies.
L'activité Electronics de LACROIX est aujourd'hui un acteur global de référence de sa filière.

562M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

L'ACTIVITÉ CITY

Dans un monde qui s'urbanise, nous devons répondre aux grands enjeux de la smart mobiliy : aider les territoires et les villes à transformer la voirie en un espace de vie fluide, sécurisé et durable, grâce à des technologies connectées utiles et robustes.

En s'appuyant sur un socle solide, basé sur l'expérience et l'expertise, l'activité City de LACROIX innove depuis des décennies à travers ses équipements électroniques et des solutions IoT industriel au service d'une voirie intelligente en luttant contre les congestions et les pollutions.

116M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

L'ACTIVITÉ ENVIRONMENT

Dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, il devient urgent d'agir. Notre mission, s'engager avec nos clients publics et privés pour digitaliser et gérer les infrastructures d'eau et d'énergie, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées.

Grâce à ses expertises métiers, l'activité Environment de LACROIX met sa maîtrise des technologies au service d'un monde plus durable. En créant des solutions connectées qui aident à mieux exploiter les réseaux d'eau, les réseaux de chaleur et les réseaux électriques, ce sont finalement les ressources de notre planète que nous préservons.

83M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

SOMMAIRE

01
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10 Chiffres clés

11 Attestation du Responsable assumant la responsabilité du rapport financier

12 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

43 Déclaration de performance extra-financière

76 Tableau des résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

77 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

81 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

85 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

89 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

91 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

02
ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)

96 Bilan consolidé

97 État du résultat global

98 Tableau des flux de trésorerie

99 Variation des capitaux propres

100 Liste des sociétés consolidées

101 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

107 Comparabilité des comptes

108 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

121 Autres informations

03

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES ANNUELS)

132 Bilan

133 Compte de résultat

134 Annexe

04

ÉVOLUTION DU TITRE

146 Évolution du titre

PARTIE 01

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CHIFFRES-CLÉS

Chiffre d'affaires

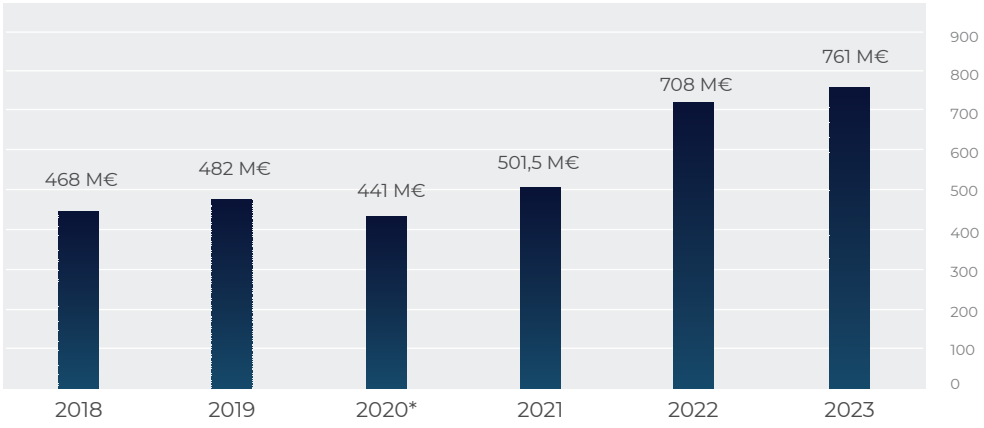

Résultat opérationnel courant

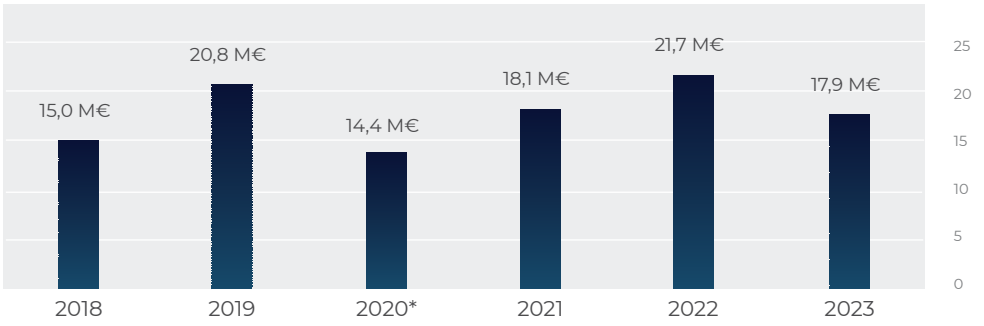

Résultat net part du Groupe

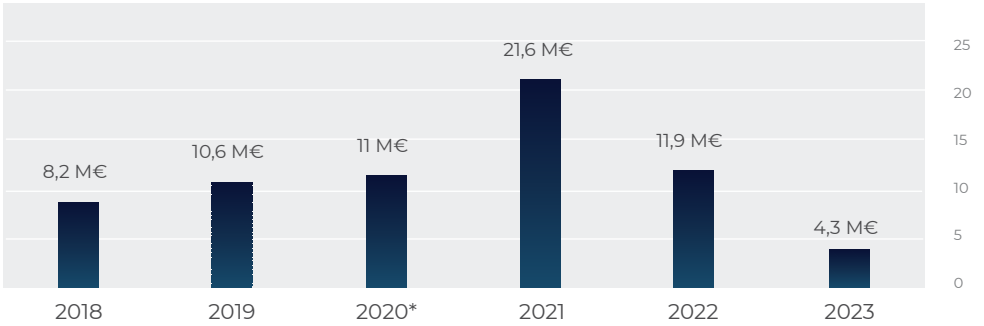

Capitaux propres

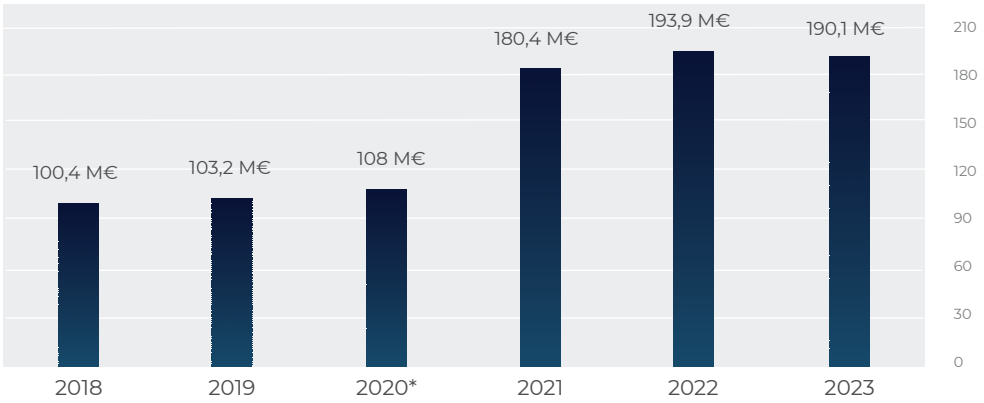

* exercice 2020 proforma 12 mois sauf Résultat net sur 15 mois

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

établie en application des articles L.451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

COMPTES CLOS LE 31/12/2023

Monsieur Vincent BEDOUIN,
Directeur Général de la société LACROIX Group (la « Société »)

ATTESTE

A ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes.

Vincent BEDOUIN

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège Social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes
(la « Société »)

1. LACROIX GROUP

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de permettre à ses clients de construire & de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IoT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Groupe familial côté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous fournissons des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour la gestion et le pilotage d'infrastructure critiques, de type voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic, signalisation et V2X) et aussi de type eau et énergie (smart grids et réseaux de chaleurs). Nous concevons, industrialisons et fabriquons également les équipements électroniques de nos clients automobiles, industriels, domotiques, aéronautique ou de la santé.

Au quotidien, nous travaillons dans nos écosystèmes avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent. Nous leur apportons les équipements et les solutions d'un monde plus intelligent.

Résultats consolidés

Sur la période, l'activité de la société a évolué de la manière suivante :

- Un chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 de 761,2 M€ avec une croissance harmonieuse de nos activités (Electronics + 7,6%, City + 6,7%, Environnement +8,1%) ;

- Un EBITDA Courant à 41,6 M€, avec une amélioration de City, Environment et Elec EMEA mais une performance globale pénalisée par ELEC North America ;

- Un résultat opérationnel à 3,8 M€ impacté par des éléments non récurrents significatifs :
  - un amortissement exceptionnel de la Customer List de 10 M€ en conséquence de l'évolution de la marge opérationnelle courante (MOC) sur la base client de LACROIX Electronics MI (anciennement Firstronics),
  - les conséquences du projet de cession de la BU Signalisation (cession bâtiment et traitement en actif disponible à la vente sur le bilan de clôture),
  - L'impact de l'attaque cyber (principalement coûts de reconstruction des systèmes opérationnels) qui avait conduit en mai 2023 à la fermeture ponctuelle de 3 de nos usines avant un redémarrage progressif ;

- Une hausse des frais financiers en lien avec l'impact en année pleine de l'augmentation des taux d'intérêts ;

- Le résultat net (Part du Groupe) à 4,3 M€, avec un retrait limité par l'activation d'impôts différés sur les entités bénéficiaires et la prise en compte des intérêts minoritaires ;

Un Free Cash-Flow largement positif de +23,2 M€ bénéficiant notamment d'un début d'amélioration du BFR.

Faits majeurs par activité

Activité Electronics

Connected technologies for smarter industries

Sur le chemin de l'industrie du futur, cette activité développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous-ensembles électroniques pour le compte des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé. Elle accompagne ses clients pour faire naître des innovations, et aussi développer le monde des « Smart Industries ».

Représentant 74 % du chiffre d'affaires et près de 81 % des collaborateurs du Groupe, cette activité a connu depuis 10 ans une croissance récurrente et soutenue, lui permettant durant cette période de tripler ses ventes. Le marché, en croissance au niveau mondial mais aussi en Europe, bénéficie également d'une tendance au nearshoring. Cette évolution vers la relocalisation au plus proche des marchés finaux est également soutenue par l'intensification des préoccupations environnementales.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- La poursuite de la croissance des activités (+7,6%), tirée par les activités en EMEA, et avec une contribution positive en Amérique du Nord même si moins soutenue qu'anticipée.
- Des dynamiques de segments de marchés contrastées avec en Europe une forte croissance de l'automotive sur le premier semestre, suivi d'un ralentissement sur le S2, un marché HBAS en retrait sur toute la période après des années post COVID en forte croissance, et des segments industriels et aéronautiques en forte croissance, tirés respectivement par l'introduction de nouveaux clients et le retournement du marché aéro après des années difficiles post COVID. En Amérique du nord, un deuxième semestre perturbé par les grèves des constructeurs automobiles américains et par des montées en puissance de nouveaux programmes plus longs qu'anticipés.
- Le retour progressif à la normal sur les marchés des composants (même si certaines familles peuvent demeurer sous tensions) ayant pour impact la diminution des refacturations ponctuelles des surcouts d'approvisionnements, et également la diminution progressive des niveaux de stocks.
- Un EBITDA Courant à 19,6 contre 26,9 M€, soit -27% avec des contributions par zone géographique très différente. En EMEA, un EBITDA qui bénéficie notamment de la progression du chiffres d'affaires, des moindres tensions sur le marché des composants permettant une meilleure efficience opérationnelle pour améliorer significativement son niveau d'EBITDA (+20%). A l'inverse, la performance en Amérique du nord a été impactée par des hausses de charges de personnelles (inflation et appréciation peso mexicain), une désorganisation industrielle ayant pénalisée la performance et la maîtrise opérationnelle, ayant conduit a constater des écarts d'inventaires significatifs en fin de période.
- Un ROC à +1,9 M€ contre 10,0 M€ sur l'exercice précédent.
- Un résultat net en fort recul avec un amortissements exceptionnel de la Customer List de LACROIX Electronics MI pour 10 M€, et la hausse des frais financiers en lien avec l'effet en année pleine de la hausse des taux d'intérêts.
- Un FCF positif avec une meilleure maîtrise du BFR et le début de la diminution des stocks en lien la normalisation progressive du marché des composants.

Dans un contexte de dynamique des marchés finaux plus incertaine (automotive, HBAS), l'activité devrait marquer une pause dans sa croissance soutenue de ses dernières années même si les programmes gagnés devraient continuer à nourrir la croissance de certains sites. La rentabilité opérationnelle courante devrait elle aussi progresser, s'appuyant notamment sur le plan d'action vigoureux mis en œuvre pour redresser la performance en Amérique du Nord.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Electronics sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	562,1	522,2
EBITDA Courant	19,6	26,9
Résultat opérationnel courant	1,9	10,0
Résultat net	(17,4)	(0,2)
Capacité d'autofinancement	7,7	14,7
Investissements*	13,5	15,9

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

Activité Environment

Connected technologies for smarter water & energies

La raréfaction des ressources en eau et en énergie est au cœur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique RSE engagée. En concevant et en produisant des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, LACROIX Environment a fait le choix des « Smart Water & Energy », à l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie.

En progression régulière (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), et avec l'acquisition de SAE IT-Systems qui dispose d'une offre équivalente sur les réseaux électriques, cette activité représente 11 % du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat.

Evoluant sur des marchés porteurs au niveau mondial, les enjeux et la maturité du marché de l'eau et de l'énergie induisant un contexte favorable aux équipements intelligents et communicants, LACROIX Environment poursuit des investissements humains et Recherche & Développement (« R&D ») pour accélérer son développement International où elle réalise actuellement plus de 25% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Une nouvelle année de croissance dynamique du chiffre d'affaires (+8,1% en 2023 après +9,1% en 2022) à 82,6 M€, les segments Eau France, Eau International, Smart Grids contribuants à cette performance et avec un segment HVAC stable).
- Accélération du développement à l'international sur des zones cibles et notamment l'Arabie Saoudite, où la société a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 3,0 M€ en 2023, bénéficiant des investissements visant l'amélioration de l'efficacité des services de gestion des eaux.
- Un EBITDA Courant à 17,9 M€ confirmant l'objectif d'être supérieur à 20%
- Un ROC qui demeure sur des niveaux élevés à 16,3 M€ malgré la poursuite des investissements R&D (passés en charge) et humain pour accompagner et renforcer la croissance.

Les perspectives de l'activité sont bien orientées, avec une dynamique toujours positive des marchés adressés. Les niveaux de résultats demeureront excellents.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Environment sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	82,6	76,4
EBITDA courant	17,9	16,5
Résultat opérationnel courant	16,3	14,9
Résultat net	11,9	9,9
Capacité d'autofinancement	12,7	10,8
Investissements*	1,3	1,1

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

Activité City

Connected technologies for smarter mobility

En concevant et produisant des équipements pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences : la signalisation, la gestion et la régulation du trafic, l'éclairage public et le V2X, LACROIX City oriente, optimise et sécurise les flux de véhicules et de personnes pour une « Smart Mobility ».

LACROIX City adresse ce marché qu'elle connait bien, et favorise sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, LACROIX City répond aux enjeux d'un monde qui change, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers des équipements au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain.

Les faits majeurs de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- Un chiffre d'affaires en progression à 116,4M€ contre 109,1 M€ en 2022, avec une croissance supportée par l'ensemble des segments.
- La poursuite d'une croissance soutenue du segment éclairage public (+15%), porté par des vents structurellement favorables de l'Eclairage Public intelligent et supporté par l'exécution de contrats signés à l'international notamment dans les Flandres.
- Des activités Signalisation et Traffic qui se redressent à +6,9% et 3,6% vs -9 et -8 % avec un effet favorable de l'exécution de contrats au Maroc pour Traffic et un effet favorable des révisions de prix sur le segment signalisation. Pour mémoire, la répercussion des hausses de prix se font à travers l'application des formules de révision de prix qui se font à date anniversaire.
- Un EBITDA Courant qui se redresse fortement à 4,3M€ (vs+0,9M€ en 2022) et également en amélioration (+1,0M€) par rapport à 2021. Cette évolution bénéficie notamment des révisions de prix dans un contexte où le cours des matières premières sur la période était revenu sur des bases plus normatives

- Une amélioration du ROC qui redevient positif à + 0,9M€ contre -2,5 M€ en 2022.
- Un résultat net à -1,8M€ impacté par les éléments en lien avec la cession en cours du segment signalisation (plus-value nette de cession du bâtiment, moins-value liée au traitement en actif disponible à la vente au 31 décembre).

Au cours du prochain exercice, l'activité City devrait voir la vente du segment Signalisation finalisée. A périmètre comparable (hors signa), l'activité devrait poursuivre sa croissance. La marge sera quant à elle ponctuellement impactée par fin de l'absorption des charges de structure par le segment signalisation.

Les chiffres caractéristiques de l'activité City sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (12 mois)
Chiffres d'affaires	116,4	109,1
EBITDA courant	4,3	0,9
Résultat opérationnel courant	0,9	(2,5)
Résultat net	(4,6)	(4,3)
Capacité d'autofinancement	1,2	(1,9)
Investissements*	1,8	1,5

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A et immobilisations financières

Activité en matière de recherche et développement

Les activités R&D concernent l'ensemble des activités et sont comptabilisées en charges d'exploitation.
Au titre de 2023, elles ont généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 3,6 M€ dans les comptes 2023.

Pour mémoire, LACROIX a été retenu en 2021 pour prendre part à trois projets collaboratifs et innovants, dont deux sont lauréats de l'appel à projets « relocalisation dans les secteurs critiques » du plan France Relance. Les projets en question qui sont réalisés sur la période 2021-2024 adressent des thématiques telles que la mobilité urbaine et son impact sur la qualité de l'air, ou la meilleure gestion des ressources critiques comme l'eau. Ces projets donnent lieu à la comptabilisation de subvention d'exploitation (financement partiel des travaux de R&D).

Situation financière

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 34,1 M€ contre 33,0 M€ sur l'exercice précédent.

Sur la période, la variation du Besoin en Fonds de Roulement contribue positivement (+8,9 M€) malgré la croissance dynamique du chiffre d'affaires confirmant le début de l'amélioration attendue après deux années de dégradation dû aux tensions d'approvisionnement sur les composants.

Les investissements (hors financiers) sont contenus et s'affichent à 16,9 M€ (2,2% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, LACROIX a procédé à des cessions d'actifs pour 3,7 M€, représenté principalement par la cession du bâtiment principal de la BU Signalisation.

Ainsi, le Free Cash-Flow est Positif à +22,6 M€ contre -17 M€.

A noter par ailleurs les éléments particuliers suivants :
- Le traitement d'actif disponible à la vente conduit à déconsolider une dette de l'ordre de 5 M€
- Mise en place de nouveaux emprunts pour 33,9 M€ dont 10 M€ pour un PPR de 8 ans avec un différé d'amortissement de 4 ans

Au 31 décembre 2023, l'endettement net du Groupe (hors dettes de loyers et dettes sur acquisition) s'établit à 112,9 M€ contre 138,8 M€. La trésorerie positive s'élève à 42,5 M€ à la clôture. Le ratio de Dettes Nettes (hors dettes de loyers et d'acquisitions) sur Fonds Propres (Gearing) s'inscrit ainsi à 0,59 contre 0,72 au 31 décembre 2022.

Perspectives

À l'issue d'un exercice marqué par une solide croissance de son activité et une bonne résistance de sa rentabilité, LACROIX s'attend à une année 2024 contrastée selon ses marchés.

Tenant compte des incertitudes économiques de 2024, LACROIX prévoit de réaliser un chiffre d'affaires hors signalisation supérieur à 710 M€ en 2024, en légère croissance par rapport à son niveau de 2023 hors Signalisation (soit 702 M€). La marge d'EBITDA courant est attendue au-delà de son niveau de 2023, dans une fourchette de 5,5% à 6,5%.

À horizon 2025, le Groupe confirme viser une cible de chiffre d'affaires à 800 M€, conditionnée à la réalisation d'une opération de croissance externe et à une évolution plus favorable de la demande sur les marchés automobile et HBAS. Une marge EBITDA d'environ 9 % reste l'objectif, mais, de manière réaliste, il semble difficilement atteignable dès 2025. LACROIX reste pour autant pleinement confiant dans sa capacité à franchir ce nouveau cap à moyen terme.

LACROIX Group

Activité de la société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois activités et des certaines filiales pays, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale et direction générale déléguée, finances, juridique & compliance, ressources humaines, innovation stratégique, R&D, IT et communication.

LACROIX Group porte également un certain nombre de ressources partagées entre les activités telles que les équipes composants le CSP Paye, des chefs de projets transverses (IT, Finance, RH...), ou des équipes R&D centrales travaillant sur les plateformes communes de nos offres futures.

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues des filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 291 k€ contre 13 173 K€ sur l'exercice précédent, reflétant la stabilité des périmètres de services rendus pour les sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation se dégrade à -1 805 K€ contre -934 K€. Cette évolution provient notamment de l'effet de base qui comportait la vacance de certains postes conduisant à une minoration ponctuelle des charges de fonctionnement.

Ce résultat déficitaire est largement compensé par le résultat financier positif de 11 496 K€ contre + 11 911 K€, et le produit d'impôt de 4 056 K€ contre 3 598 K€ lié à l'intégration fiscale. Sur la période, une dépréciation des titres de LACROIX City de 3,5 M€ a été comptabilisée suite à la sortie de la BU Signalisation.

Ainsi, le résultat net ressort à 13 706 K€ contre 14 518 K€ sur l'exercice précédent.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 40 826 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 32 890 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 7 936 euros, qui ont généré une imposition d'un montant de 10 207 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	**105**	51	9	3	101	**164**	**122**	8	6	0	4	**18**
Montant total TTC des factures concernées	**620 859,89 €**	233 261,41 €	20 223,69 €	268,43 €	110 383,84 €	**364 137,37 €**	**3 908 576,31 €**	85 801,67 €	94 545,15 €		121 045,69 €	**301 392,51 €**
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	**7,00%**	2,63%	0,23%	0,00%	1,24%	**4,11%**						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							**16,66%**	0,37%	0,40%	0,00%	0,52%	**1,28%**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures exclues		-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		le délai moyen de paiement sur les retards fournisseurs est de 26,11 jours						30 jours fin de mois le 15				

2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA

Selon les dispositions des articles L. 233-13 et L. 22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société s'établit à 32 055 239,04 euros réparti en 4 829 096 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Groupe familial BEDOUIN	62,36 %	76,51 %
Auto-détention**	3,07 %	-
Public	34,66 %	23,49 %

(*) droits de vote exerçables
(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissements de seuils

Conformément aux articles L.233-7 et R.233-1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit en informer la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré.

Outre les déclarations de franchissement de seuils légaux, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital social de la Société est tenu d'en informer celle-ci sous 15 jours, en application de l'article 8 des statuts de la Société. Cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital social de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les franchissements de seuil statutaire suivants ont été déclarés :

- Franchissement à la baisse du seuil de 2 % de détention du capital social par Quareo Capital SA,
- Franchissement à la hausse du seuil de 2 % de détention du capital social par Human,
- Franchissement à la hausse du seuil de 2 % de détention du capital social par La Financière de l'Echiquier.

Par ailleurs, depuis la clôture de l'exercice, la Société a été informée du franchissement suivant :

- Franchissement à la hausse du seuil de 2 % de détention du capital social par Quareo Capital SA.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le groupe familial BEDOUIN, il n'existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l'exercice.

Droits de vote double

L'article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l'exception du droit de vote double attribué, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n'existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, au règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des achats d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de délégations accordées par l'Assemblée Générale du 11 mai 2021 en matière d'augmentation de capital et d'attributions gratuites d'actions dans la Société.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la société de bourse PORTZAMPARC.

Au 31 décembre 2023, la Société auto-détenait 143 921 actions en propre et 4 173 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 148 094 actions représentant 3,07 % du capital.

Filiales

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	10 229	100,00%	13 575	13 575			1 207	8 878	9 302
LACROIX ELECTRONICS	15 000	(12 342)	100,00%	46 427	46 427	44 276		3 490	(3 161)	
LACROIX CITY	9 373	(12 117)	100,00%	14 999	4 999	58 757		18 267	(8 274)	
LACROIX VI	5	(1)	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)		(7 676)	100,00%			72 725			(3 268)	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE (2)	610	(277)	100,00%	406	406				(75)	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	4 577	100,00%	10 387	10 387	11 074			1 785	
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations										
TOTAL				**85 803**	**75 803**	**186 832**				**9 302**

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en euros
(2) résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en euros
(3) En devise locale

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée sur une société ayant son siège social en France.

Sociétés contrôlées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 la Société contrôlait les sociétés suivantes :

- LACROIX ELECTRONICS (France - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 75 %)
- LACROIX ELECTRONICS TUNIS (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU - 99,9 %)
- LACROIX ELECTRONICS TUNISIE (Tunisie - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS GmbH (Allemagne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS SP. ZO.O. (Pologne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS CESSON (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ENVIRONMENT (France - 100 %)
- LACROIX SOFREL (France - filiale de LACROIX ENVIRONMENT - 98,4 %)
- LACROIX SOFREL ESPAÑA S.L.U. (Espagne - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACOIX SOFREL S.R.L. (Italie - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACROIX CITY (France - 100 %)
- LACROIX CITY SAINT HERBLAIN (France - filiale de LACROIX CITY - 99,9 %)
- LACROIX OCEAN INDIEN (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX MAYOTTE (France - filiale de LACROIX OCEAN INDIEN - 99,9 %)
- LACROIX PACIFIC (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY NORTE SA (Espagne - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY CENTRO, S.A.U. (Espagne - filiale de LACROIX CITY Norte - 99,9 %)
- LACROIX Trafic Cameroun (Cameroun- filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY Carros (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX CITY MADRID SAU (Espagne - filiale de Lacroix City Carros - 100 %)
- LACROIX CITY Les Chères (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX CITY BELGIUM (Belgique - filiale de LACROIX CITY Les Chères - 100 %)
- LACROIX CITY PLOUFRAGAN (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX SINGAPORE PTE. LTD. (Singapour - 100 %)
- LACROIX NORTH AMERICA (Etats-Unis - 100 %)

- LACROIX ELECTRONICS MI (Etats-Unis - filiale de LACROIX North America - 62,2 %)
- LACROIX GmbH (Allemagne - 100%)
- SAE-IT SYSTEMS GmbH & Co KG (Allemagne – filiale de LACROIX GmbH - 100%)
- SAE-IT VERWALTUNGS GmbH (Allemagne – filiale de LACROIX GmbH - 100%)
- LACROIX VI (France – 100%)
- LACROIX VII (France – filiale de LACROIX CITY SAINT-HERBLAIN – 100%)
- LACROIX III (France – filiale de LACROIX CITY SAINT-HERBLAIN – 100%)
- LACROIX II (France – 100%)

Prêts consentis

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social, la Société a consenti :

- un prêt de 5 277 K USD à la société LACROIX North America dont le détail figure ci-après dans la partie relative aux conventions réglementées.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise s'élevait au 31 décembre 2023 à 0,5 %.

3. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

En application des dispositions de l'article L. 225-100-1, I 3° du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques liés aux matières premières et à la pénurie de composants électroniques

Les matières premières représentent une part importante des achats réalisés par le Groupe, et une part significative de son chiffre d'affaires. Ainsi, les achats représentent plus de 70% du montant du chiffre d'affaires et la part des matières premières dans ces achats est de plus de 85 %. C'est particulièrement le cas sur l'activité Electronics où le poids des achats est proche de 70 % du chiffre d'affaires. Le Groupe est exposé à la fois à leurs fluctuations de prix et à leurs disponibilités sur le marché. Toute hausse soutenue des prix d'achat et/ou variabilité dans la disponibilité des intrants pourrait remettre en cause l'équilibre économique des contrats et porter atteinte à l'activité du Groupe en accroissant ses coûts et en réduisant sa rentabilité.

Les contrats du Groupe contiennent généralement des mécanismes d'indexation des prix en fonction de l'évolution du coût des intrants. C'est le cas notamment pour l'activité City qui dispose de clauses de révision de prix dans ses contrats pluriannuels avec les collectivités. C'est majoritairement le cas également pour l'activité Electronics où certains prix des composants sont même sous pilotage client, permettant le transfert de l'évolution des prix à la hausse comme à la baisse. Ces mécanismes ne permettent pas toujours de couvrir l'intégralité des coûts avec la survenance parfois d'un décalage entre la hausse des prix des intrants et la répercussion dans le prix de vente mais ils permettent d'en atténuer fortement l'impact.

Pour limiter davantage les impacts, le Groupe peut aussi être amené à réaliser certaines couvertures de matières premières (Aluminium, Etain, ...) auprès des fournisseurs ou sur les marchés.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité et sa disponibilité. Cela passe par la réalisation de projets réguliers de mise à niveau des solutions du Groupe, de son architecture technique et de son architecture de sécurité. La réalisation régulière d'audits et de tests d'intrusion, réalisés par des tiers experts, participent à l'amélioration continue. En outre, afin de palier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques liés à l'adéquation entre l'offre du Groupe et les attentes de ses clients, et au développement de nouveaux produits

La croissance du Groupe est liée pour partie à sa capacité à intégrer les nouvelles technologies dans ses produits afin d'offrir la meilleure performance à ses clients en fonction de leurs usages. Plus largement, il est primordial pour la Société d'anticiper les besoins et les usages de ses clients afin d'être en capacité de développer les produits et les technologies adaptés aux besoins de ses clients. Dans ce cadre, le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement afin de développer de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouvelles technologies et, en tant que besoin, afin d'améliorer les produits, les technologies et les services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe sont des éléments clés de son succès commercial.

Afin de limiter ce risque dans un contexte d'accélération de ses dépenses de R&D, LACROIX a i) renforcé sa capacité d'innovation en créant le LACROIX Lab, équipes en charge d'expérimenter les usages et les technologies, au contact des clients du Groupe afin de veiller et d'anticiper l'évolution des besoins ; ii) créé la fonction de gestion des comptes clés afin de renforcer la proximité avec les clients stratégiques ; iii) renforcé tout au long du plan 2016-2020 les équipes marketing, permettant ainsi une meilleure veille de marché et surtout une meilleure définition / spécification des besoins clients ; iv) renforcé les équipes R&D pour une meilleure maîtrise des technologies et du calendrier d'implémentation dans nos nouvelles offres (le bon produit au bon moment), et ; v) mis en place un processus entre les équipes marketing et R&D afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins du marché et les choix / priorités de développement.

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique, ...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de l'activité Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

Dans l'activité Electronics, le Groupe supporte un risque de change principalement lié aux achats de composants qui sont souvent réalisés en USD ou en JPY, ainsi qu'à d'autres coûts de personnels et/ou achats de services facturés en TND, MXN et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est contrôlé sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire. Les achats en USD et JPY représentent annuellement un montant d'environ 70 M€ et sont à 80% répercutés au client au travers des contrats. Pour la part restante, des couvertures de change sont réalisées pour sécuriser un cours « budget ».

Concernant les dépenses en TND, MXN et PLN (de l'ordre de 75 M€), il s'agit principalement des salaires et charges sociales des collaborateurs pour les sites tunisiens, mexicains et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels, permettant de couvrir un cours

« budget » (horizon d'un an). L'évolution du coût de la main d'œuvre est également prise en compte dans les nouvelles offres commerciales.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Par ailleurs, spécifiquement sur les activités de financement, le groupe a mis en place, fin 2021, des instruments de Cross Currency Swap (CCS) en USD sur un emprunt de 30M€.

Risque de taux

Une part significative de l'endettement du Groupe est à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2023, la part des financements à taux variable couverte par des CAP, SWAP et COLLAR représente environ de 67 % du nominal. La dette totale (à taux variable et à taux fixe) est quant à elle couverte à hauteur de 84 %.

Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à 157 086 K€.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à 42 523 K€. Ainsi, le Groupe considère n'être que faiblement exposé à ce risque.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX City	Administrations et entreprises privées exploitantes des infrastructures routières
LACROIX Environment	Organismes publics et grands acteurs de la gestion des réseaux d'eau, de chaleur et d'énergie
LACROIX Electronics	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Ainsi, la typologie des clients en elle-même est un facteur limitant de ce risque.

Chaque activité du Groupe a par ailleurs mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société LACROIX a annoncé le 18 mars 2024, la cession de son segment Signalisation auprès de la société d'investissement industriel AIAC (American Industrial Acquisition Corporation), dans le prolongement des négociations exclusives dévoilées le 14 décembre dernier entre les deux sociétés. Cette opération devrait être effective au deuxième trimestre 2024, sous réserve de validation par les autorités compétentes

INFORMATIONS BOURSIERES

Evolution du cours de bourse durant l'exercice 2022

Le titre LACROIX Group est coté sur Euronext Paris, compartiment B.

Au cours de l'exercice 2023, 706 784 titres ont été échangés, représentant un montant de capitaux de 22 657 759 euros pour un cours moyen de 32,23 euros.

Le cours de bourse de clôture du 31 décembre 2023 s'établit à 29,50 euros.

Achat par la société de ses

propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 au Conseil d'Administration, de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe,
- permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

L'autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 334 815 titres, soit 6,93 % du capital social.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 20 088 900 euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 11 mai 2021 et du 6 mai 2022, s'appliquant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a effectué l'opération d'achat ou de vente d'actions propres suivante : cession de 2 091 actions, visant à assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX Group :

- 12 813 titres ont été acquis au cours moyen de 32,43 euros ;
- 12 612 titres ont été cédés au cours moyen de 32,72 euros.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de LACROIX Group : 61 470 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 4 199 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 146 003 représentant 3,02 % du capital, ayant une valeur nette comptable de 2 812 060 euros et une valeur de marché de 4 350 889 euros, sur la base du cours du 31 décembre 2023.

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Conventions nouvelles

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du même code, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes en vue de sa ratification par l'Assemblée Générale : En 2023, la convention nouvelle suivante a été conclue :

Convention de prêt avec la société LACROIX North America

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Vice-Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prêt entre la Société et la société LACROIX North America, en date du 8 juin 2023.

Montant : Le montant du prêt s'élève à 5 277 463 USD, avec un taux de rémunération de 8%.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions légales, les conventions antérieures qui se sont poursuivies ont été examinées par le Conseil d'Administration :

Convention de prestations de services avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent BEDOUIN (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine BEDOUIN (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prestations de service le 4 janvier 2021, ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2022, aux termes de laquelle la société VINILA INVESTISSEMENTS s'engage à mettre à la disposition de la Société, des locaux sis 5 rue de la Pérouse 75016 Paris.

Montant : Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle versée en contrepartie de la prestation de service s'élève à 20 000 euros H.T.

Avenant à la convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America le 22 décembre 2021

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Avenant du 25 janvier 2022 à la convention de prêt le 22 décembre 2021 destinée à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Montant : Le montant du prêt consenti par LACROIX Group à LACROIX North America, consécutivement à l'avenant susmentionné, est de 33 957 000.00 USD. Les échéances de remboursement sont encore en cours.

Convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America

Personnes concernées : Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America à la date de signature de la convention).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prêt le 22 décembre 2021, ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2022, destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Montant : Le montant du prêt consenti par LACROIX Group à LACROIX North America est de 30 000 000 euros.

Convention d'animation conclue avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent BEDOUIN (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine BEDOUIN (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le Conseil de Surveillance le 29 décembre 2009

Modalités : La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevée à la somme de 140 000 euros.

L'état des conventions a été transmis aux Commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'Assemblée Générale.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CODE MIDDLENEXT

Au regard de sa taille, et afin d'appuyer sa gouvernance sur des principes simples et cohérents, la Société se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (ci-après le « Code Middlenext », qui peut être consulté via l'URL suivant : https://www.middlenext.com/). Dans le cadre de l'adoption des principes posés par le Code Middlenext, le Conseil d'Administration a pris connaissance des « points de vigilance » qui y sont mentionnés, s'est interrogé sur les enjeux qui en découlent et a confirmé que la Société s'attache à respecter chacun de ces points. Le présent rapport de gestion détaille par ailleurs ci-après la situation de la Société en conformité avec les recommandations du Code Middlenext et expose, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines d'entre elles n'ont pas pu être mises en place à la date du présent rapport de gestion.

Ainsi, la Société mentionne ci-après, conformément à l'article L.22-10-10 4e du Code de commerce, les recommandations qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été :

- R1 - les membres du Conseil d'Administration assistent à l'Assemblée Générale : Le taux de participation des actionnaires minoritaires aux assemblées générales étant quasiment nul, la présence, à titre obligatoire, des administrateurs n'est pas justifiée.
- R2 - confier les services autres que la certification des comptes (SACC) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes : la valeur des SACC restant faible au regard de leur volume d'affaires, avec des montants de prestation raisonnables, l'indépendance des commissaires aux comptes n'est pas remise en cause.
- R5 - mise en place d'un plan de formation triennal des administrateurs : Le panel des administrateurs est constitué en fonction de leurs formations et expériences passées, expérience qu'ils continuent d'acquérir au cours de l'exercice de leur mandat. La mise en place d'un plan de formation doit apporter une vraie valeur ajoutée, et fera ainsi l'objet d'une réflexion plus approfondie.
- R7 - la présidence des comités spécialisés est confiée à des membres indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés : C'est Vincent BEDOUIN, en tant que Président Directeur Général du Groupe, qui est le mieux à même d'animer le comité stratégique.
- R9 et R17 - mise en place d'un plan de succession du dirigeant et des personnes clés : Avant d'être formalisé, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion.
- R11 - échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration : L'échelonnement n'est plus en place depuis le passage en mode moniste. Une réflexion sur ce point sera engagée à l'occasion de la prochaine arrivée d'un administrateur.

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la Société et s'assure de leurs mises en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil d'Administration en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de LACROIX Group était composé de 7 membres :

Nom	Indépendance	Nomination	Echéance du mandat	Comités	Expérience/ expertise
Vincent BEDOUIN, Président	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Président du comité stratégique, Membre du comité RSE	
Pierre TIERS, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Président du comité d'audit et compliance, Membre du comité des rémunérations, Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Gérant de PRO. POSITIONS, ex-Président de NOVAPULS, ex-Directeur Général de IPO (capital investissement)
Hugues MEILI, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique, Président du comité de développement	Fondateur et ex-Président-Directeur Général de Niji (conseil et Technologies au service de la transformation numérique des entreprises) Président de Niji Digital SAS
Marie-Reine BEDOUIN, Membre	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023		Administrateur familial
Hubert ALEFSEN DE BOISREDON D'ASSIER, Membre	Non	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Président-Directeur Général du groupe Armor, spécialiste mondial de la chimie des encres et des technologies d'impression.
Murielle BARNEOUD, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité stratégique Présidente du comité RSE Membre du comité de développement	ex-Directrice de l'engagement sociétal du groupe La Poste.
Ariane MALBAT, Membre	Oui	2018 renouvelé en 2021	AG 2024 statuant sur les comptes 2023	Membre du comité des rémunérations, Membre du comité stratégique, Membre du comité de développement	Directrice des Ressources Humaines

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Tenant compte des critères recommandés par le Code Middlenext pour qualifier d'indépendant un administrateur, il ressort de l'examen de la situation de chaque administrateur, que Monsieur Hugues MEILI, Madame Ariane MALBAT, Madame Muriel BARNEOUD et Monsieur Pierre TIERS remplissent les conditions pour être qualifiés d'indépendants.

Représentativité des femmes au Conseil d'Administration

Conformément aux articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce relatifs à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, nous vous indiquons que la répartition homme/femme au sein du Conseil d'Administration de la Société est de 57%/43% au 31 décembre 2023.

Trois (3) membres féminins sont en effet actuellement nommés sur les sept membres composant le Conseil d'Administration.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du Conseil d'Administration.

Information des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu dans les délais utiles à leur examen, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Président a communiqué de manière régulière aux administrateurs toute information pertinente concernant la Société.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 26 juillet 2018 et mis à jour le 16 décembre 2019, le 19 septembre 2022 et le 20 mars 2023 un règlement intérieur lui permettant de se réunir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur définit en outre les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration en matière de déontologie (détention d'actions, confidentialité, conflit d'intérêt...).

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les travaux sont organisés par le biais des comités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les 14 réunions suivantes ont eu lieu :

- Quatre réunions du Conseil d'Administration, avec un taux de participation de 92,86% afin notamment de :
  - Examiner les comptes annuels et semestriels,
  - Mettre en place un comité RSE
  - Décider de la cession de la BU Signalisation
- Quatre réunions du comité d'audit et compliance
- Deux réunions du comité des rémunérations
- Trois réunions du comité RSE
- Une réunion du comité stratégique

Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué cinq comités permanents :

- un comité d'audit et compliance
- un comité des rémunérations
- un comité stratégique
- un comité de développement
- un comité RSE

Dont la mission consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'Administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Comité d'audit et compliance

Le comité d'audit et compliance, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il veille également à la définition et au suivi du programme de compliance de la Société. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

A ce titre, il lui incombe notamment :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'effectivité du programme de compliance ;
- d'émettre des recommandations sur les Commissaires Aux Comptes proposés à l'Assemblée Générale ;
- de suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions,
- de contrôler le respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver les services autres que la certification des comptes (SACC) ;
- de rendre compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et compliance informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration concernées soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

Le comité d'audit et compliance est composé de Monsieur Pierre TIERS uniquement.

Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil d'Administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation de la rémunération annuelle des administrateurs (ex-jetons de présence) ;
- l'ensemble des autres éléments de rémunération, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- l'indemnisation éventuelle des censeurs ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance ;
- les avantages en nature et les droits pécuniaires divers ; et
- le cas échéant :
  - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
  - l'attribution gratuite d'actions.

Plus généralement, le comité des rémunérations a aussi pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations concerannt :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants, et
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel de la Société et plus largement des sociétés du Groupe, en ce compris :
  - les plans d'épargne salariale ;
  - les systèmes de retraite supplémentaire ;
  - les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
  - l'attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice des éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations est composé de deux membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS et Madame Ariane MALBAT.

Comité stratégique

Le comité stratégique analyse, étudie et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe ;
- la politique de développement du Groupe ; et
- les grands projets ou programmes de développement de produits industriels dont il est envisagé qu'ils soient menés par la Société ou une société du Groupe.

Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe ; et plus généralement,
- tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Le comité stratégique est composé de six membres, à savoir Monsieur Vincent BEDOUIN, Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

Comité de développement

Le comité de développement est en charge de réfléchir aux grandes orientations stratégiques du Groupe et à la politique de développement à mettre en place.

Le comité de développement est composé de 5 membres à savoir, Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

Le comité de développement pourra également avoir recours à des intervenants extérieurs afin d'approfondir ou animer certaines réunions thématiques.

Comité RSE

Le comité RSE a pour missions principales :

- la revue des publications obligatoires de la Société en matière de RSE (déclaration de performance extra-financière) ;
- la définition et le suivi d'une stratégie ou « feuille de route » RSE, avec parfois l'indication de thématiques spécifiques telles que développement durable, climat, diversité, risques, etc. ;
- la détermination des critères de rémunération variable extra-financiers des dirigeants (« KPI ») ; et
- l'anticipation et la prospective autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Le comité RSE est composé de 2 membres permanents à savoir, Muriel BARNEOUD, Vincent BEDOUIN, et s'appuie sur des compétences externes avec la participation d'Elisabeth GROSDHOMME.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général	LACROIX Group
	Président	VINILA INVESTISSEMENTS
	Président	LACROIX ELECTRONICS
	Président	LACROIX ELECTRONICS CESSON
	Co-gérant	LACROIX ELECTRONICS GmbH
	Président du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Président	WE Network
	Vice-Président	Conseil Stratégique de la Filière Electronique
	Administrateur unique	LACROIX SOFREL ESPANA (jusqu'au 26/01/2023)
	Gérant	LACROIX VI
	Gérant	LACROIX VII
	Gérant	LACROIX III
	Gérant	LACROIX II
	Gérant	SCI LTI SUD EST
	Gérant	SCI MAJE
Pierre TIERS	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Membre et Vice-Président du Conseil d'Administration	Association 60000 rebonds Grand-Ouest
	Gérant	PRO.POSITIONS
	Membre du Comité Stratégique	SAS VECTURA
	Membre du Comité Stratégique	SAS REEVERSE SYSTEMS
	Président de Chambre	Tribunal de commerce de Nantes

Hugues MEILI	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Président Directeur Général	NIJI SA (jusqu'au 7/11/2023)
	Président	NIJI DIGITAL SAS
	Président	BORDILLA I SAS (jusqu'au 7/11/2023)
	Président	BAMBARA I SAS
	Président	BORDILLA II SAS
	Membre du Conseil d'Administration	Kurmi Software SAS
	Présidente du Conseil de Surveillance	Bretagne Développement Innovation
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Présidente du Conseil de Surveillance	VINILA INVESTISSEMENTS
Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Président	ALSENS
	Président	EOTEKUM
	Membre Comité Stratégique	KIPLI
	Gérant	SCI ALRE
	Gérant	ALSOL
	Gérant	ALPER
	Gérant	SCI BUROO
	Président Directeur Général	ARMOR
	Représentant d'Armor Group, membre du Conseil d'Administration	Association GLOBAL COMPACT FRANCE
	Vice-Président	Association Les entrepreneurs pour la Cité
Ariane MALBAT	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Présidente	SASU MA DRH
	Directrice Générale	SAS COLLON & CO
Muriel BARNEOUD	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
	Membre du Conseil d'Administration	EASYVISTA
	Membre du Conseil d'Administration	CIR ILE DE FRANCE
	Vice-Présidente	ACSEL
	Vice-Présidente	CAP DIGITAL
	Vice-Présidente	AFRC

Direction Générale

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général	LACROIX Group
	Président	VINILA INVESTISSEMENTS
	Président	LACROIX ELECTRONICS
	Président	LACROIX ELECTRONICS CESSON
	Co-gérant	LACROIX ELECTRONICS GmbH
	Président du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Président	WE Network
	Vice-Président	Conseil Stratégique de la Filière Electronique
	Administrateur unique	LACROIX SOFREL ESPANA (jusqu'au 26/01/2023)
	Gérant	LACROIX VI
	Gérant	LACROIX VII
	Gérant	LACROIX III
	Gérant	LACROIX II
	Gérant	SCI LTI SUD EST
	Gérant	SCI MAJE
Nicolas BEDOUIN	Directeur Général Délégué	LACROIX Group
	Membre du Conseil de Surveillance	VINILA INVESTISSEMENTS
	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU
	Vice-Président (jusqu'au 27/10/2023) Président (depuis le 28/10/2023)	LACROIX NORTH AMERICA INC.
	Président	SAS HUMAN
	Gérant	SCI MAJE
	Président	SAS les Cristaux

Rémunération et avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages versés, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, aux dirigeants mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les résolutions relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à Vincent BEDOUIN et Nicolas BEDOUIN ont été approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2023.

Selon les recommandations du Code Middlenext, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Vincent BEDOUIN Président Directeur Général	Attribués	Versés	Attribués	Versés
Rémunération fixe	252 100 €	252 100 €	242 100 €	242 100 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022	Attribué en 2022	73 334 €	73 334	105 182 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2023	36 392 €			0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'Administration	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	10 932 €	10 932 €	10 932 €	10 932 €
Stock-options	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution d'actions gratuites*	56 250 €	0 €	55 481 €	0 €
TOTAL	**355 674 €**	**336 366 €**	**381 847 €**	**358 214 €**
Nicolas BEDOUIN Directeur Général Délégué	Attribués	Versés	Attribués	Versés
Rémunération fixe	181 250 €	181 250 €	171 250 €	171 250 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022	Attribués en 2022	50 770 €	50 770 €	65 738 €
Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2023	25 195 €			0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	3 821 €	3 821 €	3 821 €	3 821 €
Stock-options	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution d'actions gratuites*	42 188 €		41 611 €	0 €
TOTAL	**252 454 €**	**235 841 €**	**267 452 €**	**240 809 €**

* provisionnés mais non versés au titre du dispositif de rémunération pluriannuelle sous réserve d'atteinte d'objectifs 2025

En 2023, la rémunération fixe versée à Monsieur Vincent BEDOUIN s'élève à 252 100 euros (soit 77,47% de sa rémunération annuelle), contre une rémunération fixe versée pour un montant de 242 100 euros en 2022.

Le montant de la part variable versée à Monsieur Vincent BEDOUIN en 2023 pour un montant de 73 334 euros (soit 22,53% de sa rémunération annuelle) correspond au montant provisionné en 2022 compte tenu du niveau de résultat opérationnel courant atteint sur l'exercice de référence 2022.

Le montant de la part variable qui sera attribuée à Monsieur Vincent BEDOUIN au titre des résultats atteints en 2023 sera de 36 392 euros conformément au dispositif de rémunération variable mis en place et rappelé ci-après.

Enfin, dans le cadre du dispositif de rémunération pluriannuelle lié à la réalisation du plan leadership 2025 et compte tenu de l'avancement de ce plan, une provision de 56 250 euros est enregistrée en 2023 au titre des actions gratuites sous réserve de performance attribuées à Monsieur Vincent BEDOUIN, conformément au dispositif de rémunération pluriannuelle et rappelé ci-après.

En 2023, la rémunération fixe versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN s'élève à 181 250 euros, contre une rémunération fixe versée pour un montant de 171 250 euros en 2022.

Le montant de la part variable versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN en 2023 pour un montant de 50 770 euros correspond au montant provisionné en 2022 compte tenu du niveau de résultat opérationnel courant atteint sur l'exercice de référence 2022.

Le montant de la part variable qui sera attribuée à Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre des résultats atteints en 2023 sera de 25 195 euros conformément au dispositif de rémunération variable mis en place et rappelé ci-après.

Enfin, dans le cadre du dispositif de rémunération pluriannuelle lié à la réalisation du plan leadership 2025 et compte tenu de l'avancement de ce plan, une provision de 42 188 euros est enregistrée en 2023 au titre des actions gratuites sous réserve de performance attribuées à Monsieur Nicolas BEDOUIN, conformément au dispositif de rémunération pluriannuelle et rappelé ci-après.

Rémunération au titre des fonctions d'administrateur

Les dirigeants mandataires n'ont pas perçu de rémunération au titre de leurs fonctions d'administrateur (ex-jetons de présence) au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Nous précisons que les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de rémunération complémentaire et ne sont pas attributaires de stock-options.

Actions de performance attribuées et disponibles

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites étaient les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 14 avril 2021
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- L'attribution des actions se fera par périodes annuelles
- Les actions attribuées seront définitivement acquises par tiers sur une période de trois ans et sous condition de présence au terme de chaque période.
- La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article L. 225 197-1 du Code de Commerce.

A l'issue de la dernière période d'acquisition, les éléments clés sont les suivants :

- Nombre d'actions de performance attribuées en 2023 : 2 500 actions

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités de non-concurrence	Indemnités de départ
Vincent BEDOUIN Président Directeur Général Nomination : 26/07/2018 Echéance : AG 2024 statuant sur les comptes 2023	NON	OUI	NON	NON
Nicolas BEDOUIN Directeur Général Délégué Nomination : 26/07/2018 Echéance : AG 2024 statuant sur les comptes 2023	OUI*	OUI	NON	NON

*L'essentiel du travail de Nicolas BEDOUIN consiste à suivre et coordonner les activités financières de chacune des entités du Groupe. Ainsi, au quotidien, il exerce des fonctions distinctes de celles relevant de son mandat social.

Politique de rémunération (Say on Pay)

Les rémunérations sont déterminées par le Conseil d'Administration sur recommandation du comité des rémunérations.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-45 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et dans les limites d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties entre les administrateurs en fonction de leur contribution et présence aux différents comités.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a fixé le montant global des rémunérations (ex-jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 66 000 euros, réparti comme indiqué ci-dessus.

Muriel BARNEOUD	Montants attribués au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	15 250€	12 500 €	12 500 €	11 000€
Autres rémunérations				
TOTAL	**15 250 €**	**12 500 €**	**12 500€**	**11 000 €**
Hubert DE BOISREDON	**Montants attribués au cours de l'exercice 2023**	**Montants versés au cours de l'exercice 2023**	**Montants attribués au cours de l'exercice 2022**	**Montants versés au cours de l'exercice 2022**
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	10 000 €	7 500 €	7 500 €	10 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	**10 000 €**	**7 500 €**	**7 500 €**	**10 000 €**

Ariane MALBAT	Montants attribués au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	11 750 €	10 500 €	10 500 €	11 750 €
Autres rémunérations				
TOTAL	**11 750 €**	**10 500 €**	**10 500 €**	**11 750 €**
Hugues MEILI	**Montants attribués au cours de l'exercice 2023**	**Montants versés au cours de l'exercice 2023**	**Montants attribués au cours de l'exercice 2022**	**Montants versés au cours de l'exercice 2022**
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	12 000 €	14 500 €	14 500 €	15 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	**12 000 €**	**14 500 €**	**14 500 €**	**15 000 €**
Pierre TIERS	**Montants attribués au cours de l'exercice 2023**	**Montants versés au cours de l'exercice 2023**	**Montants attribués au cours de l'exercice 2022**	**Montants versés au cours de l'exercice 2022**
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration (dont jetons de présence)	17 000 €	14 500 €	14 500 €	17 000 €
Autres rémunérations				
TOTAL	**17 000 €**	**14 500 €**	**14 500 €**	**17 000 €**

Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération globale des dirigeants tient compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques de marché, des niveaux de responsabilités et contribution au développement du Groupe.

Rémunération de Vincent BEDOUIN – Président et Directeur Général

Vincent BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2024 pour un montant de 240 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2024. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Vincent BEDOUIN sera portée à 250 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Vincent BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 22 100 euros versée par la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Monsieur Vincent BEDOUIN ne perçoit aucune autre rémunération en dehors de celles mentionnées ci-dessus.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation pour lequel les versements sont réalisés par l'entreprise.
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise, il s'agit du régime collectif de santé de l'entreprise.
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2023, la rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé par le Groupe comparé au comparé au meilleur des ROC du Plan ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser restera plafonnée à 1,5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur une base de 130 000 euros bruts au titre de l'exercice 2023.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 36 392 euros bruts déterminés comme suit :

* Soit P le ROC retenu dans le cadre du plan
soit 33 735 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence
  soit 17 849 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée
  soit 130 000 €
- Soit la part variable à verser égale R * (V/P) * (R/P)
- Soit une prime de 36 392 € bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Vincent BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2023. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1,5 fois la part variable de référence et qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au meilleur des ROC du Plan ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice 2024. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN sera calculée sur la base de 140 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique Leadership 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux.

Monsieur Vincent BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par la mise en place d'un dispositif d'attribution d'actions gratuites sous réserve de performance dont le montant total d'actions attribuées pourra atteindre au maximum 10 000 actions au terme du plan Leadership 2025.

Sur les périodes 2022 à 2025, le dispositif d'attribution d'actions gratuites fera l'objet de provisions sous réserve que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan Leadership 2025. Cette provision sera établie en considérant l'avancement de chacun des objectifs fixés.

La performance liée au plan d'attribution d'action gratuites porte sur les critères suivants :
- 25% : L'évolution du Chiffres d'Affaires en M€ avec un objectif L2025 de 800M€)
- 25% : La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA Courant avec un objectif 2025 à 6%
- 25% : L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement avec un objectif L2025 de gearing inférieur à <0,8)
- 25% : La dynamique RSE sera notamment appréciée par la mise en place de la mesure d'impact de l'entreprise avec une amélioration attendue du score 2025 comparé à celui de 2023 ; la formalisation de la stratégie de décarbonation associée à des objectifs approuvés ; le déploiement d'un programme de formation couvrant 100% du top 130 du management et 75% des cadres ; le déploiement de l'enquête de satisfaction salariés Great Place to Work avec un indice de performance 2025 supérieur à 2023.

Compte tenu de l'avancement pour chacun des critères relevant du dispositif de rémunération pluriannuelle, une provision au prorata annuel est constatée pour l'exercice 2023 à hauteur de 1 875 titres correspondant à 75,0% d'avancement et une valeur de 56 250 euros compte tenu du cours de l'action à 30,00 euros au 31 décembre 2023.

Les actions seront définitivement attribuées qu'au terme de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Rémunération de Nicolas BEDOUIN – Directeur Général Délégué

Monsieur Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2024 pour un montant de 175 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2024. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera portée à 185 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 16 250 euros versée par la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Eléments complémentaires :
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation pour lequel les versements sont réalisés par l'entreprise.
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise, il s'agit du régime collectif de santé de l'entreprise
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2023, la rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé par le Groupe comparé au comparé au meilleur des ROC du Plan ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser restera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur une base de 90 000 euros bruts au titre de l'exercice 2023.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 25 195 euros bruts déterminés comme suit :

* Soit P le ROC retenu dans le cadre du plan
soit 33 735 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence
  soit 17 849 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée
  soit 90 000 €
- Soit la part variable à verser égale R * (V/P) * (R/P)
- Soit une prime de 25 195 € bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2023. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1,5 fois la part variable de référence et qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au meilleur des ROC du Plan ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice 2024. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera calculée sur la base de 100 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique Leadership 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux.

Monsieur Nicolas BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par la mise en place d'un dispositif d'attribution d'actions gratuites sous réserve de performance dont le montant total d'actions attribuées pourra atteindre au maximum 7 500 actions au terme du plan Leadership 2025.

Sur les périodes 2022 à 2025, le dispositif d'attribution d'actions gratuites fera l'objet de provisions sous réserve que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan Leadership 2025. Cette provision sera établie en considérant l'avancement de chacun des objectifs fixés.

La performance liée au plan d'attribution d'action gratuites porte sur les critères suivants :
- 25% : L'évolution du Chiffres d'Affaires en M€ avec un objectif L2025 de 800M€)
- 25% : La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA Courant avec un objectif 2025 à 6%
- 25% : L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement avec un objectif L2025 de gearing inférieur à <0,8)
- 25% : La dynamique RSE sera notamment appréciée par la mise en place de la mesure d'impact de l'entreprise avec une amélioration attendue du score 2025 comparé à celui de 2023 ; la formalisation de la stratégie de décarbonation associée à des objectifs approuvés ; le déploiement d'un programme de formation couvrant 100% du top 130 du management et 75% des cadres ; le déploiement de l'enquête de satisfaction salariés Great Place to Work avec un indice de performance 2025 supérieur à 2023.

Compte tenu de l'avancement pour chacun des critères relevant du dispositif de rémunération pluriannuelle, une provision au prorata annuel est constatée pour l'exercice 2023 à hauteur de 1 406 titres correspondant à 75% d'avancement et une valeur de 42 188 euros compte tenu du cours de l'action à 30,00 euros au 31 décembre 2023.

Les actions seront définitivement attribuées qu'au terme de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Ratio d'équité

Conformément aux dispositions prévues par le Code du commerce (art. L 22-10-9 I.6 C. com.), il est précisé que la rémunération versée à Monsieur Vincent BEDOUIN sur l'exercice représente 3,41 fois la moyenne des rémunérations versées en 2023 sur la Société contre 3,16 en 2022. Elle est égale à 4,53 fois la rémunération médiane de 2023 contre 4,18 en 2022. De même, la rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN représente 12,02 fois le smic annuel établi au mois de décembre 2023, tout comme en 2022.

Par ailleurs, la rémunération versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN sur l'exercice représente 2,45 fois la moyenne des rémunérations versées en 2023 sur la Société contre 2,23 en 2022 et est égale à 3,26 fois la rémunération médiane de 2023 contre 2,96 en 2022. De même, la rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN représente 8,64 fois le smic annuel établi au mois de décembre 2023, contre 8,50 fois le smic annuel en 2023.

Projet de résolutions relatifs au Say on Pay proposés à l'Assemblée Générale :

En application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les projets de résolutions établis par le Conseil d'Administration qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 17 mai 2024, aux fins d'approbation des éléments de rémunération attribués et attribuables aux mandataires sociaux de la Société.

TREIZIEME RÉSOLUTION
Fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

Le Conseil d'Administration étant composé conformément au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du Code de commerce, le second alinéa de l'article L.225-45 du même Code n'est pas applicable.

QUATORZIEME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

QUINZIEME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

SEIZIEME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-NEUVIEME RÉSOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Nature de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice
Achats d'actions de la Société	11/05/2023 (11ème résolution)	18 mois	6,94 % du capital soit 335 016 actions pour un montant maximal de 20,102 millions d'euros	NÉANT

Gestion des conflits d'intérêts

Les obligations des membres du Conseil d'Administration relatives à la gestion des conflits d'intérêts sont rappelées dans le règlement intérieur. Une déclaration annuelle est signée par les administrateurs attestant de l'absence de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice écoulé. Chaque membre a l'obligation de faire part de toute situation (ou de tout doute) de conflit d'intérêts, même potentielle, directe ou indirecte entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et la Société. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs procéder à toute investigation en cas de doute raisonnable, et a la faculté de recourir au besoin à une expertise indépendante.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe LACROIX s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).
L'atteinte des objectifs du Contrôle Interne du Groupe LACROIX est possible grâce à l'environnement créé au sein du Groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées d'audit interne et de gestion des risques. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

Objectifs et acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne tel qu'il est déployé au sein du Groupe LACROIX contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Il veille en particulier à s'assurer de :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde et la protection des actifs ;
- La prévention et la maîtrise des risques, et la mise en œuvre des optimisations des processus.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut apporter une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

L'atteinte de ces objectifs n'est bien sûr possible que par l'appropriation et l'application des règles et procédures par l'ensemble des salariés de la Société, sous la supervision de chaque responsable de service. Il existe néanmoins, au sein du Groupe LACROIX, un pilotage centralisé du contrôle interne qui s'appuie sur la **Direction Juridique & Compliance** d'une part et sur le **pôle Audit & Contrôle Interne** d'autre part.

Le comité d'audit et de compliance a vocation à suivre et challenger l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Environnement du contrôle interne

Un certain nombre de référentiels structurants pour le contrôle interne existe au sein du Groupe.

Ainsi, les **Valeurs** - l'audace, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, le respect - sont un repère qui relie les équipes en interne. Elles guident les comportements, favorisent la prise d'initiative et responsabilisent avec bienveillance.
En outre, la **Charte d'Ethique**, précise les principes éthiques applicables au sein du Groupe LACROIX en matière de conduite des affaires et de comportement individuel. Elle ne prétend pas répondre à toute question de nature éthique, mais expose les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner chacune des décisions. Elle encadre le **Code de Conduite Anti-corruption** et le **Code de Conduite Concurrence** : ces programmes de conformité contribuent à la formation et la sensibilisation des salariés et permettent de mettre en place des mécanismes adaptés à la prévention d'infractions, ainsi qu'à leur détection et leur traitement le cas échéant.

La **Cartographie des Risques & des Opportunités**, établie en lien avec le plan stratégique et dont les priorités sont revues annuellement par le Comité Exécutif, permet d'identifier les sujets avec les impacts les plus forts et les leviers les plus importants pour la pérennité de la croissance du Groupe LACROIX. Cette cartographie s'inscrit dans le cadre du plan de développement pluriannuel défini par la Direction.

Enfin, les **Règles de Fonctionnement** entre le Groupe et chacune des activités définissent les niveaux de responsabilité portés par les différents acteurs, ainsi que les enjeux dont ils sont garants. Ces règles sont appuyées par des **délégations de pouvoirs**, permettant de transmettre la responsabilité aux personnes pourvues des compétences spécifiques, de l'autorité et des moyens nécessaires.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous. En particulier, tous les pilotes de processus sont responsables d'assurer l'existence et l'application de procédures dans leur périmètre et d'assurer la veille règlementaire associée. Une organisation ainsi que des outils de contrôle, de suivi et de pilotage existent néanmoins, afin de donner des clés d'aide à la décision pour la Direction d'une part, et d'assurer un relais du contrôle interne à tous les niveaux du Groupe LACROIX d'autre part. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous :

- **Les Directeurs de Contrôle de Gestion** des activités pilotent les reportings à destination de la Direction Générale. Ils permettent en particulier un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, et comprennent également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.

- De même, un **reporting trésorerie** centralisé au siège permet un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et en consolidé.

- **Les responsables comptables** sont garants de la fiabilité de l'information financière et sont notamment responsables de la bonne application des procédures Groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe LACROIX sont établies ou contrôlées par la comptabilité en central. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.

- **Le service consolidation** est centralisé au siège. Il établit les comptes au référentiel IFRS et s'assure de la cohérence des traitements et leur conformité aux règles et procédures du Groupe.

- **La Direction juridique & compliance** assure la conformité règlementaire globale (droit des sociétés, des contrats, des assurances, compliance…), et vient soutenir les activités dans le cadre des négociations contractuelles majeures ou dans la gestion des litiges. Elle conseille la Direction générale et intervient dans les opérations de restructuration interne et de croissance externe. Il peut être fait appel ponctuellement à des conseils d'experts externes. **Des référents Compliance** sont positionnés au sein de chacune des activités : ils sont des relais de la Direction juridique et compliance au plus près des équipes afin de communiquer les règles et procédures et d'être facilement accessibles pour répondre aux questions éthiques des salariés.

- **La direction des Systèmes d'informations** permet notamment de s'assurer de l'intégrité et de la sauvegarde des données, ainsi que de la sécurité et de la disponibilité de nos systèmes d'informations. A ce titre, des audits d'intrusion externe et des tests de plans de reprise informatique sont régulièrement réalisés sous pilotage de la DSI et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations. Toutes les filiales majeures de LACROIX Group sont dotées d'un **ERP**.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le pôle Audit & Contrôle Interne oriente ses missions sur la base des priorités validées dans le cadre de la Cartographie des Risques & Opportunités. Il s'appuie également sur les recommandations de nos commissaires aux comptes sur le contrôle interne et les paramétrages informatiques. Dans cette perspective, ses missions s'articulent autour :

- Du contrôle du bon respect des lois ainsi que des règles internes ;
- De l'amélioration des process opérationnels ;
- De l'amélioration continue du contrôle interne et de lutte contre la fraude ;
- Du support apporté à la Direction juridique et compliance.

Principales actions sur l'exercice 2023

Les missions suivantes ont été réalisées sur l'exercice 2023

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
  - Déploiement de la solution de contrôles automatisés sur l'activité Electronics du Groupe LACROIX,
  - Mise à jour de la cartographie des Risques et Opportunités et redéfinition des priorités,
  - Poursuite des événements de sensibilisation de lutte contre la fraude externe,
  - Contrôle de la bonne séparation des tâches dans nos ERP,
  - Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations.

- Audits internes de filiales :
  - 14 filiales ont pu être auditées sur les procédures clés : les différents cycles sont passés en revue pour s'assurer de la bonne application des règles et méthodes comptables, contribuant ainsi à la fiabilité de l'information financière. Plusieurs points de compliance sont également intégrés dans ces audits.
  - Le suivi des plans d'action consécutifs aux audits antérieurs pour 7 filiales a été réalisé sur l'année 2023.

- Audits opérationnels :
  - Suivi de la bonne mise en place des stocks stratégiques,
  - Vérification de la bonne application de notre processus marketing / R&D sur les nouveaux produits.

- Support apporté à la Direction Compliance :
  - Mise à jour de notre cartographie des risques de corruption

Axes de travail pour 2024

Les axes de travail définis pour l'exercice 2024 concerneront notamment :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
  - Déploiement de contrôles automatisés complémentaires sur l'activité Electronics du Groupe LACROIX,
  - Poursuite des événements de sensibilisation de lutte contre la fraude externe,
  - Contrôle de la bonne séparation des tâches dans nos ERP,
  - Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations,
  - Suivi de la bonne mise en œuvre des plans de continuité d'activité sur nos principales filiales.

- Audits internes de filiales :
  - 15 filiales doivent être auditées au cours de l'exercice,
  - Dès 2024, un suivi semestriel des plans d'action permettra de s'assurer de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations émises par le service d'audit interne.

- Audits opérationnels :
  - Contrôles de troisième niveau sur l'ensemble du dispositif anticorruption SAPIN 2;
  - Audit du dispositif de gestion des risques Cyber.
  - Intervention de l'audit interne lors d'un inventaire physique annuel afin d'identifier d'éventuelles améliorations dans son élaboration

- Support apporté à la Direction Compliance
  - Mise à jour des scenarii de corruption et plans d'actions de sécurisation associés.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 22 et 23 des statuts de la Société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocations publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque Assemblée.

Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Groupe s'attache à atteindre l'équilibre femmes-hommes et l'équité à chaque niveau hiérarchique. La politique engagée et les résultats obtenus sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Tous les mandat des membres du Conseil d'Administration arrivant à échéance lors de la présente Assemblée Générale, il est proposé à l'Assemblée Générale de :

- Renouveler le mandat de :
  - Madame Murielle BARNEOUD
  - Monsieur Vincent BEDOUIN
  - Monsieur Hubert de BOISREDON
  - Monsieur Ariane MALBAT
  - Monsieur Hugues MEILI
  - Monsieur Pierre TIERS

- Et de nommer Madame Christine LIORET en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Marie-Reine BEDOUIN, dont le mandat n'est pas renouvelé, pour une période de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 13 705 956,60 euros augmenté du report à nouveau antérieur s'élevant à 1 519 389,35 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	13 705 956,60 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 519 389,35 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	15 225 345,95 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,70 euros par action	3 380 367,20 euros
Au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 105 millions euros	10 000 000,00 euros
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 844 978,75 euros

Étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 185 248 258,39 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la Société.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

*peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

*l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

*le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Il est rappelé en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué le 16 juillet 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2019 - 2020 (*)	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775
2021	0,85	4 104 731,60	4 829 096	4 679 888
2022	0,80	3 863 276,80	4 829 096	4 681 203

(*) Exercice de 15 mois du 1er Octobre 2019 au 31 décembre 2020

RÉMUNERATION GLOBALE ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel maximum de la rémunération allouée au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX Group sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FIN ANCIÈRE

EDITO

2023 restera une année charnière pour LACROIX sur le plan extra-financier.

En mars, nous nous sommes officiellement engagés auprès de la Science Based Targets Initiative à fixer des objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre alignés avec les accords de Paris.
En septembre, nous avons obtenu un score de 61/100 à Ecovadis (médaille d'argent), en augmentation de 15% par rapport à 2022 (53/100), qui récompense l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre.

En novembre, nous avons lancé l'évaluation Great Place To Work, un des principaux labels internationaux sur la qualité de vie au travail, sur l'ensemble des sites LACROIX dans le monde. Enfin, le 7 décembre, nous avons dévoilé notre stratégie d'impact positif, et nos 8 objectifs d'impact à horizon 2030.

Notre conviction : la technologie doit être utile et écoconçue

2023 nous aura surtout permis de réaffirmer notre engagement profond en faveur d'une technologie utile et écoconçue.

Nous ne croyons pas que la solution à la crise écologique soit uniquement technologique, mais nous sommes convaincus que la technologie est indispensable pour relever les défis environnementaux et sociétaux.
Dans un monde où l'énergie et les ressources sont de plus en plus rares et précieuses, les technologies conservées et développées doivent faire la double démonstration de leur utilité et de leur sobriété.

LACROIX est un groupe international technologique et industriel. Notre souhait est de continuer à le faire grandir, mais pas à n'importe quel prix : nous voulons concevoir et fabriquer des équipements électroniques et des solutions IoT industrielles qui contribuent à la transition écologique.

Et parce que les mots ne suffisent pas, nous nous fixons un objectif daté et chiffré : atteindre 80% de produits à impact dans notre chiffre d'affaires en 2030, contre 61% en 2022.

Cela veut dire renoncer à certains marchés, s'ils sont contraires à notre conception de la technologie utile, mais cela signifie surtout concentrer notre énergie et nos ressources sur les solutions électroniques qui participent à la construction du monde de demain : mobilité décarbonée, intermodalité, gestion des réseaux d'eau, de chaleur et d'électricité, gestion technique des bâtiments, industrie sobre et efficiente…

Nous sommes convaincus que ce seront les marchés les plus porteurs dans la durée… c'est déjà le cas.

2024, nous voilà !

En 2024, nous allons accélérer en faveur de nos 4 engagements : développer nos activités à impact positif, concevoir des solutions éco-efficientes, conduire nos opérations de manière durable et nous engager pour nos équipes et nos territoires :

- Déploiement de l'Impact Score, notre outil d'évaluation d'impact, à chaque opportunité commerciale
- Construction de la trajectoire bas carbone du Groupe dans le cadre de la démarche ACT Pas à pas et définition des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui seront soumis à SBTi
- Finalisation de la démarche Ecodesign by LACROIX, pour que 100% de nos nouveaux produits soient écoconçus
- Déploiement d'une feuille de route Qualité de vie au travail sur chaque site dans la dynamique de l'enquête Great Place to Work et généralisation du programme Women at LACROIX, qui vise à améliorer la représentation des femmes dans les métiers d'encadrement et d'expertise.

Le COMEX et moi-même sommes plus déterminés que jamais et convaincus que c'est l'impact positif qui générera la croissance la plus rentable et la plus durable pour LACROIX.

Vincent BEDOUIN
Président

Les valeurs LACROIX

Les valeurs de LACROIX relient les règles de vie et de fonctionnement des équipes et contribuent au positionnement de l'Humain au centre de l'organisation. Les managers et leurs collaborateurs LACROIX s'appuient sur un référentiel d'actions connu de tous pour agir, conduire leurs échanges et éclairer leurs prises de décisions.

AUDACE

« Que vous pensiez en être capable ou non, vous avez raison d'essayer ! »

ENGAGEMENT

« Ne parlez pas, agissez !
Ne dites pas, montrez !
Ne promettez pas, prouvez ! »

RESPECT

« Nous sommes une équipe car nous respectons les autres, avons confiance en les autres et nous soucions des autres. »

ESPRIT D'ÉQUIPE

« Si vous voulez aller vite, partez seuls.
Si vous voulez aller loin, partez ensemble ! »

OUVERTURE

« La force naît des différences, pas des similitudes. »

LACROIX confronte son engagement à des références externes

LACROIX se prête depuis 2018 à un exercice de diagnostic annuel et de benchmark en intégrant la démarche de notation extra-financière menée par Gaia Rating. En 2023 (sur l'exercice 2022), LACROIX a reçu une note ESG de 63/100, contre 61/100 en 2022.

En 2023, LACROIX a répondu au questionnaire d'évaluation d'Ecovadis, qui évalue la performance des entreprises en matière d'environnement, de conditions de travail, d'éthique et d'achats responsables. LACROIX a obtenu une note de 61/100, supérieure ou égale à 79% des entreprises notées par Ecovadis et en forte hausse par rapport à 2022 (53/100).

En 2023, pour la première fois, LACROIX a répondu au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP), l'organisme international de référence pour l'évaluation de la stratégie Climat des organisations. Pour ce premier exercice de reporting, nous avons obtenu une note de C- Awareness, qui correspond à la moyenne pour les entreprises du secteur électronique. Nous sommes confiants que les actions que nous sommes en train de mettre en place (voir section 6.3 concernant nos émissions de gaz à effet de serre) nous permettront d'améliorer cette note dès 2024.

Par ailleurs, la stratégie et l'action de LACROIX sont alignées avec les Objectifs de développement durable, les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et les 8 conventions fondamentales de l'OIT.

Notre stratégie d'impact positif

En décembre 2023, LACROIX a rendu publics sa stratégie d'impact positif et ses objectifs d'impact 2030.

DÉVELOPPER NOS ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Se concentrer sur les solutions à impact positif

-

Créer des modèles économiques durables

CONCEVOIR DES SOLUTIONS ÉCO-EFFICIENTES

Ecoconcevoir nos produits

-

Développer des solutions digitales sobres

CONDUIRE NOS OPÉRATIONS DE MANIÈRE DURABLE

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

-

Limiter les autres impacts environnementaux

-

Améliorer les pratiques dans notre chaîne d'approvisionnement

S'ENGAGER POUR NOS ÉQUIPES ET NOS TERRITOIRES

Favoriser le bien-être au travail et la reconnaissance

-

Révéler le potentiel de nos salariés

-

Promouvoir l'équité et la diversité

-

S'engager dans nos territoires

Nos objectifs d'impact 2030

	Indicateurs d'impact	2022	OBJECTIF 2030
DÉVELOPPER NOS ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF	Part de produits à impact dans le CA	61%	80%
CONCEVOIR DES SOLUTIONS ÉCO-EFFICIENTES	Part de nouveaux produits LACROIX écoconçus	25%	100% en 2025
CONDUIRE NOS OPÉRATIONS DE MANIÈRE DURABLE	Emissions de GES scopes 1&2	14,9 KtCO2e (2021)	-42% En cours de définition& de validation par SBTi
	Emissions de GES scope 3	3,56 MtCO2e (2021)	
	Déchets générés par K€ de CA	2,8 kg	-30%
	Part de volume d'achat couvert par une évaluation RSE	En cours	75% en 2025
S'ENGAGER POUR NOS ÉQUIPES ET NOS TERRITOIRES	Sites LACROIX labellisés Great Place to Work	33% (sur 3 sites pilotes)	100%
	Femmes parmi les managers	26%	40%

Précisions :

- « Part de produits à impact dans le CA » : produits classés dans les catégories « Utile » et « Impact positif » de notre outil d'évaluation interne Impact Score
- « Part de nouveaux produits LACROIX écoconçus » : part de nos produits propres (activités Environment et City) qui sont passés par notre démarche interne d'écoconception, inscrite au cœur de notre processus de développement produit. Pour 2022, étant donné que cette démarche n'était pas encore opérationnelle, il s'agit de la part de produits propres pour lesquels des actions d'écoconception ont été mises en œuvre.

Notre modèle d'affaires

Ressources et création de valeur

RESSOURCES ET ATOUTS

Capital financier

190M€ de capitaux propres
17M€d'investissement(2023)

Capital intellectuel

1 bureau d'études
~ 165 ingénieurs R&D

Capital industriel

14 sites industriels
~ 98 000m² de bâtiments

Capital humain

5 098 salariés dans 9 pays
plus de 30 nationalités

NOTRE MISSION :

Permettre à nos clients de construire et de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies utiles, robustes et sécurisées.

Activité Electronics

Fournir des services complets, de la conception à la fabrication d'équipements électroniques

- Automobile
- Aéronautique & défense
- Industriel
- Santé
- HBAS (Maisons & bâtiments connectés)

Activité City

Fournir des équipements & solutions pour optimiser & sécuriser les infrastructures de la voirie intelligente

- Eclairage public
- Gestion de trafic & C-ITS (systèmes de transport intelligent coopératifs)
- Système d'information voyageurs

Activité Enironment

Fournir des équipements & solutions pour optimiser & sécuriser les infrastructures d'eau & d'énergie

- Eau & assainissement
- Smart Grids
- HVAC (Chauffage, ventilation & air conditionné)

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

761 M€
Chiffre d'affaires

531 M€
Partenaires et fournisseurs

3 M€
Etats et collectivités

180 M€
Collaborateurs

9 M€
Banques

25 M€
Amortissements et provisions

14 M€
Résultat hors exceptionnel

Présentation de nos activités

4 154
COLLABORATEURS
(4 392 COLLABORATEURS EN 2022)

562 M€
CA 2023
(522 M€ EN 2022)

Classée dans le TOP 50 des EMS mondiales (Electronics Manufacturing Services), l'activité Electronics de LACROIX conçoit et fabrique des équipements électroniques, tels que des systèmes embarqués, ainsi que des solutions IoT industrielles pour le compte de ses clients, grâce à des compétences avancées combinant R&D et Production 4.0.

Positionnée sur des applications critiques des secteurs de l'automobile, de l'industrie, des maisons et bâtiments connectés, de l'aéronautique et de la défense, ainsi que de la santé, l'activité Electronics compte 6 usines de production et un design center (Impulse) lui permettant de servir ses marchés en Europe, en Amérique du Nord et au Maghreb.

Avec plus de 4100 collaborateurs, son chiffre d'affaires sur l'année 2023 s'élève à 562 millions d'euros incluant les ventes intra-groupe.

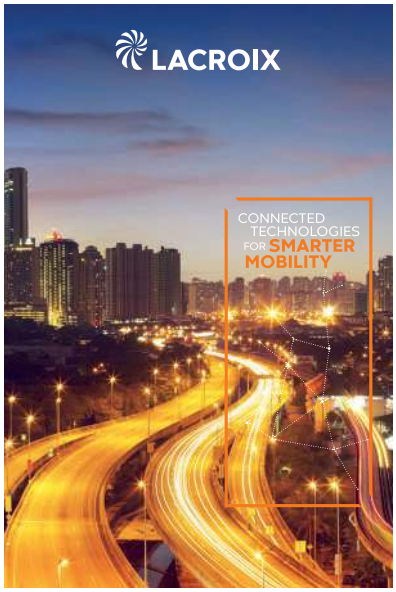

573
COLLABORATEURS
(571 COLLABORATEURS EN 2022)

116 M€
CA 2023
(110 M€ EN 2022)

Experte en équipements technologiques et solutions IoT industrielles pour la Smart Mobility, l'activité City de LACROIX fournit des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour optimiser la gestion des infrastructures de la voirie intelligente.
Son expertise s'appuie sur 3 piliers : l'éclairage intelligent, la gestion de trafic et les systèmes de transport intelligent connectés (C-ITS) ainsi que les systèmes d'informations voyageurs.

Forte de ses 3 sites industriels de production européens, l'activité City de LACROIX accompagne les instances publiques et privées dans la transformation de la voirie en un espace de vie fluide, sécurisé et durable, grâce à des technologies performantes, utiles et robustes.

Avec près de 600 collaborateurs, l'activité a réalisé un chiffre d'affaires de 116 millions d'euros en 2023.

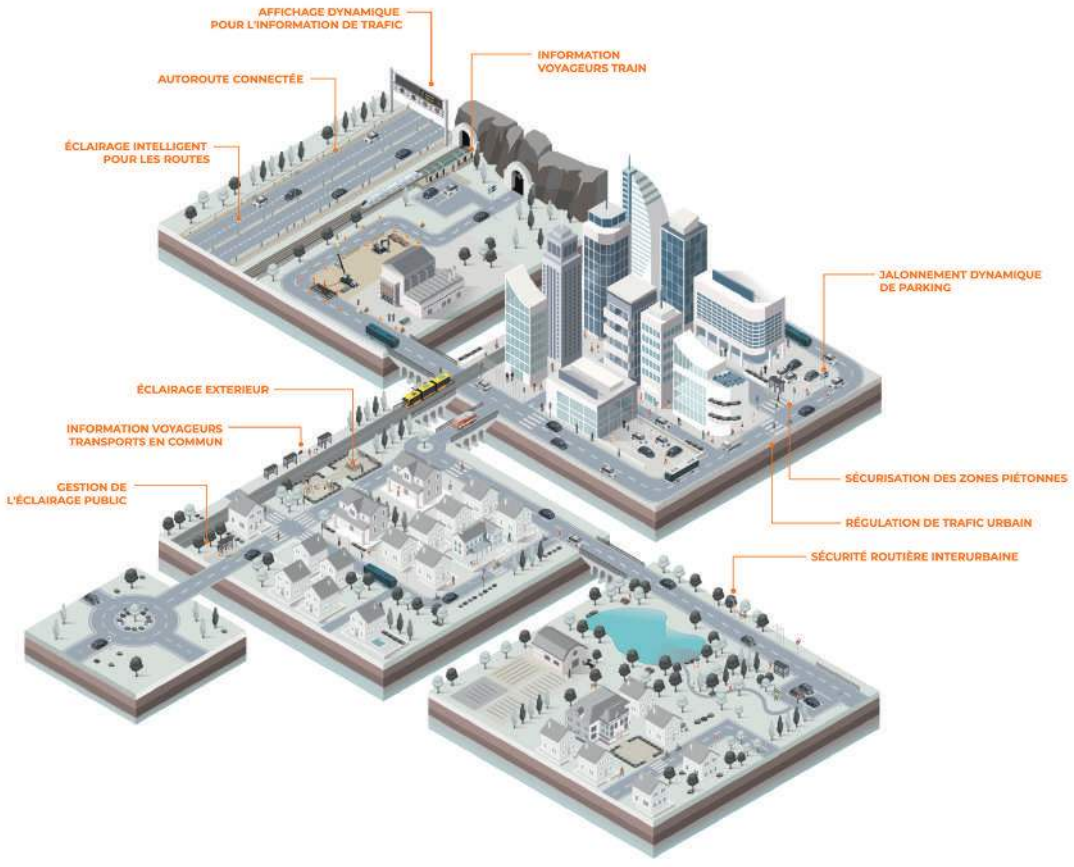

313
COLLABORATEURS
(299 COLLABORATEURS EN 2022)

83 M€
CA 2023
(76 M€ EN 2022)

L'activité Environment de LACROIX fournit à ses clients publics et privés des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour les réseaux d'eau, de Smart Grids et d'HVAC (Heating, Ventilation, and Air Conditioning) afin d'optimiser la gestion et le pilotage à distance de leurs infrastructures d'eau et d'énergie.

Avec l'objectif de devenir un leader mondial de l'IoT industriel pour des applications critiques dans les infrastructures de réseaux d'eau et d'énergie, LACROIX accompagne la transition vers le Smart Environment, face aux enjeux de raréfaction des ressources naturelles, d'urbanisation, de digitalisation et de cybersécurité.

Répartie dans 6 pays avec un chiffre d'affaires de 83 millions d'euros en 2023, l'activité Environment de LACROIX est incarnée par près de 300 collaborateurs.

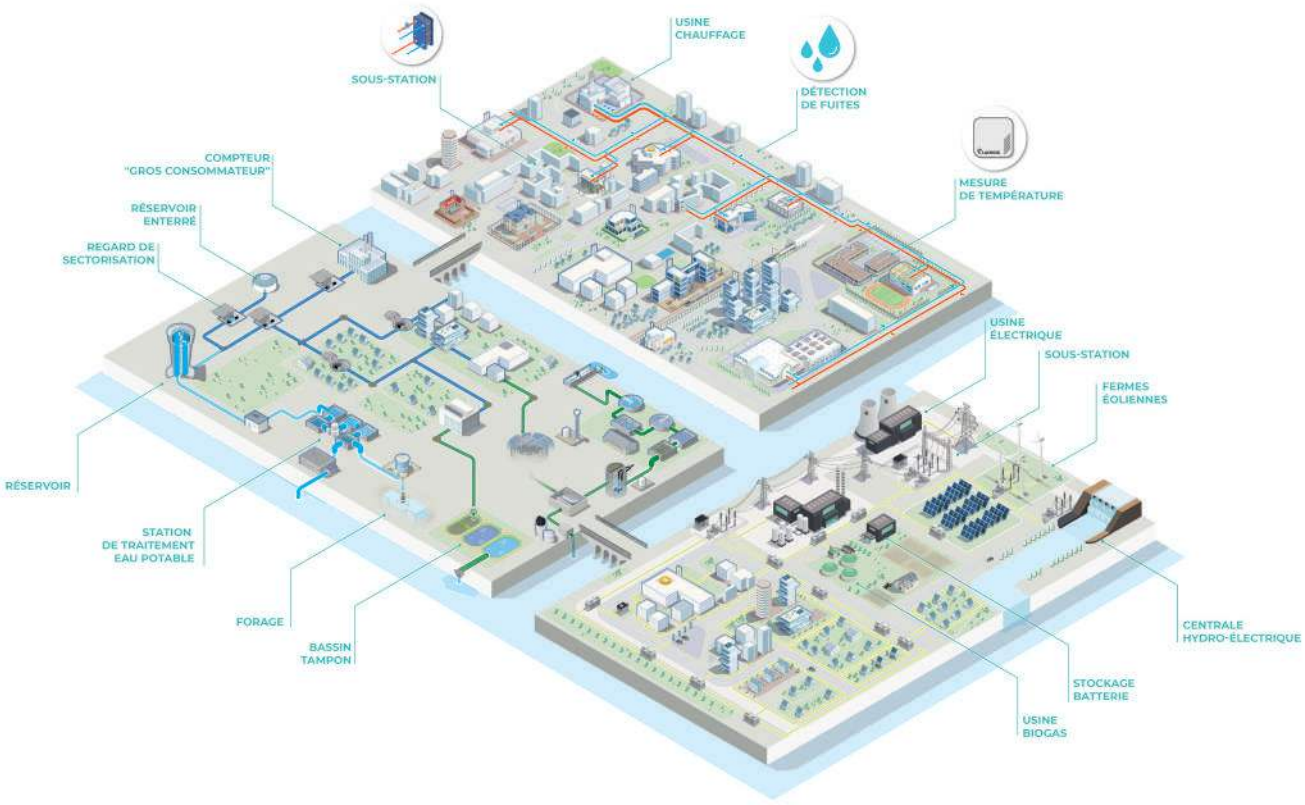

IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGENTEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités, LACROIX met régulièrement à jour sa cartographie **des risques et des opportunités**.

LACROIX conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi. Certaines politiques et diligences présentées sont en phase de construction et seront progressivement déployées l'an prochain et associées à des indicateurs de mesure.

Risques et Opportunités	Supports et diligences	Statuts
Satisfaction des salariés	Déploiement du référentiel de valeurs LACROIX Group Enquête de satisfaction auprès des salariés de l'ensemble du Groupe	Existant Existant
Santé et sécurité	Actions de prévention et de sécurité au travail Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé Formations et diligences en matière de sécurité	Existant Existant Existant
Gestion et développement des compétences	Cartographie des compétences clés Prévisionnel des évolutions métiers et compétences Plan de formation Politique volontariste d'apprentissage	Existant Avancé Existant Existant
Attractivité	Renforcement de la marque employeur Être acteur du territoire et du développement du tissu socio-économique	Existant Existant
Éthique des affaires et des comportements	Déploiement Charte d'éthique LACROIX Group Déploiement et formation du dispositif de lutte contre la corruption Certifications normatives des process	Existant Existant Existant
Chaîne d'approvisionnement	Contractualisation fournisseurs Contractualisation clients Critères RSE dans le choix de nos fournisseurs	Existant Existant Avancé
Géopolitique et adaptation aux risques environnementaux et climatiques	Plan de continuité d'activité Indicateur de risque pays	Avancé Avancé
Environnement et génération de déchets	Certification ISO 14001 Démarches de recyclage des déchets auprès de fournisseurs qualifiés Traitements spécifiques liés aux déchets dangereux	Existant Existant Existant

Existant : process ou pratique déployée
Avancé : process ou pratique prochainement déployée
A renforcer : process ou pratique devant faire l'objet de développement

1. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le capital humain est au cœur du projet LACROIX. Les femmes et les hommes de LACROIX sont sa richesse la plus importante. Les équipes contribuent au développement du Groupe et à sa réussite.

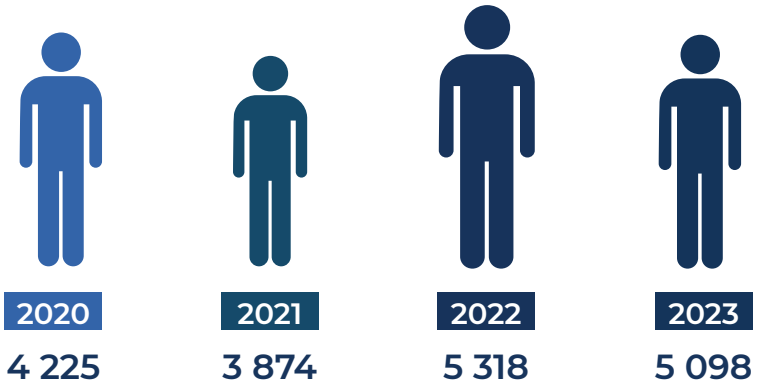

Avec 5 098 collaborateurs en 2023 contre 5 318 collaborateurs en 2022, les effectifs de LACROIX sont en diminution de 220 collaborateurs, principalement expliqué par le non-renouvellement des contrats à durée déterminée de notre site polonais. Les effectifs basés en Amérique du Nord sont consolidés pour la deuxième fois, ils intègrent les effectifs employés en portage au Mexique.

1.1 Emplois & Effectifs

Répartition des effectifs par Activité

	ELECTRONICS		CITY		ENVIRONMENT	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Effectif Total	**4 154**	**4 392**	**573**	**571**	**313**	**299**
Hommes	1 741	1 750	384	388	237	231
Femmes	2 413	2 642	189	183	76	68

A ces effectifs, s'ajoutent 58 collaborateurs employés par LACROIX Corporate (holding du groupe). Ils étaient 56 collaborateurs en 2022 sur cette entité qui emploie des fonctions transversales au Groupe, dédiées aux pilotage avec un axe fort dans le domaine de la R&D.

81%
DES EFFECTIFS DU GROUPE TRAVAILLENT POUR L'ACTIVITÉ ELECTRONICS
(83% EN 2022)

75%
DES EFFECTIFS DU GROUPE TRAVAILLENT HORS DE FRANCE
(77% EN 2022)

Les activités de LACROIX sont également soutenues par du personnel mis à disposition dans le cadre de contrats d'intérimaires, qui représentent une moyenne de 228 équivalents temps plein (ETP) en 2023 contre 203 en 2022. La progression du recours à des contrats intérimaires s'est inscrite dans un contexte d'accompagnement de la croissance d'activité sur le site de LACROIX Electronics Beaupreau.

1.2 Enquête de satisfaction interne

Pour comprendre les attentes de ses collaborateurs et leur relation au travail et à l'entreprise, et pour mesurer l'adhésion à ses projets, LACROIX a lancé en 2023 pour la première fois une participation de l'ensemble de ses sites à l'enquête de satisfaction Great Place to Work , référence mondiale en la matière. Cette enquête se substitue à l'enquête interne LACROIX & You, qui était également conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En 2023, 83% des collaborateurs ont participé à l'enquête Great Place to Work. Les résultats ainsi obtenus fournissent une matière riche à la conduite d'actions de progrès.

Suite à cette première enquête, 5 sites LACROIX sont déjà labellisés Great Place to Work en 2023.
La prochaine enquête de satisfaction Great Place to Work sera conduite en 2024 sur l'ensemble des sites du Groupe.

1.3 Organisation du dialogue social

LACROIX est attaché à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les organisations de représentation du personnel.

Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de discussions et de réunions de travail avec les instances de représentation du personnel, dont la configuration varie selon les législations locales. Ces échanges ont pour but d'établir une relation de confiance, responsable et constructive, propice au développement des activités et à l'épanouissement des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe salue notamment la qualité des échanges qui se déroulés dans le cadre de la crise sanitaire et qui ont permis de prendre les dispositions visant à la protection de la santé des collaborateurs.

A chaque fois que la législation le prévoit, les entités LACROIX sont pourvues d'instances représentatives du personnel, qui ont conduit plus de 171 réunions en 2023 sur l'ensemble du Groupe (148 en 2022 et 180 réunions en 2021). L'activité Electronics a par ailleurs tenu un Comité Social et Economique Européen.

1.4 Santé et sécurité au travail

LACROIX a le devoir et la responsabilité de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et mène un travail de réflexion et d'amélioration des conditions de travail, associé à une démarche de prévention en collaboration avec les Comités représentant ses salariés et des parties prenantes externes.

Hygiène, Sécurité et Formations dédiées

La prévention à la sécurité s'exerce par le dialogue avec les différents interlocuteurs : Comité Social Economique (CSE), Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou organisations assimilées sur les sites internationaux (CCE...). Les différentes instances d'hygiène et de sécurité que compte LACROIX couvrent près de 100% de ses effectifs. En collaboration et en responsabilité, les acteurs assurent la conformité réglementaire de LACROIX aux obligations et règles locales et travaillent au déploiement d'actions de formations réglementaires et de prévention.

Accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail s'établit à 6,0 en 2023 contre 5,6 en 2022 et 6,9 en 2021. Les principaux accidents du travail restent liés à des opérations de manutention . Les instructions de sécurité, les bonnes pratiques de gestes et postures font l'objet de rappels réguliers .

Le taux de gravité des accidents du travail diminue de -0.03 point 2023. Les résultats consacrent les efforts de prévention et de sensibilisation aux risques de nos métiers et les mesures de suivi du respect des règles de sécurité et notamment du port des équipements de protection individuelle. Ces mesures s'inscrivent dans la durée et permettent une réduction constante du taux de gravité depuis 2021, avec -0,08 point entre 2021 et2023.

La sensibilisation aux risques d'accident du travail des nouvelles recrues en atelier est systématisée dans le cadre de leur accueil et de leur parcours d'intégration. Des actions de communication régulières rappellent les consignes et l'importance du sujet et les managers sont directement impliqués pour soutenir les démarches de sécurité au travail.

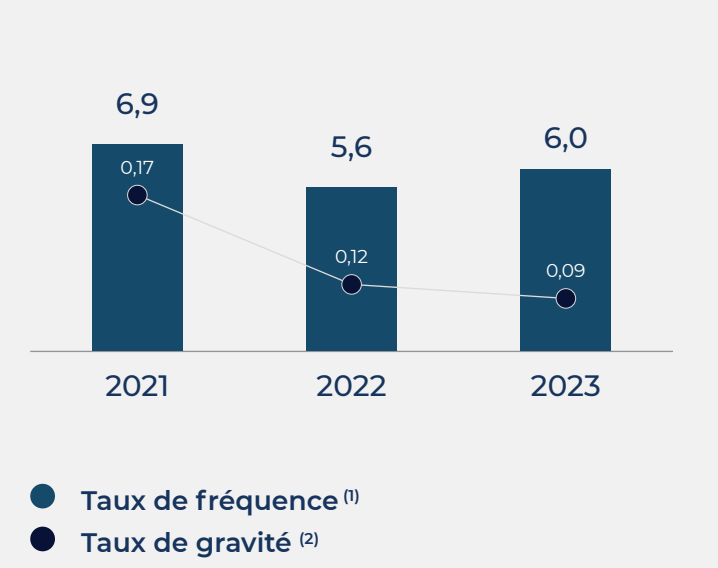

BONNES PRATIQUES

Pour chaque accident avec arrêt de travail, une démarche de diagnostic avec arbre des causes et plan d'action est mise en place.

(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt *1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.
(2) Nombre de jours d'arrêt par accident du travail * 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

LACROIX réalise régulièrement des investissements dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses collaborateurs permettant, d'en améliorer la sécurité et le confort.

Voici quelques exemples des réalisations les plus significatives :

- Acquisition de transpalettes électriques avec niveleur pour éviter les manutentions de charges lourdes
- Mise en place de systèmes de sécurité pour les stockages double rack en hauteur
- Installation extracteur de fumée sur les postes de travail exposés
- Investissements magasin automatique de stockage sécurisant et limitant les manipulations.
- Sécurisation des espaces de circulation dans les ateliers

Absentéisme

Après deux années 2021 et 2022 marquées par un nombre d'arrêts pour cause Covid-19 important, et des taux d'absentéisme autour de 8,6%, le taux d'absentéisme 2023 est en nette réduction avec 5,51%.

Les arrêts courtes durée baissent de 1,58%, ils constituent l'essentiel du taux d'absentéisme.

	2023	2022
Maladies courte durée	3,70 %	5,28 %
Maladies professionnelles	0,03 %	0,05 %
Accidents du travail et de trajets	0,04%	0,10 %
Maternité, paternité & adoption	1,74 %	3,18 %
Taux d'absentéisme total	**5,51%**	**8,63 %**

Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé

Au sein de plusieurs entités du groupe, des actions de prévention ont été mises en place afin de sensibiliser les collaborateurs aux actions améliorant leur quotidien de travail.

LACROIX conduit par ailleurs les formations et exercices requis par la réglementation de chacun des pays où il exerce une activité.

Ainsi, ses collaborateurs sont régulièrement formés à l'utilisation des moyens de manutention (permis caristes), aux premiers gestes de secours (formation secouriste), aux situations d'incendie (formation guide-file et serre-file), aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques et dangereux, à l'utilisation de courant fort (certification et formation).

Une première pour le site de Kwidzyn, en Pologne, qui a utilisé en 2023 un dispositif de réalité virtuelle augmentée dans le cadre d'une formation secouriste.

Grâce à ce dispositif, 40 collaborateurs ont été mis en situation de pratique de secourisme et évacuation.

Par exemple en 2022, le département HSE du site de Kwidzyn, en Pologne, a organisé une formation aux premiers secours. Parmi les thèmes abordés : comment utiliser un défibrillateur, comment mettre une personne blessée en position latérale de sécurité, premiers secours en cas de blessures, équipement de la trousse de premiers secours, comment transporter des personnes blessées en utilisant une chaise...
Au total ce sont 130 personnes qui ont été formées.

En 2023, les sites de Kwydzin en Pologne, Beaupreau en France ou encore Zriba en Tunisie ont conduit une démarche de sensibilisation et de détection au risque de cancer du sein.

2. TALENTS ET COMPÉTENCES

Dans un environnement en pleine mutation technologique où le digital et la data prennent une dimension incontournable, le développement des compétences et la rétention des talents sont des facteurs clés de succès, identifiés comme des enjeux majeurs pour LACROIX.

2.1 Egalité Hommes - Femmes

2 702 FEMMES

2 396 HOMMES

Les femmes représentent 53% de l'effectif du groupe en 2023 (augmentation d'un point en comparaison de 2022 où le taux de féminisation était de 55%).

Elles représentent de façon stable **58% des effectifs au sein de l'activité Electronics,** qui emploie principalement une main d'œuvre féminine dans ses ateliers.

LACROIX est vigilant à l'égalité de traitement professionnel hommes-femmes. Chaque activité prend en considération les écarts de salaire qui peuvent exister entre les hommes et les femmes pour réduire les éventuels écarts.

Au-delà des accords d'entreprise et des plans d'actions obligatoires, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par les femmes.

En 2023, l'index égalité hommes – femmes ressort au-dessus de 75 points pour la majorité des sociétés du Groupe basées en France et soumises au calcul de cet indicateur (plus de 50 salariés). Les sociétés ayant un index inférieur à 75 points ont établi un plan d'action visant à améliorer l'index par des actions ciblées.

En 2023, LACROIX s'engage pour une meilleure représentation des femmes dans les métiers techniques, et particulièrement dans les métiers d'encadrement et d'expertise à travers un programme interne « Women at LACROIX ». L'initiative permet de proposer différentes actions à mettre en œuvre pour promouvoir nos métiers auprès des publics scolaires, proposer des formations, comme la lutte contre le sexisme ordinaire, les biais inconscients. A noter également la participation à un certain nombre de partenariats ciblés : Elles Bougent, StOpE, IndustriElles.

IndustriElles est un programme du ministère de l'Industrie qui a pour objectif de mobiliser les hommes et les femmes de l'industrie pour qu'ils agissent en faveur de la mixité du secteur industriel. En 2023, nous avons signé notre engagement à contribuer à l'initiative en mettant en œuvre les différentes recommandations proposées.

Elles bougent est une association, fortement reconnue, dont l'objectif est de renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriel et technologique. Les actions menées par l'association permettent une meilleure connaissance des métiers industriels et techniques par les publics scolaires de jeunes étudiantes. C'est également un programme de marraines qui aident les jeunes à choisir et intégrer nos filières de métiers. LACOIX est membre de l'association depuis 2023.

En 2023, nous avons communiqué auprès de nos salariés la possibilité d'inscrire leurs filles âgées entre 13 et 17 ans à participer à l'association Technovation Girls France, qui accompagne des jeunes filles avec du mentorat et des sessions d'aide à construire un projet entrepreneurial autour de la technologie.

2.2 Formation

La formation des salariés est un axe fort qui contribue à la montée en compétence des collaborateurs et à leur valorisation à titre individuel. Elle est un facteur pour une implication efficace de chacun au sein du Groupe et contribue à la réussite collective.

Chaque activité de LACROIX définit son plan annuel de formation en tenant compte des axes de développement stratégiques du groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

Le Groupe a consacré 74 591 heures de formation en 2023 contre 50 385 heures en 2022. Les efforts de formation restent à un niveau important. Le budget pédagogique alloué à la formation reste stable en 2023 avec 734k€ contre 732K€ en 2022. Les données du site de Juarez au Mexique sont consolidées dans les chiffres reportés, ce qui n'était pas le cas en 2022.

Ces efforts accompagnent le développement des savoir-faire métiers, des nouveaux process, l'introduction de nouveaux outils et applicatifs métiers, l'accompagnement à la digitalisation des outils ou encore la prise de nouvelles responsabilités.

Au sein des activités de LACROIX les efforts de formation se répartissent comme suit :

	ELECTRONICS		CITY		ENVIRONMENT	
	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)
Formation dispensée	65 907	397	5 480	218	2 984	106

220 heures de formation sont également dispensées au niveau des activités LACROIX Corp, pour un budget de 13K€.

BONNES PRATIQUES

LACROIX a mis en place un parcours de formation diplômant destiné à développer la culture managériale, environnementale et de leadership.

LACROIX Corporate Executive Program destiné aux cadres dirigeants

Les promotions mixent des profils internationaux et de filières de métiers représentatives du Groupe.

Elles partagent un socle commun fondé sur la vision, les valeurs et principes de management du Groupe.

La promotion 2022-2023 du LACROIX Corporate Executive program a diplômé 13 managers qui ont suivi avec succès le cursus lancé en octobre 2023.

Senior & Advanced Leadership profiles

LACROIX Corporate Executive Program

by

Audencia BUSINESS SCHOOL

2.3 Développement du travail collaboratif

LACROIX se dote des moyens technologiques permettant à ses collaborateurs de créer des communautés de thématiques ou de métiers afin de partager les bonnes pratiques ou résoudre collectivement des problématiques identifiées.

LACROIX a ainsi déployé les principales applications collaboratives proposées sous Office 365, et a engagé une démarche permettant à terme à chaque collaborateur d'être titulaire d'une identité numérique.

INNOVATION LAB BY LACROIX

Innovation Lab by LACROIX est un catalyseur d'innovation qui a pour mission d'initier et d'accélérer l'innovation au sein du groupe. Au travers de webinars, séances d'idéation, design thinking… le Lab intervient en support aux équipes des différentes activités, qui peuvent s'appuyer sur l'expertise des catalyseurs pour l'idéation, le prototypage, les expérimentations et le pilotage des projets innovants.

L'innovation Lab accompagne aussi la mise à l'échelle de ces projets.

En 2023, l'équipe Smart Data Services a été créée à partir de la réussite d'un projet d'innovation. Cette équipe a coconçu et lancé AQUAWIZE, la première solution basée sur de l'intelligence artificielle afin de réduire les fuites dans les réseaux d'eau. Leur démarche et offre ont reçu de nombreux prix internationaux comme « Best Innovative Digital Water Solution » par Water Europe Innovation, le prix de la meilleure solution d'intelligence artificielle durable par WAICF ou la meilleure offre en impact environnemental – Numérique porteur de sens par Alliancy.

L'équipe du Lab développe aussi un réseau de partenaires avec lesquels elle travaille à découvrir de nouveaux usages et à développer de nouvelles technologies.

LACROIX TECH, créé en 2016, est la communauté des acteurs de l'innovation et du développement au sein de LACROIX. Plus de 300 collaborateurs partagent des réflexions et des avancées sur différentes thématiques de pointe.

LACROIX FAB fédère les équipes de fabrication du Groupe, qui partagent leur savoir-faire, bonnes pratiques et contribuent à l'excellence industrielle. Créé en 2018, LACROIX Fab porte l'ADN industriel du Groupe.

LACROIX, membre fondateur de l'offre partenariale et innovante IoT Continuum, s'engage dans la co-création de solutions connectées pour l'industrie du futur. En s'appuyant sur les compétences complémentaires de ses partenaires au sein d'IoT Continuum, LACROIX accompagne ses clients dans la mise en œuvre et l'optimisation de leurs projets IoT. Que ce soit pour la connectivité, la sécurité, le cloud ou l'intelligence artificielle, LACROIX bénéficie de l'expertise et du soutien des leaders du marché que sont Orange, Semtech et STMicroelectronics. Ensemble, ils conçoivent et fabriquent des objets intelligents adaptés aux besoins de leurs clients, et proposent des solutions innovantes, fiables et évolutives, qui répondent aux enjeux industriels et sociétaux de demain.

Une offre partenariale internationale s'est formée autour d'un concept novateur : la détection de sons inhabituels dans une ville. AWS, STMicroelectronics et LACROIX ont ainsi combiné leurs forces pour grandement simplifier la conception de produits intégrant de l'intelligence artificielle embarquée pour adresser l'AIoT (Artificial Intelligence / Internet of Things)

Innovation Team Best Practices

Les « Innovation Team Best Practices » sont des trophées destinés aux équipes ayant conçu et réalisé des projets d'innovation exemplaires au service des individus et de la société.
Ils sont décernés par le Club de Paris des Directeurs de l'Innovation, l'Institut Européen des Stratégies Créatives et d'Innovation, l'Ecole d'Economie de la Sorbonne ainsi que la Chaire Entrepreneuriat, Territoire et Innovation de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

En 2023, LACROIX s'est vu décerner deux trophées pour deux démarches collaboratives :

- Pour l'Innovation Lab qui s'est impliqué avec les directeurs Innovation de Sanofi, Veolia, Safran, Car Studio, Air France Industries et Transdev pour développer un outil de valorisation de l'innovation : PRISM
- Pour l'équipe Smart Data Services ayant développé en collaboration avec des clients et utilisateurs la solution AQUAWIZE permettant d'assister les gestionnaires des réseaux d'eau dans leurs missions grâce à la détection précoce d'anomalies (fuites ou pannes) permettant d'éviter des centaines de milliers de mètres cubes de pertes d'eau potable.

2.4 Soutien à la formation en apprentissage

LACROIX affirme son soutien à l'insertion des jeunes dans le monde du travail par une politique volontariste d'intégration par la voie de l'apprentissage en entreprise.
En 2023, ils ont été 174 jeunes au sein des équipes LACROIX à faire leurs premiers pas dans le monde du travail, en contrats de professionnalisation, d'apprentissage ou encore d'initiation à la vie professionnelle. Ils étaient 144 en 2022, soit +21% cette année.

2.5 Lien avec les écoles et actions en faveurs de l'enseignement

LACROIX développe également des partenariats privilégiés qui permettent aux jeunes d'intégrer les activités du Groupe au terme de leur cursus. Des liens fidèles sont tissés avec Audencia Business School, ESEO Angers, Polytech Nantes, Supelec Rennes, ou encore l'université de Gdansk.

Pour sensibiliser les jeunes étudiants aux métiers de l'industrie, LACROIX organise sur ses différents sites des visites régulières d'étudiants ou des interventions de ses collaborateurs dans les écoles ou salons étudiants.

Depuis plusieurs années l'activité Electronics en Pologne a développé un programme de partenariat intitulé « School close to work ». Cette année encore, une nouvelle promotion de jeunes a pu découvrir les métiers de l'industrie dans ce cadre.

LACROIX soutient l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle. En 2023, 65 jeunes sont en contrats d'apprentissage ou d'alternance, dont 36 en France, et 20 en Pologne. En Tunisie, l'activité Electronics emploie régulièrement de jeunes ingénieurs dans le cadre de contrats à l'initiation à la vie professionnelle (CIVP).

LACROIX est également partenaire de l'école de la deuxième chance Simplon.co – « réseau de fabrique solidaire et inclusive », qui forme des jeunes aux métiers techniques du numérique en apprentissage en vue d'une intégration dans les effectifs LACROIX. LACROIX intègre une nouvelle promotion d'étudiants en 2023 au sein de l'innovation LAB.

École IA Microsoft

L'Ecole IA Microsoft, une école **solidaire** dédiée à l'intelligence artificielle a vu le jour à Rennes, à l'initiative de Microsoft et Simplon et dont **LACROIX est partenaire**. L'ambition de ce projet : accompagner des demandeurs d'emploi à travers une formation gratuite et encadrée dans les domaines de l'Intelligence artificielle ainsi que de la cybersécurité.

2.6 Chiffres clefs

Mouvements d'effectifs LACROIX :

1 355
Arrivées

1 599
Départs

11,6%
de turn over
(sur les effectifs permanents)*

Parmi les 1 355 collaborateurs qui ont rejoint LACROIX en 2023 (contre 1 071 en 2022), 1 184 ont été intégrés par Electronics, 109 par City, 44 par Environment et 18 par les fonctions corporate du Groupe. Le Groupe a intégré 694 femmes et 661 hommes.

Parmi les 1 599 collaborateurs qui ont quitté le Groupe en 2023 (contre 891 en 2022), 425 travaillaient pour le site Electronics en Pologne et 754 pour notre site Electronics au Mexique.

Le turnover constaté sur les effectifs permanents du Groupe représente 11,6%. En intégrant les personnels temporaires ou sous contrat à durée déterminée, il était de 15,1% en 2022.

* Le turnover n'inclut pas les éléments de notre filiale basée au Mexique.

Embauches et intégrations par catégories socio-professionnelles

	Hommes		Femmes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Total	**661**	**494**	**694**	**577**	**1 355**	**1 071**
Non-Cadres	526	390	639	507	1 165	897
Cadres	135	104	55	70	190	174

Les CDI et les CDD sont pris en compte.

Les 1 355 recrutements intègrent 174 recrutements effectués pour des contrats à durée déterminée.

Répartition socio-professionnelle

	Cadres		ETAM (*)		Ouvriers	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Total	**812**	**791**	**1 554**	**1 461**	**2 732**	**3 066**
Hommes %	590 72%	582 74%	906 58%	812 56%	900 33%	1 006 33%
Femmes %	222 28%	209 26%	648 42%	649 44%	1 832 67%	2 060 67%

* ETAM : employés - techniciens - agents de maîtrise

L'activité ELECTRONICS à forte main d'œuvre manufacturière emploie principalement des femmes dans ses ateliers de fabrication.

Les cadres représentent 16% du total des effectifs en 2023 (15% en 2022), les ETAM sont 30% du total des effectifs 2023 (27% en 2022) et les ouvriers représentent 54% des effectifs, représentation en diminution de 4 points en 2023 (58% en 2022).

Répartition des effectifs par tranche d'âge

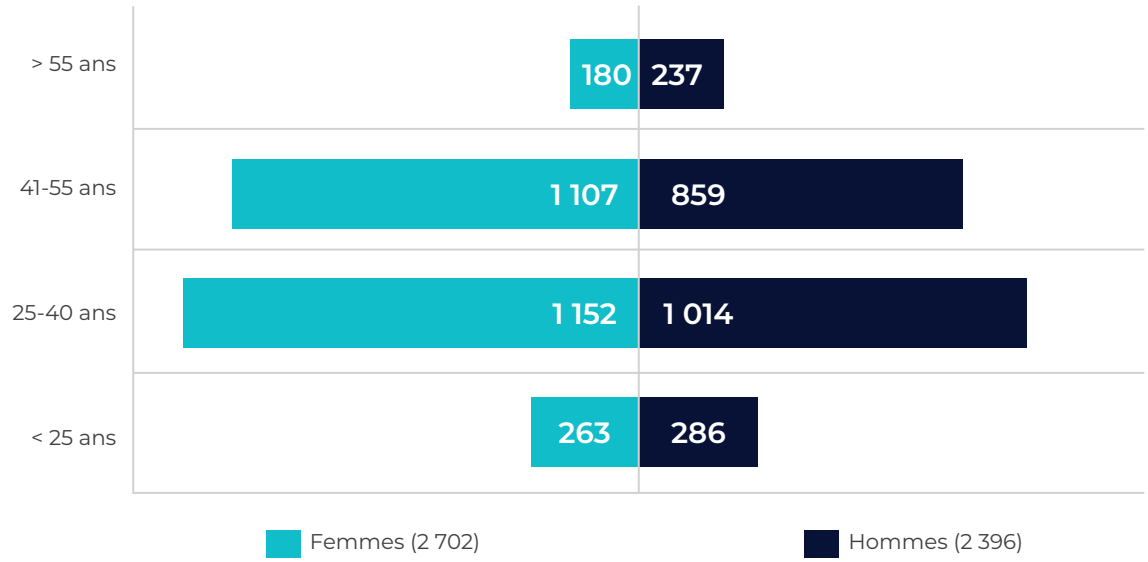

L'effectif se caractérise par une population jeune et majoritairement féminine.

En 2022, 53% de l'effectif LACROIX a moins de 40 ans (56% en 2022), et 8% de l'effectif a plus de 55 ans (contre 7% en 2022).

Répartition par zones géographiques

L'histoire de LACROIX a débuté en France. L'évolution des activités du Groupe l'a conduit depuis plusieurs années à accompagner ses clients ou à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

L'évolution de la répartition géographique des effectifs accompagne naturellement ce développement à l'international. Ainsi, et notamment expliqué par l'acquisition de Firstronics en Amérique du Nord, 75% des effectifs sont situés hors de France en 2023 contre 77% en 2022.

LACROIX est notamment présent :	
Etats-Unis	181 collaborateurs
Mexique	1 159 collaborateurs
Pologne	1 383 collaborateurs
France	1 296 collaborateurs
Tunisie	732 collaborateurs
Allemagne	240 collaborateurs
Espagne	82 collaborateurs
Belgique	13 collaborateurs
Italie	10 collaborateurs

2 collaborateurs sont à Singapour et au Maroc.

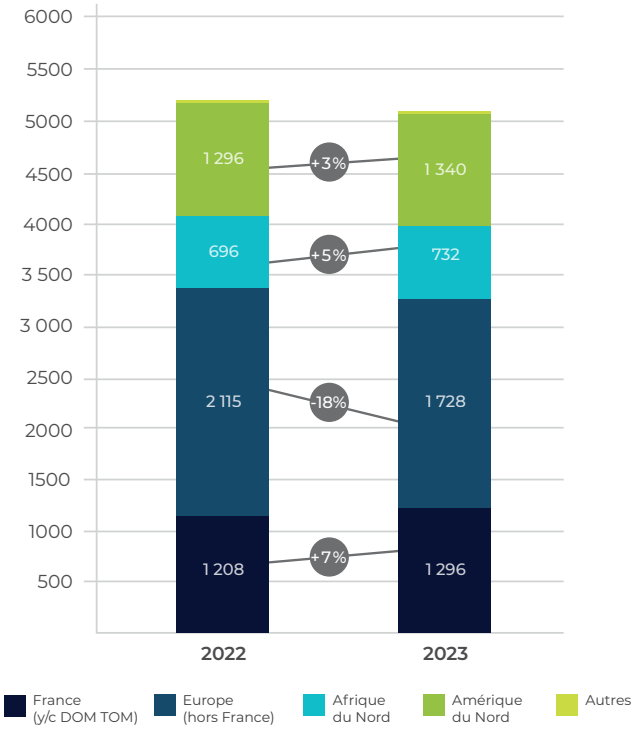

3. PARTAGER ET FAIRE RESPECTER UNE ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DES COMPORTEMENTS

LACROIX s'est engagée à conduire ses activités selon des principes d'action et de comportements fondés sur le respect et l'intégrité. Ses exigences en matière de transparence et de lutte contre la corruption ont notamment été renforcées suite à l'adoption de la Loi « SAPIN II ».

Les axes de développement stratégique du Groupe, notamment en matière de développement des affaires et de croissance internationale, rendent encore plus impérieuses les exigences de LACROIX en matière d'éthique des affaires et des comportements, de lutte contre la corruption et de conformité.

LACROIX a renforcé ses dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et poursuit une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes ses activités et sur tous les territoires où celles-ci sont exercées. Ces actions sont portées au plus haut niveau de la Direction de l'entreprise.

3.1 Lutte contre la corruption

LACROIX conduit une démarche continue d'identification de l'évaluation de ses principaux risques conduisant à un renforcement de ses règles internes dans le cadre de ses codes de conduite, qui couvrent notamment la lutte contre la corruption et les règles à respecter en matière de concurrence. Elle a également défini des guides pratiques permettant de gérer les risques au quotidien et incluant notamment la politique applicable en matière de cadeaux et invitations. Ces documents sont remis aux nouveaux entrants dans l'entreprise et accessibles à tous à tout moment via l'intranet juridique du groupe.

Les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (telles que ventes et achats) sont formées au dispositif anti-corruption applicable. Fin 2023, plus de 670 collaborateurs étaient formés aux règles applicables en matière de lutte contre la corruption.

3.2 Dispositif d'alerte

LACROIX dispose d'un dispositif d'alerte centralisé qui permet de recueillir et de traiter les signalements relatifs à toute atteinte ou risque d'atteinte à la loi, aux règlements, ainsi qu'aux principes, lignes directrices et politiques internes de LACROIX, en ce inclus les Codes de Conduite « anti-corruption » et « concurrence » applicables.

En cas d'alerte, son traitement permettra d'enrichir les processus d'identification et de prévention des risques, dans une logique d'amélioration continue et de gestion des risques.

3.3 Choix des fournisseurs

LACROIX a défini en 2023 sa politique Achats Responsables et mis en place 8 groupes de travail visant notamment à améliorer les pratiques RSE de ses partenaires, à identifier des solutions éco conçues, à réduire sa consommation d'emballages, ou encore à optimiser ses flux logistiques.

Pour mieux prendre en compte la performance RSE de nos partenaires, en complément de leur performance économique, logistique et qualité, nous avons mis en place une évaluation annuelle de nos fournisseurs stratégiques, qui prend en compte leurs pratiques sur les plans éthique, social et environnemental.

Nous avons pour objectif que 75% de notre volume d'achat soit couvert par cette évaluation RSE d'ici 2025.

La politique Achats Responsables de LACROIX se traduit par ailleurs par un code de bonne conduite adressé à l'ensemble des fournisseurs, qui doivent s'engager à le respecter.

Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, conduisent régulièrement des audits de vérification auprès de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées.

Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales et sa conformité avec la législation du travail.

LACROIX met également à jour chaque année une cartographie des risques sur sa chaine d'approvisionnement en prenant en compte le risque pays, le risque financier, ou encore les éventuelles situations de monopole pour mieux évaluer les risques et prioriser les actions de sécurisation en conséquence.

3.4 Égalité de traitement, non-discrimination

LACROIX, sur l'ensemble des pays où il exerce son activité respecte les principes énoncés par les Conventions de l'OIT et notamment par les « Conventions Fondamentales » qui portent sur les droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

LACROIX emploie des collaborateurs aux profils divers et dans des zones géographiques assez larges. LACROIX considère la diversité, l'inclusion, la multiculturalité comme des facteurs de complémentarité et de richesse. LACROIX confirme son engagement à agir en faveur de l'égalité professionnelle et sans discrimination et réaffirme son engagement à éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre d'accords d'entreprise et d'actions ciblées, LACROIX encourage la diversité au sein des équipes, définit des objectifs et moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes et promeut l'emploi des personnes en situation de handicap au travers du versement d'une partie de la taxe d'apprentissage au GIRPEH et d'une manière plus générale lutte contre la discrimination professionnelle notamment dans la mise en œuvre de ses processus clés tels qu'embauches, entretiens individuels, politique d'augmentations de salaires. En 2023, aucun cas de discrimination n'a été relevé.

3.5 Risques géopolitiques – Continuité de service

Le groupe LACROIX a identifié les zones dans lesquelles il exerce une activité significative de fabrication et qui sont particulièrement exposées à des risques géopolitiques. C'est l'activité Electronics du groupe qui est principalement concernée, avec des enjeux de livraison de ses clients qui peuvent être conséquents. Ainsi, des plans de continuité d'activité (PCA) sont travaillés afin de pouvoir respecter au mieux les engagements pris, même en cas de crise. Celui de ZRIBA a d'ailleurs fait preuve de sa robustesse lors de l'incendie qui a touché le site en 2019.

Des mesures préventives et des mesures correctives sont mises en place. D'un point de vue préventif, il existe un dispositif d'identification des risques le plus en amont possible (signaux faibles, appréciations globales, informations filières...). En ce qui concerne les mesures correctives, des mesures sont mises en œuvre au niveau des opérations (organisation de la production, réallocation de fabrication entre sites, constitution de stocks de sécurité), au niveau logistique (lieux de stockage, flux de transports, relations fournisseur), mais également au niveau du design des produits, afin de permettre une forte réactivité en cas de survenance d'une crise.

4. UN ENGAGEMENT QUALITÉ TOTAL

Les certifications détenues par les sites de LACROIX garantissent à nos clients et aux consommateurs finaux de nos clients la qualité optimale de nos produits et solutions. Ces certifications valident le respect des exigences qualité, industrielles et environnementales de nos procédés et process de fabrication.

	ISO 14001 (management environnement)	**ISO 9001** (qualité générale)	**IATF 16949** (secteur automobile)	**ISO 9100** (secteur aéronautique)	**Part 21 G** **Part 145** (secteur aéronautique)	**ISO 27001** (sécurité syst. informatiques)
Sites industriels						
Beaupréau (France - 49)	certifié	certifié		certifié	agréé	
Saint - Herblain (France - 44)	certifié	certifié				
Vern sur Seiche (France - 35)	certifié					
Carros (France - 06)	certifié	certifié				
Les Chères (France - 69)	certifié	certifié				
Madrid (Espagne)	certifié	certifié				
Norte (Espagne)	certifié	certifié		certifié		
Willich (Allemagne)	certifié	certifié				
Köln (Allemagne)		certifié				certifié
Zriba (Tunisie)	certifié	certifié	certifié			
Tunis (Tunisie)		certifié		certifié		
Kwidzyn (Pologne)	certifié	certifié	certifié			
Grand Rapids (Etats-Unis)		certifié	certifié			
Juarez (Mexique)		certifié	certifié			
Bureaux d'études						
Cesson-Sévigné (France - 35)		certifié	certifié			
Echirolles (France - 38)		certifié	certifié			
Quimper (France - 29)		certifié	certifié			
Ploufragan (France - 22)		certifié	certifié			

Ainsi, au sein de LACROIX, la majorité des sites industriels dispose des certifications ISO 14001 et ISO 9001.

Les sites ELECTRONICS disposent par ailleurs de certifications techniques spécifiques afin de garantir aux clients le respect des exigences de certains secteurs d'activité.

5. ÊTRE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

LACROIX exerce un rôle territorial important en termes d'emploi (directs ou indirects) et de développement régional.

L'activité ELECTRONICS est un acteur économique majeur dans ses zones d'activité en France (plus de 450 emplois dans la Communauté des Mauges, plus de 350 emplois également dans le bassin nantais et plus de 250 emplois dans le bassin rennais), en Tunisie (second employeur de la zone économique d'activité de Zriba avec près de 700 emplois directs) et en Pologne (troisième employeur de la région de Kwidzyn avec près de 1 800 emplois directs). Elle y joue un rôle clé sur l'équilibre des territoires en zone rurale où elle est implantée.

Sur chacune des zones d'activité où il est implanté, LACROIX s'implique pour contribuer au développement économique, social et territorial au travers d'initiatives directes ou en soutien à des initiatives locales.

5.1 Développement économique

Implanté près de Rennes, **Innovation Lab by LACROIX** développe un réseau de partenaires et travaille pour découvrir de nouveaux usages et de développer de nouvelles technologies.

Le Lab interagit avec de nombreux acteurs locaux pour développer des idées et promouvoir des solutions innovantes concrètes et déployables pour répondre aux enjeux et problèmes sociétaux d'aujourd'hui et de demain : écoles, laboratoires de recherche, start-ups, collectivités, entreprises...

Les actions que l'équipe mène auprès des écosystèmes, autant locaux que métiers, sont clés : identifier rapidement les entreprises qui peuvent nous accompagner à répondre aux défis d'aujourd'hui et codévelopper avec elles les solutions de demain, partager les bonnes pratiques au sein de notre écosystème afin de challenger nos processus actuels et s'inspirer mutuellement afin de générer des projets innovants main dans la main.

Engagement pour les territoires intelligents

Au-delà de ses missions au sein de LACROIX, Stéphane GERVAIS, EVP Innovation stratégique du groupe LACROIX, s'implique fortement dans les territoires et tout particulièrement dans la **French Tech à Angers**, où il met son temps et ses compétences au service de la communauté sur la thématique Smart City, ainsi qu'à Nantes où il est membre du comité d'évaluation du **Nantes City Lab.**

Il s'implique également dans le développement des villes médianes internationales dans le cadre du **SIIVIM** et il fait partie du groupe "**Smart Cities and Inclusive Growth**" de l'OCDE.

LACROIX est partenaire de la **Chaire de recherche « mobilité dans une ville durable »** de la **Fondation Rennes 1** avec Rennes Métropole, le groupe Legendre, Keolis Rennes et la SNCF. Portée par Laurent Denant-Boëmont et François Bodin, enseignants chercheurs respectivement rattachés au Centre de Recherche en Economie et Management et à l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires, cette chaire a une approche pluridisciplinaire et transversale : elle intervient sur les problématiques à l'échelle métropolitaine, tant en termes d'études socio-économiques (étude des comportements et évaluation des politiques publiques) que d'expérimentations de solutions technologiques innovantes, et considère également les questions de cybersécurité pour les smart-cities. Dans ces champs d'expertises, la chaire est amenée à s'impliquer dans la création d'entreprises et de services innovants, et à participer à des projets de recherche collaboratifs

Le cluster **We Network** est un centre de ressources sur les systèmes intelligents (l'amélioration continue, AIV, Cobots, SI, Intégration Systèmes, Fabrication additive et l'IoT) dont **Vincent Bedouin** est le président depuis sa création. Le cluster est implanté à Angers, une terre de tradition industrielle qui concentre **la plus grande densité de sites de production électronique** en France (25% de l'emploi de l'industrie électronique française, soit 50.000 emplois). Les principales missions de We Network :

- **Valoriser** le potentiel de la filière électronique professionnelle française (laboratoires, bureaux d'études, industriels, institutions académiques).
- **Accompagner les acteurs** et les utilisateurs de l'électronique (tous domaines, tous horizons) autour de projets innovants,
- **Piloter le programme WISE**, programme de référence et d'expertise, à l'échelle européenne, pour les acteurs de la conception et de la production électronique du Grand Ouest (Bretagne, Centre et Pays de la Loire)

5.2 Promotion des métiers de l'industrie

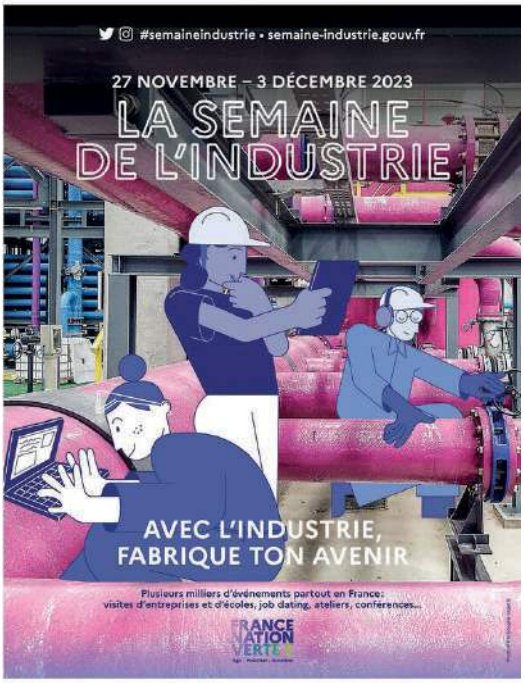

LACROIX participe régulièrement à des évènements permettant de mieux faire connaitre les métiers de l'industrie et de renforcer le lien entre l'entreprise et ses parties prenantes et en premier lieu les écoles.

L'activité ELECTRONICS poursuit en Pologne sa dynamique de coopération avec deux écoles locales afin de promouvoir les métiers de l'industrie de l'électronique. A ce titre, dans le cadre de son programme « School close to work ». Les différents sites accueillent régulièrement des visites de jeunes étudiants afin de les sensibiliser aux métiers de l'industrie

L'activité ELECTRONICS apporte également sa contribution au contenu des programmes techniques afin d'assurer les meilleurs débouchés d'emploi aux jeunes étudiants.

Les activités de LACROIX participent également régulièrement au Forum des métiers organisés à proximité des différents sites.

LACROIX reste fidèle à « la semaine de l'industrie » organisée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Dans le cadre de l'édition 2023, les collaborateurs LACROIX sont intervenus auprès de professionnels de l'enseignement et d'étudiants pour des ateliers d'échanges organisés par les écoles, missions locales d'emplois ou collèges.

6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Sa position de partenaire technologique dans les domaines de la Smart City, du Smart Environment et de la Smart Industry place LACROIX au cœur des enjeux de préservation de l'environnement. Les équipes du Groupe conçoivent ainsi des produits et solutions toujours plus intelligents pour réduire la pollution lumineuse dans les villes et les décongestionner, pour mieux gérer les ressources en eau, pour moins consommer d'énergie...

Dans ses opérations et son développement, LACROIX s'attache à réduire son empreinte environnementale et encourage ses parties prenantes dans cette voie.

A ce titre, le Groupe mène une politique volontariste en visant la certification **ISO 14001** de l'ensemble de ses principaux sites industriels.
Chacun de ses sites dispose d'une organisation et de systèmes de management lui permettant de suivre et de réduire l'impact environnemental de ses activités. Les différents indicateurs suivis permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives et d'amélioration continue mises en place.

Par ailleurs, tous les sites du Groupe veillent à :
- Utiliser des process respectueux de l'environnement
- Travailler à la réduction des déchets et à leur valorisation
- Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
- Réduire leur empreinte carbone

En 2023, afin d'améliorer encore nos pratiques, nous avons lancé des diagnostics « Eco-flux », dispositif mis en place par l'ADEME et Bpifrance pour optimiser les flux d'énergie, de matières, de déchets et d'eau. Nous avons commencé par nos principaux sites français et allons étendre le dispositif à l'international en 2024.

Enfin nous avons lancé la démarche Site engagé, qui a vocation à faire de la stratégie d'impact positif du Groupe une réalité sur les sites. Chaque site a ainsi mis en place un groupe de travail, qui fait des propositions et met en œuvre des actions sur un certain nombre de sujets (énergie, déchets, alimentation, mobilité, biodiversité...).

6.1 Réduction et valorisation des déchets

Les activités de LACROIX produisent des déchets de différentes natures : DEEE, plastiques, métaux, carton, déchets mélangés, déchets dangereux...

La masse totale de déchets industriels banals générés en 2023 est en hausse, passant de 1 681 tonnes en 2022 à 2 161 tonnes en 2023. Cette différence est principalement due à une erreur de reporting en 2022 sur notre site mexicain.

La quantité de déchets industriels dangereux produits reste limitée et maitrisée à 173 tonnes, en repli par rapport à 2022 (217tonnes).

Les sites LACROIX travaillent à réduire la quantité de déchets produits et confient leurs déchets à des prestataires agréés, qui ont pour mission de les valoriser.

En 2023, 75% des déchets industriels banals générés ont ainsi été recyclés, contre 93% en 2022. Cette forte baisse s'explique par une catégorisation plus fine des catégories de déchets et des scénarios de fin de vie en 2023.

Sur l'ensemble de ses sites de production, le Groupe LACROIX a mis en place un tri systématique des déchets dangereux, qui sont eux aussi confiés à des prestataires agréés.

Enfin, le Groupe travaille également avec ses fournisseurs et ses clients à la réduction des déchets d'emballage à travers la mise en place de conditionnements réutilisables, comme les caisses navettes, ou recyclables.

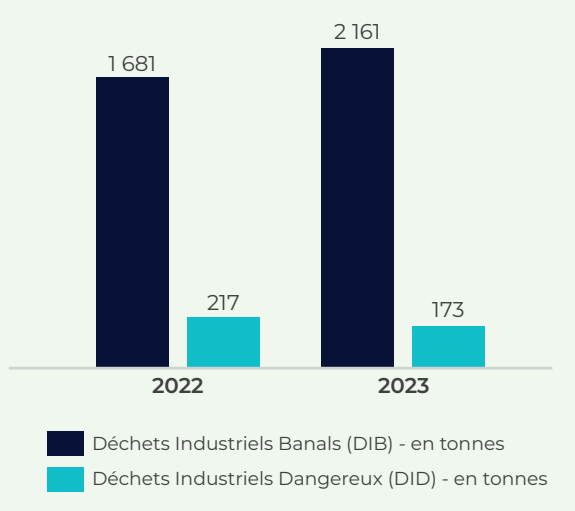

75%
DES DIB RECYLÉS

6.2 Maîtrise des consommations énergétiques

En 2023 la consommation d'énergie globale des sites du Groupe est restée stable.

Pour réduire la consommation d'énergie et accroitre la performance énergétique de ses sites, LACROIX réalise régulièrement des investissements concernant les systèmes de chauffage, ainsi que la gestion technique des bâtiments (qui permet de piloter et réguler les chaudières, aérothermes et autres équipements de manière intelligente).

Consommations	2023	2022
Electricité	28,1	24
Gaz	3,8	7,5
Réseaux de chaleur	1,8	1,8
Fioul	0,1	0
TOTAL (GWh)	33,8	33,3

LACROIX continue également d'investir dans des systèmes d'éclairage LED moins énergivores sur la plupart de ses sites.

Le Groupe a intégré en 2023 la coopérative Estuaire Energie, en vue de d'approvisionner dans les années à venir ses sites français via des contrats d'achat d'énergie renouvelable de gré à gré (PPA). Les investigations sont également en cours pour les plus gros sites du Groupe à l'étranger, en Pologne, en Tunisie et au Mexique.

6.3 Emissions de gaz à effet de serre

Empreinte carbone du Groupe LACROIX

En tant qu'entreprise industrielle internationale, LACROIX a la responsabilité d'agir pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2022, LACROIX a réalisé, avec l'appui d'un cabinet extérieur, un bilan carbone complet (scopes 1, 2 et 3) de l'ensemble de ses activités pour l'année 2021, complété en 2023 par le bilan carbone de la filiale américaine de son activité Electronics, acquise dans les derniers jours de 2021.

L'empreinte carbone complète du Groupe LACROIX en 2021, incluant sa filiale américaine, a été de 3,571 millions de tonnes de CO2équivalent (CO2e) :

- Scope 1 = 2,8 KT CO2e
- Scope 2 = 12,1 KT CO2e
- Scope 3 amont = 588 KT CO2e
- Scope 3 aval = 2 968 KT CO2e.

Les principaux postes d'émissions qui composent cette empreinte sont les suivants :

- Utilisation des produits vendus : 2 931 KT CO2e, soit 82% de l'empreinte du Groupe
- Achats (production et hors production) : 569 KT CO2e, soit 16% de l'empreinte du Groupe
- Fret : 23 KT CO2e, qui concerne le fret amont (74%) et le fret aval (26%)
- Fin de vie des produits vendus : 20 KT CO2e, liées à la collecte, au tri et à la valorisation des DEEE, du plastique, du métal et du carton qui composent nos produits et leurs emballages
- Energie : 14 KT CO2e, qui provient de nos consommations d'électricité (87%), de gaz naturel (10%) et de chauffage urbain (3%).
- Déplacements : 8 KT CO2e, liées aux déplacements domicile-travail (85%) et aux déplacements professionnels (15%)

A noter qu'à compter de 2024 (sur l'exercice 2023), LACROIX réalisera tous les ans un bilan carbone complet de l'ensemble de ses activités, afin notamment de rendre compte de l'atteinte de ses objectifs de réduction de ses émissions de GES.

Stratégie climat de LACROIX

En mars 2023, LACROIX s'est engagé auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) à annoncer publiquement des objectifs de réduction de ses émissions de GES alignés avec les Accords de Paris dans un délai de deux ans maximum.

Afin de définir ces objectifs et de construire une trajectoire Climat et une feuille de route opérationnelle et budgétée, nous avons initié au mois de novembre 2023 une mission ACT Pas à pas, dispositif créé et subventionné par l'ADEME.
Tout au long de l'année 2024, nous allons ainsi conduire des ateliers avec des représentants des différents métiers (finance, R&D, achats, production, marketing...) de nos 3 grandes activités (Electronics, City et Environment), afin de construire la trajectoire Climat du Groupe et de définir les objectifs de réduction de nos émissions de GES qui seront soumis à SBTi.

6.4 Mobilité durable

En 2023 nous avons lancé un Plan de mobilité durable visant à promouvoir les modes de transport décarbonés pour les trajets domicile-travail, qui constituent 85% des émissions liées aux déplacements au sein du Groupe. Ce Plan, déployé sur l'ensemble des sites du Groupe, à l'exception pour le moment des deux sites de notre filiale américaine, fait notamment la promotion du covoiturage, des transports en commun et du vélo.

En France cela se traduit par :

- Covoiturage : nous avons conclu début 2023 un partenariat avec BlaBlaCar Daily, afin d'encourager la pratique du covoiturage (prime de bienvenue, subvention partielle des trajets, actions de communication...)
- Transports en commun : lorsque cela est possible nous mettons en place des partenariats avec les communes dont dépendent nos sites afin de faire bénéficier à nos salariés de réductions sur les tarifs des abonnements. C'est le cas notamment sur nos sites dépendant des agglomérations de Nantes et Rennes.
- Vélo : nous avons mis en place en 2023 le Forfait Mobilité Durable, qui subventionne en partie les trajets de nos collaborateurs qui viennent à vélo en ou trottinette.

A l'international, les initiatives mises en œuvre dépendent du contexte et de la réglementation locale. Par exemple notre site de Kwidzyn en Pologne a développé un dispositif de covoiturage dédié aux salariés du site, et notre site de Zriba en Tunisie a mis en place des lignes de bus spécifiques, réservées aux salariés LACROIX.

6.5 Reconnaissance de nos solutions à impact

Nous agissons chaque jour pour limiter nos impacts, mais nous offrons aussi à nos clients des solutions qui les aident à diminuer leur empreinte écologique. Ces solutions ont été saluées par des experts pour leur efficacité et leur valeur ajoutée pour les clients.

Trois solutions de LACROIX se sont démarquées en ce sens en 2023 :

- Prio V2X, une solution qui vise à fluidifier le trafic des transports en commun et à contribuer à la décarbonation des villes via la mise en œuvre d'un écosystème adapté aux véhicules intelligents, a été choisie dans un panel de 100 solutions pour accélérer la transition écologique présentées en juin à la Commission Européenne.

- AIRoads, projet mené en collaboration avec la Start-up WaltR et qui vise à réconcilier mobilité et qualité de l'air, a également été sélectionné dans ce panel de 100 solutions et a reçu le prix de l'Intelligence Articificielle durable lors du WAICF 2023 (World AI Cannes Forum)

- Enfin, Aquawize, notre solution logicielle basée sur l'IA, un outil d'aide à la décision qui analyse et détecte automatiquement les anomalies de façon précoce dans les réseaux d'eau, a également été retenue dans les 100 solutions pour accélérer la transition écologique.

  De plus, Aquawize
  - A reçu l'award de la solution innovante, un prestigieux prix qui récompense les solutions les plus innovantes et durables dans le domaine de l'eau par Water Europe (une initiative lancée par la Commission Européenne pour améliorer la coordination et la collaboration dans le secteur de l'eau et contribuer à résoudre les défis globaux par la recherche et l'innovation).
  - A reçu le trophée Alliancy pour un numérique porteur de sens dans la catégorie Impact Environnemental.
  - A été lauréat Tech4Green du Village Francophone au CES Las Vegas 2023
  - A remporté le Planinium Future Digital Awards for Smart Cities & IoT Innovation 2023 de Juniper Research (une société de conseil spécialisée en prospective et sur les marchés des technologiques numériques) dans la catégorie Projet de durabilité urbaine le plus novateur.

ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

La taxonomie verte de l'UE est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental.

Conformément au règlement (UE) 2020/852 (EU) de juin 2020, complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 de juin 2021 et le règlement délégué (UE) 2023/2486 de juin 2023 de la Commission Européenne, LACROIX a analysé l'éligibilité et l'alignement à la **Taxonomie Européenne** de ses activités sur l'exercice 2023.

Cette année, avec l'évolution de la réglementation et l'introduction des 4 nouveaux objectifs environnementaux, nous avons décidé, comme en 2022, de concentrer nos ressources sur l'analyse de l'éligibilité de nos activités à la Taxonomie Européenne. En effet, notre activité Electronics fabriquant des cartes électroniques qui se retrouvent dans des milliers de produits différents, l'analyse précise des critères techniques d'alignement pour chacun de ces produits nécessiterait des ressources et des informations, détaillées pour chaque produit, dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Par ailleurs, étant donné la complexité de notre chaîne d'approvisionnement, avec notamment des dizaines de milliers de références de composants électroniques, il serait aujourd'hui très difficile pour LACROIX de garantir sa conformité avec le principe **Do No Significant Harm (DNSH)** (selon lequel, pour être considérées alignées, les activités économiques ne doivent pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie Européenne), ainsi qu'avec les **garanties sociales minimales (Minimum Social Safeguards)**.

Ainsi, bien qu'une part importante des activités éligibles de LACROIX soit a priori alignée avec les critères de durabilité de la Taxonomie Européenne, nous considérons aujourd'hui qu'elles ne le sont pas. Nous nous réservons la possibilité de faire évoluer notre position dans les années à venir, en fonction des diligences complémentaires à mettre en œuvre et des informations/ressources dont nous disposerons.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023
ELIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE DES ACTIVITÉS DE LACROIX

	Part du Chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	**Éligible à la taxonomie par objectif**
Climate Change Mitigation (CCM)	0 %	31 %
Climate Change Adaptation (CCA)	0 %	26 %
Water and Marine Resources (WTR)	Non exigé	7 %
Circular Economy (CE)	Non exigé	91 %
Pollution Prevention and Control (PPC)	Non exigé	0 %
Biodiversity and ecosystems (BIO)	Non exigé	0 %

Les nouveaux tableaux réglementaires exigés par la taxonomie (voir ci-dessous) offrent une granularité et une transparence accrues. Ils nous permettent de préciser à quelle catégorie de chacun des six objectifs environnementaux (cf colonne « Code ») sont éligibles nos différents produits (cf colonne Activités économiques) et d'indiquer à quel objectif environnemental leur contribution est la plus forte (catégorie en gras dans la colonne Code).

Chez Electronics, notre évaluation de l'éligibilité de nos produits tient compte à la fois du produit que nous fabriquons (les cartes électroniques) et du produit final dans lequel elles seront insérées par nos clients.
Chez City et Environment nous considérons les produits finis.

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Activité Environement									
SOFREL									
HVAC : remote management of facilities	**CCM 3.5** - CCA3.5 - CE1.2	5 701 534 €	0,75%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
HVAC: remote management data exploitation	**CCM 8.2**	185 952 €	0,02%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Water : clean water and waste water data management	**WTR 4.1**	1 559 617 €	0,20%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL
Water: waste water collection	**WTR 2.2** - CE1.2	239 130 €	0,03%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL
Water: clean water production and distribution	**WTR1.1** - CE1.2	48 233 767 €	6,34%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL
SAE-IT SYSTEMS									
Smart grids and electricity distribution	**CCM3.20** - CCA4.9 - CE1.2	24 193 994 €	3,18%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Natural gas distribution and other applications	**CE1.2**	1 169 545 €	0,15%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
District heating & pipe monitoring	**CCM4.15** - CCA4.15 - CE1.2	26 797 €	0,00%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Water networks	**CCM3.20** - CCA4.9 - CE1.2	1 298 663 €	0,17%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Activité City									
PUBLIC LIGHTING									
Electrical connection and remote management	**CE1.2**	28 407 486 €	3,7%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
TRAFFIC									
Traffic management and information	**CCM 6.15** - CCA 6.15 - CE1.2	19 187 606 €	2,5%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Metal structures for road information panels	**CCM 6.15** - CCA 6.15	5 263 394 €	0,7%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
V2X									
Connected urban and inter-urban mobility	**CCM 6.15** - CCA 6.15 - CE1.2	1 022 000 €	0,1%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
SIGNALISATION									
Road signs	**CCM 6.15** - CCA 6.15	58 320 000 €	7,7%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Activité Electronics									
EMEA									
Variety of applications in the following sectors: Automotive, Industry, Aerospace and defence, HBAS, Healthcare	**CE1.2**	299 082 055 €	39,3%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Electric vehicles	**CCM 3.18** - CE1.2	10 949 155 €	1,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Energy-efficient building equipment (heating solutions, smart power distribution, motorized shutters...)	**CCM 3.5** - CCA 3.5 - CE1.2	80 048 954 €	10,5%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
EV charging stations	**CCM6.15** - CE1.2	6 328 156 €	0,8%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Railway signaling	**CCM 6.15** - CCA 6.15 - CE1.2	335 680 €	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Activité Electronics									
NA									
Electric vehicles	**CCM 3.18** - CE1.2	24 338 688 €	3,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Variety of applications in the following sectors: Automotive, Industry, HBAS, Healthcare	**CE1.2**	138 734 086 €	18,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Energy-efficient building equipment (heating solutions, LED lighting)	**CCM 3.5** - CCA 3.5-CE1.2	2 326 226 €	0,3%	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		**756 952 486 €**	**99,44%**	31%	26%	7%	0%	91%	0%
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		**756 952 486 €**	**99,44%**	31%	26%	7%	0%	91%	0%
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		**4 230 514 €**	**0,56%**						
TOTAL (A. + B.)		**761 183 000 €**	**100%**						

OPEX 2023 - ELIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE DES ACTIVITÉS DE LACROIX

Les OPEX présentés ci-dessous correspondent aux coûts directs non capitalisés de locations courte durée, R&D, entretien et réparation.

Nous avons considéré qu'au sein de chaque activité les OPEX réalisés en 2023 servaient l'ensemble des différentes catégories de produits. La part d'OPEX éligibles correspond donc à la part de CA éligible pour chaque activité.

	OPEX (M€)	OPEX éligibles (M€)	Part des OPEX éligibles (%)	Principale catégorie d'éligibilité	OPEX alignés (M€)	Part des OPEX alignés (%)
LACROIX GROUP	**12 384**	**12 275**	**99,1%**	**CE 1.2**	**0**	**0%**
LACROIX CORP	66	0	0%	-	0	0%
ENVIRONMENT	3 127	3 127	100%	WTR 1.1	0	0%
CITY	1 898	1 855	97,8%	CCM 6.15	0	0%
ELECTRONICS	7 292	7 292	100%	CE 1.2	0	0%

CAPEX 2023 - ELIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE DES ACTIVITÉS DE LACROIX

Nous avons considéré qu'au sein de chaque activité les CAPEX réalisés en 2023 servaient l'ensemble des différentes catégories de produits. La part de CAPEX éligibles correspond donc à la part de CA éligible pour chaque activité.

	CAPEX (K€)	CAPEX éligibles (K€)	Part des CAPEX éligibles (%)	Principale catégorie d'éligibilité	CAPEX alignés (M€)	Part des CAPEX alignés (%)
LACROIX GROUP	**27 262**	**27 109**	**99,4%**	**CE 1.2**	**0**	**0%**
LACROIX CORP	46	0	0%	-	0	0%
ENVIRONMENT	1 860	1 860	100%	WTR 1.1	0	0%
CITY	4 860	4 860	97,8%	CCM 6.15	0	0%
ELECTRONICS	20 496	20 496	100%	CE 1.2	0	0%

METHODOLOGIE ET CADRE DU RAPPORT

Les informations présentées sont établies à l'aide d'un protocole de reporting, disponible sur demande à l'adresse mail suivante : info@lacroix-group.com. Ce guide méthodologique interne au Groupe détaille les définitions et méthodologies à appliquer, afin d'assurer l'homogénéité des informations consolidées.

Ce rapport RSE a été revu par l'Organisme Tiers Indépendant EY.

Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs d'effectifs portent sur 100% du périmètre. Les indicateurs sociaux et sociétaux n'incluent pas les sociétés de moins de 20 salariés et certains n'incluent pas nos effectifs au Mexique (c'est dans ce cas-là précisé dans le texte).

- Les indicateurs environnementaux couvrent les sites industriels et semi-industriels de plus de 50 salariés, soit 95% du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe et 95% des effectifs. Les sites industriels et semi-industriels de moins de 50 salariés, ainsi que les sites de bureaux, sont exclus du périmètre de reporting car ils ont des impacts environnementaux négligeables par rapport aux sites industriels du Groupe, et car plusieurs données ne sont pas disponibles pour ces sites (notamment le suivi des déchets).

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants : actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE significatifs et ne justifient pas un développement dans le présent rapport. En ce qui concerne les pratiques physiques et sportives, leur promotion est laissée à l'appréciation de chaque site.

Le Groupe n'a pas mis en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

LACROIX suit les contributions fiscales par pays des entités ou il est implanté.

La documentation des prix de transfert est suivie et actualisée régulièrement, elle fait l'objet d'audit et de contrôle. A ce titre, l'évasion fiscale ne constitue pas un risque pour LACROIX.

La période de reporting correspond à l'exercice social, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, période du précédent exercice social.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Saint Herblain, le 26 Mars 2023
Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2017/ 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	32 055 239	32 055 239
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	4 829 096	4 829 096
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	4 155 210	6 098 794	9 944 480	10 274 844	13 172 772
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 040 601	3 652 372	173 477	4 679 451	11 396 919
- Impôts sur les bénéfices	-3 575 140	-4 619 761	- 5 919 185	-3 969 767	-3 598 451
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts , participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 193 223	8 578 017	6 091 533	8 640 922	14 518 488
- Résultat distribué	2 711 923	3 389 904	2 561 261	4 104 732	3 863 277
RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés , mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,02	2,20	1,62	1,79	1,61
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,91	2,28	1,62	1,79	3,01
- Dividende attribué à chaque action	0,72	0,90	0,68	0,85	0,80
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	27	27	27	64
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1 633 085	2 592 440	4 588 082	4 889 575	4 850 541
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales....)	784 637	1 411 738	2 407 622	2 272 238	2 172 581

Fait à St Herblain

le 26 Mars 2023

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE

LACROIX Group
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3 1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci après l' « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci après la « Déclaration »), aux dispositions prévues à l'article R. 225 105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce (ci après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102 1, R. 225 105 et R. 225 105 1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux » et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225 105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (Programme de vérification de la déclaration de performance extra financière, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes Intervention de l'OTI Déclaration de performance extra financière et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) .

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821 28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et février 2024 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions éthique et conformité, RH et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225 102 1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225 105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

(1) ISAE 3000 (révisée) Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (écoconception, produits à impact, éthique des affaires et comportements), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci après : Lacroix Beaupréau et Lacroix Zriba.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233 16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci dessus et couvrent entre 20 % et 34 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (34 % des consommations d'énergie, 20 % des effectifs) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité et de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 26 mars 2024

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	**Informations qualitatives (actions ou résultats)**
Effectifs au 31 décembre 2023 Taux de turnover parmi les collaborateurs Part de femmes parmi les managers Pourcentage de sites labelisés Great Place to Work Montants consacrés à la formation Taux de gravité des accidents de travail Taux de fréquence des accidents de travail	Les mesures déployées pour la santé et la sécurité des salariés (actions de prévention, formations). Les dispositifs de dialogue social. Les mesures prises pour l'égalité femmes-hommes et l'égalité de traitement. Les résultats des politiques de développement des compétences internes (plan de formation).
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	**Informations qualitatives (actions ou résultats)**
Déchets générés par K€ de CA Taux de recyclage des déchets Emissions de GES – Scope 1 & 2 Part des produits à impact dans le CA	Les démarches de recyclage des déchets auprès des fournisseurs qualifiés. Les traitements spécifiques liés aux déchets dangereux. Les dispositifs de maîtrise des consommations énergétiques des sites. Description des émissions de gaz à effet de serre et notamment des principaux postes d'émissions du scope 3.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	**Informations qualitatives (actions ou résultats)**
	L'impact de l'entreprise sur le territoire et le développement d'un tissu socio-économique. Les procédures liées au choix des fournisseurs. Les résultats des politiques en matière d'éthique des affaires et des comportements (lutte contre la corruption, programme Global Compact). Les dispositifs d'atténuation des risques géopolitiques. Les démarches de certification liées à la qualité des produits. Les initiatives pour le développement économique des territoires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

LACROIXGroup
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 83 506.

Comme indiqué dans la note 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des évènements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition de chacune des UGT définies par votre groupe est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à cinq ans, d'un taux d'actualisation de 9 % pour les UGT City et Environment et 9,4 % pour l'UGT Electronics et d'un taux de croissance à l'infini de 2 % comme indiqué en note 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons analysé les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, en incluant un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit pour la réalisation de ces différentes analyses.
Nous avons :

- apprécié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- contrôlé la réconciliation des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation avec les budgets approuvés par la direction ;
- examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses du marché sous-jacentes, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ;
- testé la fiabilité mathématique des modèles et recalculé les valeurs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » et 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation et présentation des impacts du projet de cession en-cours de la BU Signalisation

Risque identifié

Comme annoncé le 9 février 2023, votre groupe a l'intention de céder sa BU Signalisation et a annoncé le 14 décembre 2023 être entré en négociation exclusive avec la société AIAC en vue de son rachat.

Comme indiqué dans la note 6.5.16 « Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées » de l'annexe aux comptes consolidés, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

La note 7.3.2 « Projet de cession de la BU Signalisation » expose l'analyse menée par votre groupe concernant la nature des actifs et passifs en cours de cession au regard de la norme IFRS 5, et présente les principaux impacts financiers dans le bilan consolidé de votre groupe au 31 décembre 2023. Compte tenu de la valeur estimée de la cession, le goodwill historique de la BU Signalisation a été totalement déprécié ainsi qu'une quote-part des actifs non courants pour un montant total de K€ 3 735.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, du caractère inhabituel de l'opération et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons analysé les données et les hypothèses clés utilisées pour l'évaluation et la présentation des actifs et passifs destinés à être cédés. Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse effectuée par votre groupe pour qualifier l'opération au regard des dispositions de la norme IFRS 5 ;
- apprécier l'identification et l'évaluation des actifs et passifs destinés à être cédés au regard des dispositions de la norme IFRS 5 .

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.5.16 « Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées » et 7.3.2 « Projet de cession de la BU Signalisation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes

consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre Assemblée Générale du 11 mai 2021 pour le cabinet MAZARS et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821 27 à L. 821 34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 2 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LACROIX Group
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent à K€ 85 793 en valeur brute et K€ 75 793 en valeur nette.

Comme indiqué dans la note 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale et des perspectives d'activité et de résultat de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement de votre groupe.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation des titres de participation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activité et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés de votre groupe ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre Assemblée Générale du 11 mai 2021 pour le cabinet MAZARS et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.
Comme précisé par l'article L. 821 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821 27 à L. 821 34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 2 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

LACROIX Group
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Lacroix North America

Personne concernée

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et président de la société Lacroix North America.

Nature et objet

En date du 20 mars 2023, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prêt de KUSD 5 277, signé le 8 juin 2023.

Modalités

Ce prêt s'établit à KUSD 5 277 au 31 décembre 2023 et a généré pour votre société un produit financier de KUSD 235 au cours de l'exercice.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention sera conclue dans l'intérêt de la société et dans le cadre du financement des CAPEX en Amérique du Nord.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Lacroix North America

Personnes concernée

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et président de la société Lacroix North America.

a) Nature et objet

Conclusion le 3 novembre 2022 d'une convention de prêt de KUSD 2 500.

Modalités

Ce prêt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2023 et a donné lieu à la comptabilisation pour votre société d'un produit financier de KUSD 120 au cours de l'exercice.

b) Nature et objet

Conclusion le 25 janvier 2022 d'un avenant à la convention de prêt conclue le 22 décembre 2021, autorisée par votre conseil d'administration du 20 septembre 2021, destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,70 % des titres de la société Firstronic LLC.

Modalités

Le montant du prêt consenti par votre société à la société Lacroix North America, consécutivement à l'avenant susmentionné, est de KUSD 33 957. Ce prêt a généré pour votre société un produit financier de KUSD 2 387 au cours de l'exercice.

Avec la société Vinila Investissements

Personnes concernées

M. Vincent Bedouin, président-directeur général de votre société et président de la société Vinila Investissements.

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et membre du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements.

Mme Marie-Reine Bedouin, membre du conseil d'administration de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements.

a) Nature et objet

Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le conseil de surveillance le 29 décembre 2009, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de KEUR 140.

Modalités

La charge comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevée à KEUR 140.

b) Nature et objet
Convention de prestations de services, ayant pour objet la mise à la disposition de votre société de locaux sis 5, rue de La Pérouse 75016 Paris.

Modalités

La rémunération forfaitaire annuelle versée à la société Vinila Investissements s'élève à KEUR 20 hors taxes.

Saint-Herblain et Nantes, le 2 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 MAI 2024

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et
- Des rapports des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION
Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du groupe, et
- du rapport des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION
Approbation des charges fiscalement non déductibles

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 40 826 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 32 890 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 7 936 euros, qui ont généré une imposition d'un montant de 10 207 euros.

QUATRIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 13 705 956,60 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	13 705 956,60 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 519 389,35 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	15 225 345,95 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,70 euros par action	3 380 367,20 euros
Au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 105 millions euros.	10 000 000,00 euros
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 844 978,75 euros

Étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 185 248 258,39 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la Société.

Le paiement du dividende sera effectué au siège social de la Société le 16 juillet 2024 .

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - article 117 quater du Code général des impôts),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement,
- Le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % qui résulte de l'article 158-3-2 du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidant en France.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2019 - 2020 (*)	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775
2021	0,85	4 104 731,60	4 829 096	4 679 888
2022	0,80	3 863 276,80	4 829 096	4 681 203

(*) Exercice de 15 mois du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation de la convention conclue avec la société LACROIX North America par application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Bedouin

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Monsieur Vincent BEDOUIN

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Vincent BEDOUIN a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Tiers

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Monsieur Pierre TIERS

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Pierre TIERS a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hugues Meili

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Monsieur Hugues MEILI

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Hugues MEILI a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouvel d'administrateur en remplacement de Madame Marie-Reine Bedouin

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décode de nommer en remplacement de Madame Marie-Reine Bedouin, pour une durée de trois (3) ans :

Madame Christine LIORET

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Christine LIORET a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert Alefsen de Boisredon d'Assier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Monsieur Hubert ALEFSEN DE BOISREDON D'ASSIER

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Hubert ALEFSEN DE BOISREDON D'ASSIER a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

ONZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Murielle Barneoud

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Madame Murielle ARNEOUD

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Murielle BARNEOUD a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Ariane Malbat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois (3) ans le mandat d'administrateur de :

Madame Ariane MALBAT

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Ariane MALBAT a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat de membre du Conseil d'Administration qui vient de lui être conféré et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TREIZIEME RÉSOLUTION
Fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

Le Conseil d'Administration étant composé conformément au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du Code de commerce, le second alinéa de l'article L.225-45 du même Code n'est pas applicable.

QUATORZIEME RÉSOLUTION
Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

QUINZIEME RÉSOLUTION
Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

SEIZIEME RÉSOLUTION
Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION
Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION
Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

DIX-NEUVIEME RÉSOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2023 de la Société.

VINGTIEME RÉSOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et L. 225-209-2 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société aux fins :
  - D'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - De procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
  - D'assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe,
  - De permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

- Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemble Générale, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois, et prend acte que cette autorisation prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 334 815 (soit 6,93 % du capital social). L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 60 euros (soit un montant global maximal de 20 088 900 d'euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

Le Conseil d'Administration donnera chaque année aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire, les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation

VINGT-ET-UNIEME RÉSOLUTION

Nomination de CAC chargés de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce, décide de nommer :

- la société Ernst & Young et Autres, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros dont le siège social est situé 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 438 476 913,

- la société Mazars, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 8 320 000 euros dont le siège social est situé Tour Exaltis, 61 rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 824 153,

en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ces mandats sera de trois exercices et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-DEUXIEME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, (y compris par attribution gratuite de bons de souscription d'actions), ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de créance, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, tant en France qu'à l'étranger, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourra subdéléguer au Directeur Général ou, en accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider et réaliser l'augmentation de capital ;

2. Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;

3. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 9.960.000 euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 6,64 euro, un maximum de 1.500.000 actions), étant précisé et que ce montant nominal global ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustement ;

4. Décide que le montant nominal global des obligations et autre titre de créances donnant accès au capital social, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 60.000.000 euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en toute autre monnaie ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

5. Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances sur la Société ;

6. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

7. Prend acte que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

8. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

   - déterminer les dates, les prix et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, décider en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créances donnant accès au capital de la Société, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code du commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux

fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée), et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, ou prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ;

- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;

- déterminer le mode de libération des actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;

- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;

- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustements ;

- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;

- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des droits, actions ou valeurs mobilières émises, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ;

- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

9. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicable, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour l'annulation de tout ou partie des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'action

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, après avoir pris acte de l'adoption de la vingtième résolution de la présente Assemblée Générale, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de la vingtième résolution de la présente Assemblée Générale ou des programmes d'achat antérieurs ou postérieurs et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale, et ce par période de 24 mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder auxdites réductions de capital, constater leur réalisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et des articles L. 3332- 18 et suivants du Code du travail, sous réserve de mise en œuvre d'une des opérations visées à la vingt-quatrième résolution, sa compétence pour procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et anciens salariés adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ;

2. décide que le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à terme susceptible d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5% du capital social tel que constaté à la date d'émission,

3. prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, qui sont susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

4. précise que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail ;

5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des valeurs mobilières émises, ainsi que pour les modifier postérieurement à leur émission

6. décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

VINGT-CINQUIEME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

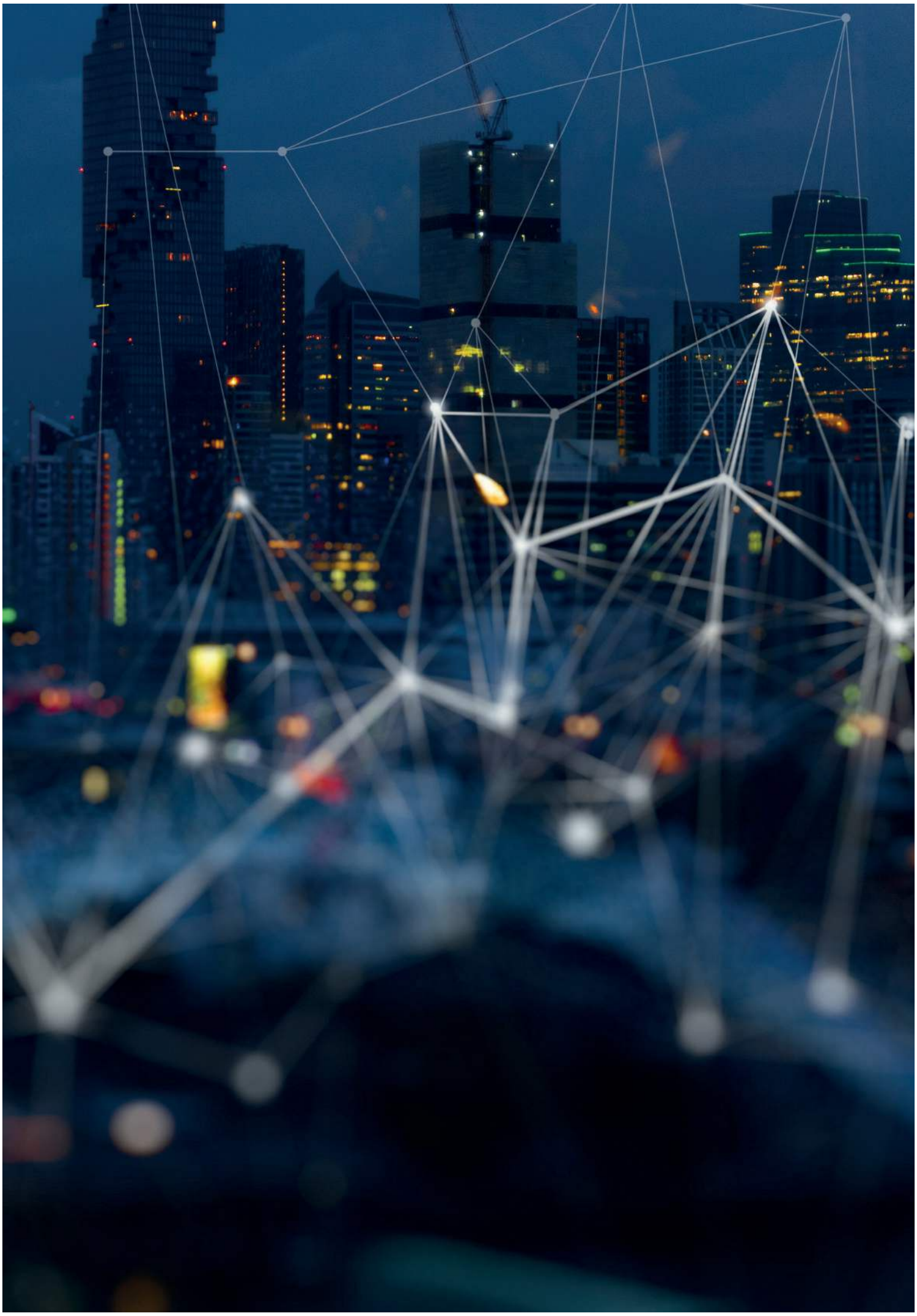

PARTIE 02

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS

(COMPTES CONSOLIDÉS)

1. BILAN CONSOLIDÉ

En K€ Actif	Note n°	Exercice 2023	Exercice 2022
Actifs non courants			
Goodwill	8.1	83 506	86 319
Immobilisations Incorporelles	8.2	30 038	44 427
Immobilisations Corporelles	8.3	93 297	98 755
Droits d'utilisation	8.4	14 665	11 266
Actifs financiers non courants	8.5	3 672	2 822
Participations dans les entreprises associées		-	-
Actifs d'Impôt différé	8.19.3	7 133	8 548
Total des actifs non courants		**232 311**	**252 136**
Actifs courants			
Stocks et en-cours	8.6	145 153	157 155
Créances clients	8.7	128 678	127 091
Autres créances	8.8	26 900	30 165
Instruments financiers actif	9.1	2 384	2 279
Trésorerie et équivalents	8.9	42 523	22 613
Actifs des activités en cours de cession	7.3.2	29 150	-
Total des actifs courants		**374 789**	**339 302**
TOTAL DE L'ACTIF		**607 100**	**591 439**

En K€ Passif	Note n°	Exercice 2023	Exercice 2022
Capitaux propres			
Capital		32 055	32 055
Primes		39 645	39 645
Réserves consolidées		101 946	90 535
Résultat consolidé		4 268	11 876
Capitaux propres (part du Groupe) :	**4**	**177 915**	**174 112**
Intérêts minoritaires :	**4**	**12 142**	**19 773**
Total des Capitaux propres		**190 057**	**193 885**
Passifs non courants			
Provisions non courantes	8.11	13 181	14 694
Dettes financières à long terme	8.12	95 619	85 044
Dettes locatives à long terme	8.4	11 825	8 468
Dettes issues de regroupements d'entreprises - non courant	8.13	12 088	12 978
Passifs d'Impôt différé	8.19.3	7 803	11 927
Total des Passifs non courants		**140 516**	**133 111**
Passifs courants			
Dettes financières à court terme	8.12	61 467	78 004
Dettes locatives à court terme	8.4	3 373	3 091
Dettes fournisseurs	8.14	126 644	116 243
Instruments financiers passif	9.1	1 615	2 686
Dettes issues de regroupements d'entreprises - courant	8.13	-	-
Autres dettes	8.14	57 154	64 418
Passifs des activités en cours de cession	7.3.2	26 275	-
Total des Passifs courants		**276 527**	**264 443**
TOTAL DU PASSIF		**607 100**	**591 439**

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

2.1 Compte de résultat

En K€	Note n°	Exercice 2023 12 mois	Exercice 2022 12 mois
Chiffre d'affaires	**9.2**	**761 183**	**707 760**
Variations de stocks et de produits en cours		(2 990)	10 453
Achats consommés		(463 850)	(442 766)
Charges de personnel	8.15	(182 460)	(166 169)
Sous-traitance et Charges externes		(67 548)	(63 343)
Impôts et taxes		(4 695)	(4 071)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(24 943)	(21 997)
Autres produits de l'activité		3 152	1 847
Résultat opérationnel courant	**9.2**	**17 849**	**21 715**
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(14 089)	(723)
Dépréciation du goodwill		-	-
Résultat opérationnel		**3 760**	**20 991**
Charges et produits financiers	8.18	(8 538)	(7 233)
Charges d'impôts	8.19	1 937	(2 030)
Mise en équivalence		-	-
Résultat net		**(2 841)**	**11 729**
Résultat net - Part des minoritaires	4	(7 110)	(147)
Résultat net - Part du Groupe		**4 268**	**11 876**
Résultat de base par action (en €)	8.10	0,91	2,54
Résultat dilué par action (en €)	8.10	0,91	2,53

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2023 12 mois	Exercice 2022 12 mois
Résultat net		**(2 841)**	**11 729**
Ecarts de conversion		2 236	1 766
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(125)	1 489
Ecarts actuariels sur les régimes de prestations définies		(59)	3 283
Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)		**2 052**	**6 538**
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres	**4**	**(789)**	**18 267**
Dont part du Groupe		6 548	17 543
Dont part des Intérêts minoritaires		(7 337)	724

(1) Montant Net d'impôt

3.TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Note n°	Exercice 2023 12 mois	Exercice 2022 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(2 841)**	**11 729**
- Charge d'impôts de la période	8.19	(1 937)	2 030
Résultat avant impôts de l'ensemble consolidé		**(4 778)**	**13 758**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		36 804	21 603
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		(2 285)	(557)
- Quote-part de résulat des sociétés mises en équivalence		-	-
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		781	2 556
Impôts payés		**(3 098)**	**(602)**
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		**27 423**	**36 759**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		**-**	**-**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**8 877**	**(35 286)**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**36 299**	**1 474**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements d'exploitation	8.2 / 8.3	(16 851)	(19 526)
Investissements financiers	8.5	(641)	(953)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		3 777	2 006
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(13 715)**	**(18 473)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		(4 183)	(4 440)
Augmentations de capital en numéraire			
Variations de pourcentages d'intérêts sans modification du mode de contrôle		-	(9 252)
Variation des autres fonds propres		(3)	9
Emissions d'emprunts	8.12.2	33 892	29 442
Impact de la cession-bail		6 054	-
Remboursements d'emprunts	8.12.2	(21 665)	(14 469)
Remboursement de dettes locatives	8.4	(3 944)	(3 661)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**10 150**	**(2 372)**
Incidence des variations de cours des devises		498	(689)
Variation de trésorerie		**33 232**	**(20 060)**
Trésorerie d'ouverture		(25 780)	(5 626)
Reclassement de la trésorerie des activités en cours de cession	7.3.2	5 000	-
Reclassement		-	(94)
Trésorerie de clôture	8.9	12 453	(25 780)

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€ Situation à la clôture	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
						Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consoli-dante			
Exercice 2021		**32 055**	**39 645**	**66 680**	**21 610**	**(2 999)**	**(2 928)**	**154 063**	**26 317**	**180 380**
Affectation du résultat de l'exercice				21 610	(21 610)			-		-
Distributions de Dividendes				(4 135)				(4 135)	(306)	(4 441)
Augmentations de capital								-		-
Variation des actions propres				(36)			45	9		9
Engagements d'achat de titres de minoritaires	8.13			(502)				(502)		(502)
Attribution gratuite d'actions				172				172		172
Résultat de l'exercice					11 876			11 876	(147)	11 729
Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				4 772		895		5 667	871	6 538
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				**4 772**	**11 876**	**895**		**17 543**	**724**	**18 267**
Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises	7.2			6 962				6 962	(6 962)	-
Exercice 2022		**32 055**	**39 645**	**95 523**	**11 876**	**(2 104)**	**(2 883)**	**174 112**	**19 773**	**193 885**
Exercice 2022		**32 055**	**39 645**	**95 523**	**11 876**	**(2 104)**	**(2 883)**	**174 112**	**19 773**	**193 885**
Affectation du résultat de l'exercice				11 876	(11 876)			-		-
Distributions de Dividendes				(3 889)				(3 889)	(294)	(4 183)
Augmentations de capital								-		-
Variation des actions propres				(48)			44	(3)		(3)
Engagements d'achat de titres de minoritaires	8.13			743				743		743
Attribution gratuite d'actions				403				403		403
Résultat de l'exercice					4 268			4 268	(7 110)	(2 841)
Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				(348)		2 628		2 280	(228)	2 052
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres				**(348)**	**4 268**	**2 628**		**6 548**	**(7 337)**	**(789)**
Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises	7.2							-		-
Exercice 2023		**32 055**	**39 645**	**104 261**	**4 268**	**524**	**(2 839)**	**177 915**	**12 142**	**190 057**

5. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2023	
			Méthode consolidation	% intérêt
SOCIETE CONSOLIDANTE				
LACROIX GROUP	ST HERBLAIN	1	MÈRE	100,00%
SOCIETES INTEGREES				
LACROIX 2	ST HERBLAIN		IG	100,00%
Activité LACROIX Electronics				
LACROIX ELECTRONICS FRANCE	BEAUPREAU	1	IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU	BEAUPREAU		IG	75,25%
LACROIX ELECTRONICS zoo	POLOGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNIS	TUNISIE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE	TUNISIE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS Gmbh	ALLEMAGNE		IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS CESSON	CESSON-SÉVIGNÉ	1	IG	100,0%
LACROIX ELECTRONICS MICHIGAN	MICHIGAN, USA		IG	62,1%
LACROIX NORTH AMERICA	DELAWARE, USA		IG	100,0%
Activité LACROIX Environment				
LACROIX ENVIRONMENT	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX SOFREL	VERN SUR SEICHE	1	IG	100,0%
LACROIX SOFREL srl	ITALIE		IG	100,0%
LACROIX SOFREL ESPANA	ESPAGNE	3	IG	100,0%
LACROIX ENVIRONMENT SINGAPOUR	SINGAPOUR		IG	100,0%
LACROIX ENVIRONMENT Gmbh	ALLEMAGNE		IG	100,0%
SAE IT Systems GmbH & Co KG	ALLEMAGNE		IG	100,0%
Activité LACROIX City				
LACROIX CITY	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	ST HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX CITY CARROS	ST HERBLAIN	1	IG	100,0%
LACROIX CITY MADRID	ESPAGNE	3	IG	100,0%
LACROIX CITY NORTE	ESPAGNE		IG	99,9%
LACROIX CITY CENTRO	ESPAGNE	3	IG	99,9%
LACROIX PACIFIC	NOUMÉA		IG	99,9%
LACROIX OCEAN INDIEN	LE PORT	1	IG	99,9%
LACROIX MAYOTTE	MAMOUDZOU		IG	99,9%
LACROIX TRAFIC CAMEROUN	CAMEROUN		IG	99,9%
LACROIX CITY LES CHERES	LES CHÈRES	1	IG	100,0%
LACROIX CITY BELGIUM	Belgique		IG	100,0%
LACROIX 3	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX 7	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,9%
LACROIX CITY PLOUFRAGAN	NANTES	1	IG	100,0%
LTI SUD EST (2)	CARROS		IG	0,0%

IG = Intégration globale (1) Périmètre d'intégration fiscale France (2) Entité Ad' hoc. (3) Périmètre d'intégration fiscale Espagne

6. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment C, LACROIX Group est une société anonyme de droit français.

Le siège social du groupe est domicilié au 17 rue Océane 44800 St Herblain, France.

Au-delà de l'empreinte «directe» de son activité, LACROIX est investi d'une mission pour la société qu'elle porte au travers de son offre, véritable raison d'être du groupe et lien intemporel entre tous ses collaborateurs.

Sa mission : Mettre à disposition de ses clients des technologies simples et robustes, au service d'un monde plus durable et plus sûr.

Au travers de ses activités, LACROIX mobilise son savoir-faire technologique pour :

- Transformer les rues et les infrastructures routières en environnements de vie fluides, sécurisés et durables. Les équipements LACROIX orientent, optimisent et sécurisent les flux de véhicules et de personnes pour mieux partager la rue et la route en prenant en compte les besoins de tous les usagers et exploitants
- Digitaliser et optimiser la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie. Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients exploitants, LACROIX contribue à améliorer la performance de leurs réseaux, économiser les ressources qui se raréfient et protéger l'environnement
- Concevoir et produire des produits électroniques dans des secteurs critiques tels que l'automobile, l'aéronautique, la domotique ou l'Industrie 4.0 et accompagner leurs défis d'automatisation, de digitalisation et de performance environnementale

6.2 Référentiel comptable

6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 décembre 2023 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2023.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2023) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2023.

- Amendement de la norme IAS 12 – suppression de l'exception de comptabilisation initiale des impôts différés ;
- Amendement de la norme IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement de la norme IAS 8 – clarification de la différence entre une estimation comptable et une méthode comptable.

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

6.4 Modalités de consolidation

6.4.1 Méthodes de consolidation

Filiales du Groupe :

- Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au Groupe :

- A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
- Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées :

1 ML = Xeur	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,21364	0,22023	0,23044	0,2134
Dollar (USD)	0,93756	0,92476	0,90498	0,94944
Franc CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franc CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
Dollar SG (SGD)	0,69930	0,68849	0,68535	0,6891

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

6.4.3 Elimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

6.4.4 Regroupement d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des évènements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements, et des éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	Au plus court de la durée légale de protection ou de la durée d'utilité de l'actif
Logiciels	En fonction de l'éligibilité à immobilisation, de 3 à 10 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

6.5.2 Immobilisations corporelles

Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrains	7 à 30 ans
Constructions d'exploitation	25 à 50 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le Groupe est propriétaire	15 à 40 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le Groupe est locataire	Au plus court de la durée du bail (incluant les renouvellements probables) et de la durée d'utilité de l'actif
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des évènements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

6.5.3 Contrats de location

En accord avec la norme IFRS 16, lors de la conclusion d'un contrat de location, le Groupe enregistre un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Conformément aux exemptions prévues par la norme, le Groupe exclue les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur (inférieure à 5K$).

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier.

Conformément à la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC») lorsque l'engagement de location est inférieur à 12 mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat, le Groupe constate une dette locative sur une durée cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, le taux d'emprunt marginal généralement retenu est la somme du taux sans risque par référence à sa duration, d'un swap de devises le cas échéant, du risque de crédit du Groupe et d'une éventuelle surcharge en fonction de la nature de l'actif financé.

6.5.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

- Les titres de participation sont qualifiés d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, en l'absence d'événements particuliers, leur coût d'acquisition ou la quote-part de situation nette sont considérés comme les meilleures estimations possible de la juste valeur.
- Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IFRS 9 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode «prix moyen pondéré». Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci dessus et la valeur nette probable de réalisation.

6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de certains de ses principaux clients partenaire, a mis en place des contrats d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ces contrats d'affacturage prescrite par la norme IFRS 9 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du débiteur, risque de portage inhérent au décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation, ...),
- La perte du contrôle de l'actif.

6.5.8 Disponibilité et Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

6.5.9 Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions :

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

6.5.10 Subventions publiques

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le Groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

6.5.11 Provisions pour risques et charges

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

6.5.12 Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant. La note 8.11.1 présente les hypothèses retenues.
- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.
- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.
- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites est déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

6.5.13 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes

6.5.14 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- La valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Dettes issues de regroupements d'entreprises »
- L'engagement est reconnu en contrepartie des capitaux propres part du groupe;
- Les variations ultérieures des engagements sont comptabilisées par capitaux propres, y compris les effets de désactualisation .
- Lorsqu'une condition de présence est rattachée à ces instruments le groupe comptabilise, pour cette partie spécifique de l'instrument, une charge au compte de résultat, étalée sur la durée de présence contractualisée.

6.5.15 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. A ce titre le Groupe a retenu le taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés en France.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants. Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, deux périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur dans le groupe, l'un en France (dont la société tête du groupe est LACROIX Group) et l'autre en Espagne (dont la société tête de groupe est LACROIX Sofrel Espana)

Ces périmètres fiscaux sont détaillés en note 5.

Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2023
Allemagne	30,0%
Etats-Unis	21,0%
Espagne	25,0%
France	25,0%
Italie	27,9%
Pologne	19,0%
Tunisie	10,0%

6.5.16 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

Le détail des activités en cours de cession est présenté en note 7.3.2

6.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction des différents flux de revenus du Groupe et le cas échéant des spécificités de chaque contrat le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

Lorsqu'il est établi que le Groupe satisfait à ses obligations de performance vis-à-vis de ses clients de manière progressive alors le Groupe reconnait le chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts.

Les montants constatés en revenu sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

Les prix de transaction fixés aux contrats ne comprennent pas de parts variables significatives requérant de recourir à des estimations. Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de délai de paiement supérieur à un an, aucune composante de financement n'est constatée à ce titre.

6.5.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le groupe dispose d'instruments dilutifs, des actions gratuites.

6.5.19 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

- LACROIX Electronics
- LACROIX Environment
- LACROIX City.

7. COMPARABILITÉ DES COMPTES ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIF DE LA PÉRIODE

7.1 Changements comptables

Néant

7.2 Variations de périmètre et entrée de minoritaires

Néant

7.3 Evènements significatifs

7.3.1 Faits marquants de la période

Cyberattaque
LACROIX a communiqué le 15 mai 2023 avoir subi une cyber attaque ayant impacté majoritairement les sites français (Beaupréau), allemand (Willich) et tunisien (Zriba) de l'activité Electronics.

Les principaux impacts financiers de la cyberattaque sur les comptes du groupe sont les suivants :

- La perte d'exploitation subie s'élève à 1,8m€ et est prise en charge par l'assurance ;
- Les autres coûts exceptionnels sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » (voir 8.17) pour un montant de 0,6 M€

Cession du bâtiment de Saint Herblain
La société Lacroix City Saint Herblain a cédé son bâtiment d'activité le 22 décembre 2023 puis l'a repris en location dans le cadre d'un bail commercial. Cette opération de cession-bail a fait l'objet d'un retraitement spécifique dans le cadre de la norme IFRS 16 et a conduit à constater une plus-value consolidée de 2 360 K€. Les impacts de ce retraitement sont détaillés dans la note 8.4 – Contrats de location.

LACROIX Electronics MI
Lors de l'inventaire réalisé en fin d'année sur les sites de LACROIX Electronics MI (Ex-Firstronic), des écarts d'inventaire de 3,3 M$ ont été constatés en résultat d'exploitation. Des investigations ont été menées afin d'identifier l'origine des écarts, leurs causes et les plans d'action correctifs associés. Les déficiences de contrôle interne n'ont pas permis la reconstitution de l'intégralité de ces écarts et notamment la ventilation de la date d'origine des écarts ne peut être réalisée avec suffisamment de fiabilité.

7.3.2 Projet de cession de la BU Signalisation

Pour mémoire, lors de son communiqué de presse sur le CA annuel en date du 9 février 2023, LACROIX Group a annoncé son intention de céder sa Business Unit (appelée BU) Signalisation (8% du CA de LACROIX) afin de concentrer ses investissements sur ses marchés stratégiques autour de l'IoT industriel et des équipements électroniques.

Suite cette annonce, la BU Signalisation est entré dans un processus d'autonomisation progressive en vue de cette cession.

En date du 14 décembre 2023, LACROIX Group a annoncé être entré en négociation exclusive avec la société AIAC en vue du rachat de cette BU.

Au 31 décembre 2023, compte tenu de ce projet de cession et en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, la BU Signalisation est présentée dans les comptes consolidés comme une activité en cours de cession. Les impacts des reclassements liés à l'application de la norme sont présentés dans les tableaux de détails de la présente annexe en colonne « Actifs et activités en cours de cession ». Les actifs destinés à être cédés comprennent le goodwill historique de la BU Signalisation.
Compte tenu de la valeur estimée de la cession, une moins-value en ressort pour un montant de 3 735 K€.
Le goodwill a été totalement déprécié ainsi qu'une quote-part des actifs non courants pour ce montant.

La société LACROIX a annoncé le 18 mars 2024 la cession de la BU Signalisation (cf Note 9.6 - Evènements post-clôture).

Le tableau ci-dessous détaille les impacts bilanciels de la cession ainsi que les actifs et les passifs classés en « actifs et

passifs des activités en cours de cession » :

En k€ Actif	Exercice 2023				
	Bilan BU Signalisation avant impact de la cession de l'activité	Cession du bâtiment	Impact de la cession-bail	Dépréciation IFRS 5	Actifs et activités en cours de cession
Actifs non courants					
Goodwill	1 350			(1 350)	
Immobilisations Incorporelles	361				361
Immobilisations Corporelles	7 270	(2 990)		(2 385)	1 896
Droits d'utilisation	1 328		1 905		3 233
Actifs financiers non courants	132				132
Participations dans les entreprises associées					
Actifs d'Impôt différé	294		1 038		1 332
Total des actifs non courants	**10 734**	**(2 990)**	**2 943**	**(3 735)**	**6 953**
Actifs courants					
Stocks et en-cours	6 390				6 390
Créances clients	13 279				13 279
Autres créances	1 744				1 744
Instruments financiers actif					
Trésorerie et équivalents	(8 717)	9 500			783
Total des actifs courants	**12 696**	**9 500**			**22 196**
Total des actifs des activités en cours de cession	**23 430**	**6 510**	**2 943**	**(3 735)**	**29 150**

En k€ Passif	Exercice 2023				
	Bilan BU Signalisation avant impact de la cession de l'activité	Cession du bâtiment	Impact de la cession-bail	Dépréciation IFRS 5	Actifs et activités en cours de cession
Passifs non courants					
Provisions non courantes	1 773				1 773
Dettes financières à long terme	196				196
Dettes locatives à long terme	954		5 397		6 351
Dettes issues de regroupements d'entreprises - non courant					
Passifs d'Impôt différé	144				144
Total des Passifs non courants	**3 068**		**5 397**		**8 465**
Passifs courants					
Dettes financières à court terme (1)	5 912				5 912
Dettes locatives à court terme	415		657		1 072
Dettes fournisseurs	6 825				6 825
Instruments financiers passif					
Dettes sur regroupement d'entreprises - courant					
Autres dettes	4 001				4 001
Total des Passifs courants	**17 154**		**657**		**17 811**
Total des passifs des activités en cours de cession	**20 221**		**6 054**		**26 275**

(1) dont 5 000 K€ de découverts bancaires

Les impacts de la cession présenté ci-dessus sont comptabilisés au compte de résultat en « autres produits et charges

opérationnels » (voir 8.17).

La Business Unit Signalisation ne répondant pas à la définition d'une activité abandonnée au sens d'IFRS 5, le résultat de cette BU en cours de cession n'est pas isolé sur le compte de résultat publié.

Les principaux agrégats contributifs de la BU signalisation au sein des comptes consolidés du groupe se décompose de la façon suivante :

En K€	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	58 320	54 559
EBITDA	2 921	(1 285)
EBIT	1 157	(3 039)

La BU Signalisation contribue par ailleurs à l'amortissement de certains coûts de structure.

En outre, le résultat de la période intercalaire (du 1er janvier 2024 à la date de cession effective) ainsi que la variation de la dette nette sur cette période viendront en complément de la moins-value déjà prise en compte au 31 décembre 2023.

8. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.
Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

8.1 Goodwill

	Valeur brute						Dépréciation						Valeur nette	
	Ouver-ture	Varia-tions	Variation péri-mètre	Actifs et activi-tés en cours de cession	Ecarts de conver-sion	Clôture	Ouver-ture	Dotation	Variation péri-mètre	Actifs et activi-tés en cours de cession	Ecarts de conver-sion	Clôture	Ouver-ture	Clôture
Activité LACROIX Electronics	59 517				(1 463)	58 054	(5 991)					(5 991)	53 526	52 063
Activité LACROIX Environ-ment	17 045					17 045							17 045	17 045
Activité LACROIX City	25 248			(1 350)		23 898	(9 500)					(9 500)	15 748	14 398
Total	**101 810**			**(1 350)**	**(1 463)**	**98 997**	**(15 491)**					**(15 491)**	**86 319**	**83 506**

La variation de la période correspond à l'affectation des Goodwill historique de la business unit Signalisation (1 350 K€) à cette business unit dans le cadre de la cession de cette dernière.

8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les principales hypothèses opérationnelles pour les tests de dépréciation des goodwill sont les suivantes:

- Taux d'actualisation de :
  - 9% pour les UGT CITY et ENVIRONMENT.
  - 9,4% pour l'UGT ELECTRONICS
- Cash-flows calculés sur des plans à 5 ans.
- Taux de croissance à l'infini de 2%
- Les ROC utilisés par UGT sont issus du dernier plan approuvé par le conseil d'administration du groupe.
- Les variations de BFR sont issues des bilans de clôture des UGT et normalisées le cas échéant en cas de déviation ponctuelle,
- Les investissements pris en compte sont des investissements de remplacement

De manière générale les hypothèses déterminées sont corroborées par l'expérience passée. Lorsqu'il y a une déviation matérielle celle-ci est analysée afin de déterminer si elle ponctuelle ou structurelle et elle est également recontextualisée sur l'ensemble du plan validé par le conseil d'administration.

Une variation raisonnablement possible (de l'ordre de 0,5 point) des taux d'actualisation ou du taux de ROC ne conduirait pas à une dépréciation des goodwill du groupe.

8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes								
Frais d'établissement	10							10
Frais de recherche et développement	1 186	405					862	2 453
Concessions, brevets, licences, logiciels	14 630	216	(174)		(3 056)	(4)	453	12 064
Autres immobilisations incorporelles [1]	42 915	160			(13)	(1 412)	3	41 653
Immobilisations incorporelles en cours	1 084						(876)	209
Avances et acomptes versés								
Total	**59 825**	**782**	**(174)**		**(3 069)**	**(1 416)**	**442**	**56 388**
Amortissements et provisions								
Frais d'établissement	(10)							(11)
Frais de recherche et développement	(521)	(201)						(722)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(10 461)	(1 151)	174		2 695	(2)	30	(8 715)
Autres immobilisations incorporelles	(4 405)	(12 657)			13	146		(16 902)
Total	**(15 397)**	**(14 009)**	**174**		**2 708**	**145**	**30**	**(26 350)**
Total Immobilisations incorporelles nettes	**44 427**	**(13 228)**			**(361)**	**(1 272)**	**473**	**30 038**

[1] Les « autres immobilisations incorporelles » sont principalement composées de l'actif de « relations clients » identifiées dans le processus d'allocation du prix d'acquisition de la société Lacroix Electronics MI en 2021.

Les évolutions rencontrées par LACROIX Electronics MI sur la période (notamment liées à la hausse des coûts salariaux et à la forte appréciation du peso mexicain, perte de productivité résultant notamment d'une saturation des capacités de production avant l'ouverture du nouveau site de Juarez) ont fortement impacté le taux d'EBITDA de la société et ont conduit à revoir les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'actif « relations clients ». Ainsi, l'actif a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 10 814 K$.

8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes								
Terrains	3 686	9	(737)		(222)	13		2 749
Constructions	50 674	603	(9 359)		(707)	599	237	42 047
Installations techniques, mat. & out.	124 123	9 267	(1 630)		(13 514)	1 050	1 790	121 086
Autres immobilisations corporelles	30 514	1 582	(924)		(5 763)	111	208	25 729
Immobilisations corporelles en cours	(361)	1 560	(30)		(151)	103	(323)	797
Avances et acomptes	593	3 049	(3)				(2 378)	1 261
Total	**209 226**	**16 069**	**(12 683)**		**(20 356)**	**1 875**	**(466)**	**193 668**
Amortissements et provisions								
Terrains	(189)	(13)	116				52	(34)
Constructions	(21 664)	(1 886)	6 988		690	(366)	56	(16 183)
Installations techniques, mat. & out.	(66 047)	(10 085)	1 393		10 704	(687)	(324)	(65 047)
Autres immobilisations corporelles	(22 570)	(2 260)	888		4 682	(92)	245	(19 107)
Total	**(110 471)**	**(14 243)**	**9 385**		**16 075**	**(1 145)**	**29**	**(100 370)**
Total Immobilisations corporelles nettes	**98 755**	**1 826**	**(3 298)**		**(4 281)**	**730**	**(437)**	**93 297**

Les diminutions correspondent principalement à la sortie du bilan des immobilisations brutes et amortissements en lien avec la cession du bâtiment situé Impasse du Bourrelier à Saint-Herblain, précédement détenu par LACROIX City Saint-Herblain.

8.4 Contrats de location

8.4.1 Droits d'utilisation

Droits d'utilisation Valeurs brutes	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifications des hypothèses	Fins et résiliations de contrats	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	15 556	9 293	565	(459)		(3 630)	(65)		21 260
Mobilier	4 193	1 117	152	(1 434)		(864)			3 164
Total	**19 749**	**10 410**	**717**	**(1 893)**		**(4 494)**	**(65)**	**0**	**24 424**
Droits d'utilisation Amortissements et provisions	**Ouverture**	**Amortissements de la période**	**Effets des modifications des hypothèses**	**Fins et résiliations de contrats**	**Variation périmètre**	**Actifs et activités en cours de cession**	**Ecarts de conversion**	**Autres variations**	**Clôture**
Immobilier	(6 095)	(3 016)		354		791	(56)		(8 021)
Mobilier	(2 388)	(1 148)		1 328		470			(1 738)
Total	**(8 483)**	**(4 164)**		**1 682**		**1 261**	**(56)**		**(9 759)**
Total Droits d'utilisation nets	**11 266**	**6 246**	**717**	**(211)**		**(3 233)**	**(121)**		**14 665**

Les contrats de location distingués dans la catégorie « Mobilier » comprennent principalement des locations de voitures de fonction. Les effets des modifications des hypothèses correspondent principalement à la signature de renouvellement de baux.

Les nouveaux contrats immobiliers correspondent à deux nouveaux bâtiments de production situés à Juarez pour Lacroix Electronics MI et la reprise en location du bâtiment de LACROIX City St Herblain, suite à l'opération de cession-bail.

8.4.2 Dettes locatives

Dettes locatives	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifications des hypothèses	Remboursement du nominal	Fins et résiliations de contrats	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	9 561	13 392	565	(2 812)	(106)		(7 019)			13 581
Mobilier	1 999	1 117	152	(1 132)	(114)		(406)			1 616
Total	**11 560**	**14 509**	**717**	**(3 944)**	**(219)**		**(7 425)**			**15 198**

8.4.3 Opération de cession-bail

Lacroix City Saint Herblain a cédé le 22 décembre 2023 son bâtiment de production situé impasse du Bourrelier à Saint Herblain et a conclu, à cette même date, un bail commercial encadrant les termes de location de ces locaux. Cette opération de cession-bail a fait l'objet d'un retraitement conformément à la norme IFRS16, dont le droit d'utilisation résultant du contrat de location est valorisé comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Les impacts du retraitement sur les comptes consolidés sont les suivants :

Cession bail	Compte de résultat
Plus-value sociale	6 510
Retraitement IFRS 16	(4 149)
Plus-value consolidée	**2 361**

Cession bail	Bilan
Droit d'utilisation	1 905
Dette locative	(6 054)
Impact bilan	**(4 149)**

8.5 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes								
Titres de participations (1)	312						480	792
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	116	3			(1)		(2)	118
Prêts	1 639	45				(50)		1 634
Dépôts et cautionnements	1 002	592	(110)		(131)		(27)	1 326
Autres créances immobilisées	13							13
Total	**3 083**	**640**	**(110)**		**(132)**	**(50)**	**451**	**3 883**
Provisions pour dépréciation								
Titres de participations	(174)		25					(149)
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	(87)						27	(61)
Prêts								
Dépôts et cautionnements								
Total	**(261)**		**25**				**27**	**(210)**
Total Actifs financiers non courants nets	**2 822**	**640**	**(85)**		**(132)**	**(50)**	**478**	**3 673**

(1) Les autres variations des titres de participation correspondent à la revalorisation des titres de la SAEM Gertrude, valorisée à la quote-part de situation nette estimée à 550 K€

8.6 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeurs brutes		
Matières premières	112 273	118 045
En-cours	16 048	14 864
Produits intermédiaires et finis	17 778	21 824
Marchandises	4 172	8 013
Total	**150 271**	**162 746**
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(3 823)	(3 511)
En-cours	(44)	(14)
Produits intermédiaires et finis	(1 150)	(1 665)
Marchandises	(101)	(401)
Total	**(5 118)**	**(5 592)**
Total Stocks et en-cours nets	**145 153**	**157 155**

8.7 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Créances clients	129 374	128 338
Dépréciation	(696)	(1 248)
Total Créances clients nettes	**128 678**	**127 091**

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 31 décembre 2023 et payées avant cette date s'élève à 29.3 millions d'euros, versus 23.1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs nous présentons ci-dessous les montants des valeurs brutes et des dépréciations des créances clients ventilées par ancienneté conformément à IFRS 7

Balance âgée au 31/12/2023	Total créances clients	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 90 jours	Retard compris entre 90 et 180 jours	Retard > 180 jours	Clients Douteux	Factures à établir
Total créances	129 374	94 093	13 211	6 848	2 426	160	559	12 077
Total dépréciation	(696)	(8)				(325)	(363)	
Total créances nettes de dépréciation	**128 678**	**94 085**	**13 211**	**6 848**	**2 426**	**(165)**	**196**	**12 077**

8.8 Autres créances et actifs courants

	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeurs brutes		
Avances et acomptes versés	2 361	2 358
Créances sociales	292	739
Créances fiscales (1)	15 043	18 190
Créances diverses	5 860	4 438
Charges constatées d'avance	3 345	4 469
Total	**26 900**	**30 195**
Provisions pour dépréciation		
Dépréciation		(30)
Total Autres créances et actifs courants nets	**26 900**	**30 165**

(1) Les créances fiscales comprennent 7,8 millions € de CIR..

8.9 Trésorerie et équivalents

	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeurs mobilières de placement (1)	27 960	13 185
Disponibilités	14 563	9 428
Dépréciation		
Total Trésorerie et Equivalents	**42 523**	**22 613**
Concours bancaires courants	(30 070)	(48 393)
Total Trésorerie nette	**12 453**	**(25 780)**

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

8.10 Capitaux propres

8.10.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 31 décembre 2023, le capital social se compose de 4 829 096 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros.

8.10.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2023
Ouverture	147 893
Acquisitions	12 813
Cessions	(12 612)
Octroi dans le cadre d'un plan d'AGA	(2 091)
Clotûre	**146 003**

La valeur des actions propres au 31 décembre 2023 inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix Group s'élève à 2 812 K€. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2023, celle-ci s'établit à 4 183 K€.

8.10.3 Actions gratuites

Les assemblées générales du 28 août 2020 et du 6 mai 2022 ont validé des plans d'attribution d'actions gratuites existantes au bénéfice de certains de ses salariés.

Les plans ont donné lieu à une attribution provisoire au titre de l'exercice 2023 de 18 196 actions.

Ces actions sont soumises à des conditions de performances financières et extra-financières ainsi que des conditions de présence. L'attribution définitive des actions se fera d'ici 2025.

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans dont le délai court à compter de la date d'Attribution.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 403 K€ au 31 décembre 2023 au sens IFRS2.

Les variations du nombre d'actions gratuites sur l'exercice est détaillée ci-dessous :

	Exercice 2023
Ouverture	**8 733**
Octroyées	(2 091)
Nouveau(x) plan(s)	18 196
Non activable (suite départ)	(638)
Fin de plan	
Clôture	**24 200**

8.10.4 Résultats par action

Les résultats par action se décomposent comme suit :

Résultat par action	Exercice 2023	Exercice 2022
Nb moyen pondéré d'actions avant autocontrôle	4 829 096	4 829 096
Nb d'actions d'autocontrôle	(146 003)	(147 893)
Nb moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat par action	4 683 093	4 681 203
Nb d'Instruments dilutifs (AGA)	24 200	8 733
Nb moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat par action dilué	4 707 293	4 689 936
Résultat net - Part du groupe K€	**4 268**	**11 876**
Résultat de base par action (en €)	0,91	2,54
Résultat dilué par action (en €)	0,91	2,53

8.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Actifs et activités en cours de cession	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	10 744	912	(230)	(419)		(988)	25	(37)	10 006
Prov. pour garantie clients	620	262	(110)						772
Prov. pour litiges (2)	2 458	1 312	(678)	(657)	(131)	(785)	12		1 531
Prov. pour Autres risques (3)	872								872
Total	**14 694**	**2 486**	**(1 018)**	**(1 077)**	**(131)**	**(1 773)**	**37**	**(37)**	**13 181**

[1] L'évaluation des provisions pour engagement de retraite a été calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres variations correspondent à l'effet des changements d'hypothèses actuarielles, principalement au changement des taux d'actualisation.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,2 % (versus 3,8 % en 2022)
- L'augmentation des salaires y compris inflation est retenue selon la table suivante :

Tranches d'âge	**LACROIX**
< 29 ans	5,00%
de 30 à 39 ans	3,50%
de 40 à 44 ans	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%
de 50 à 54 ans	2,50%
> 55 ans	2,00%

- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018,
- L'âge de la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

	Sociétés Holding	**Sociétés de production**
Tranches d'âge		
< 29 ans	15,00%	8,00%
de 30 à 39 ans	8,00%	5,00%
de 40 à 44 ans	5,00%	3,00%
de 45 à 49 ans	5,00%	3,00%
de 50 à 54 ans	3,00%	2,00%
de 55 à 59 ans	1,00%	1,00%
> 60 ans	0,00%	0,00%

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 3,2 % (contre 3,6 % en 2022)
- Inflation retenue de 2,25 %,
- L'augmentation des salaires est de 3 %
- Taux de turn over moyen de 5 % :
- Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

Les variations de 0,5 point des hypothèses de taux d'actualisation et/ou de taux d'augmentation des salaires auraient les effets suivants sur les provisions pour engagements de retraite :

Impact sur les provisions retraites (K€)	**(-0,5 point)**	**(+0,5 point)**
Taux d'actualisation	462	(421)
Revalorisation annuelle des rémunérations	(335)	360

[2] Les provisions pour litiges sont composées de diverses provisions contentieux, RH, retours clients ou fiscales.

[3] Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de K€ 872 correspond à l'évaluation, à fin décembre 2023, du coût de rachat théorique des dites actions.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022	Échéancier 2023 [1]	
			<1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	103 844	93 451	19 937	83 907
Dettes financières diverses [2]	23 172	21 204	11 460	11 712
Concours bancaires courants	30 070	48 393	30 070	
Total emprunts et dettes financières	**157 086**	**163 048**	**61 467**	**95 619**

[1] Part « non courant » des dettes financières : dont K€ 15 413 à plus de 5 ans
[2] Dont : C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 10 143, contre K€ 9 228 en 2022.

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ouverture	114 655	99 062
Souscriptions (1)	33 892	29 442
Remboursements	(21 665)	(14 469)
Variation périmètre		
Actifs et activités en cours de cession	(325)	
Ecarts de conversion	10	171
Autres variations	449	449
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires	**127 015**	**114 655**
Concours bancaires courants	30 070	48 393
Total emprunts et dettes financières	**157 085**	**163 048**

[1] A la fin 2023, Lacroix a souscrit à un prêt participatif relance (PPR) de 10 M€ dans le cadre du financement des investissements des prochaines années.

8.12.3 Ventilation par taux

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Emprunts à taux fixe	49 765	43 551
Emprunts à taux variable [1]	54 079	49 900
Total emprunts	**103 844**	**93 451**

[1] Dont une part significative est couverte via des instruments financiers (cf §9.1.2)

8.12.4 Ventilation par principales devises

	Exercice 2023	Exercice 2022
Emprunts libellés en euro	98 485	87 451
Emprunts libellés en devises étrangères	5 359	6 000
Total emprunts	**103 844**	**93 451**

8.13 Dettes issues de regroupements d'entreprises

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ouverture	12 978	22 544
Variation de périmètre		
Réévaluation avec impact capitaux propres [1]	(743)	502
Paiements [2]		(10 414)
Ecarts de conversion	(147)	346
Autres variations		
Dettes issues de regroupements d'entreprises	**12 088**	**12 978**

[1] Il s'agit des impacts de désactualisation sur les options croisées existantes sur les minoritaires de Lacroix Electronics Beaupreau et de la mise à jour des hypothèses sur les options croisées existantes sur les minoritaires de Lacroix Electronics Michigan.
[2] Il s'agissait en 2022 du paiement pour le rachat des minoritaires de Lacroix Environment GmbH (voir 7.2)

8.14 Passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Fournisseurs	126 644	116 243
Avances et acomptes reçus sur commande	9 328	10 412
Dettes fiscales et sociales	33 904	41 073
Dettes diverses	6 802	5 239
Produits constatés d'avance	7 120	7 693
Total autres passifs courants	**183 797**	**180 660**

8.15 Personnel

8.15.1 Charges liées au personnel

	Exercice 2023	Exercice 2022
Traitements et salaires	(106 248)	(101 623)
Charges sociales	(34 900)	(32 609)
Intéressement et participation	(2 534)	(2 824)
Personnel extérieur au Groupe [1]	(37 879)	(27 577)
Charges de retraites	103	(67)
Charges de rémunérations liées à des actions (IFRS 2) et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises	(1 003)	(1 470)
Total des Charges liées au personnel	**(182 461)**	**(166 169)**

[1] Dont les salariés nord-américains en portage au Mexique.

8.15.2 Effectif

L'effectif employé des activités du Groupe en fin d'année se décompose comme suit :

*	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Total activités	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	415	404	116	108	209	210	51	50	791	772
Techniciens & Employés	768	784	178	169	218	201	7	6	1 171	1 160
Ouvriers	1 812	2 120	19	22	146	160			1 977	2 302
Total Effectifs salariés	**2 995**	**3 308**	**313**	**299**	**573**	**571**	**58**	**56**	**3 939**	**4 234**
Mise à disposition [1]	1 346	1 238	2	3	39	46		1	1 387	1 287
Total Effectifs opérationnels	**4 341**	**4 546**	**315**	**302**	**612**	**617**	**58**	**57**	**5 326**	**5 521**

* Effectif des entités consolidées en intégration globale

[1] Equivalents temps pleins relatifs aux charges d'intérim et salariés en portage au Mexique

8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(18 467)	(17 332)
Dotations et reprises nettes sur droits d'utilisation	(4 235)	(3 748)
Dotations et reprises nettes sur stocks	(1 038)	(493)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	(324)	175
Dotations et reprises nettes sur Risques et charges	(879)	(599)
Dotations et reprises nettes sur autres		
Total dotations aux amortis. et aux provisions nettes [1]	**(24 943)**	**(21 997)**

[1] Hors reprises utilisées, imputées directement sur les postes du comptes de résultat impactés

8.17 Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges de réorganisation [1]	(860)	(1 484)
Cessions d'actifs [2]	(3 042)	
Litiges [3]	424	1 000
Autres charges non courantes [4]	(10 612)	(239)
Total	**(14 090)**	**(723)**

[1] Les charges de réorganisation de l'exercice 2023 correspondent aux départs non remplacés.
[2] Les cessions d'actifs correspondent aux impacts de la cession de la BU Signalisation :

	Exercice 2023
Frais liés à la cession de la BU Signalisation	(1 667)
Plus value de consolidation de la cession du bâtiment de LACROIX CITY Saint-Herblain	2 360
Dépréciation du goodwill de la BU Signalisation	(1 350)
Dépréciation des immobilisations non courantes de la BU Signalisation	(2 385)
Total	**(3 042)**

[3] Le produit comptabilisé en litige provient de l'activation de la garantie d'actif et passif dans le cadre d'une acquisition antérieure.
[4] Les autres charges non courantes correspondent aux coûts exceptionnels engagés suite à la cyber attaque du 15 mai 2023 (coûts de reconstruction informatique, honoraires juridiques, heures supplémentaires ...), ainsi qu'à l'amortissement exceptionnel de l'actif «relations clients».

8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût de l'endettement financier brut [1]	(8 183)	(4 601)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	331	130
Coût de l'endettement net	**(7 853)**	**(4 471)**
Résultat de change	2 073	(1 853)
Autres Produits et charges financiers [2]	(2 640)	(909)
Total Résultat financier par nature	**(8 420)**	**(7 233)**
Synthèse		
Total des produits	10 596	12 305
Total des charges	(19 016)	(19 538)
Total Résultat financier	**(8 420)**	**(7 233)**

[1] Le coût de l'endettement financier brut augmente principalement du fait :

- du financement des investissements de production et des besoins généraux du groupe.
- de l' effet de l'augmentation des taux d'intérêt qui demeurent à taux variables sur nos lignes de financement court terme

[2] Dont 365 K€ de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière, 625 K€ de charges financières sur dettes locatives et 1 600 K€ de frais de financement dans le cadre des créances cédées au titre des contrats de reversfactoring.

8.19 Impôts sur les bénéfices

8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôt exigible	(4 609)	(3 869)
Impôts différés (1)	6 545	1 840
Impôts sur les résultats	**1 937**	**(2 030)**

[1] Dont impôts différés actifs sur l'activation de déficits pour 3 340 K€

8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2023
Resultat net de l'ensemble consolidé	(2 841)
Neutralisation de la Quote part des résultats des sociétés ME	
Impôts sur les résultats [1]	1 937
Résultat net avant impôts	(4 778)
Impôt théorique au taux de 25% [2]	(1 194)
Différence d'impôt [1]-[2]	**742**

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence	
Changement de taux d'impôt	
Effet des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	(665)
Reports déficitaires précédemment non reconnus et utilisés ou activés au cours de l'exercice	4 396
Pertes des filiales fiscalement déficitaires non activées	(2 748)
Désactivation ou utilisation de déficits fiscaux précédemment reconnus	
Taux d'impôts réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations	(669)
Taxation des résultats des filiales à des taux différents de celui de la mère	(318)
Crédits d'impôts [1]	1 062
Autres impôts sur le résultat (CVAE)	(298)
Ajustements relatifs à des périodes antérieures	(17)
	742

[1] Le CIR comptabilisé en 2023 est de 4 114 K€

8.19.3 Analyse de l'impôt différé

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Ecart de conversion	Impact résultat	Changement de taux par Résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
Impôts différés Actifs								
C3S et Effort de construction	46			8			(11)	43
Participation des salariés	420			107			(148)	379
Indemnités de départ à la retraite	1 545	(95)		43			(247)	1 246
Marges sur stocks	311			108			(100)	319
Crédit impôt zone économique polonaise [1]	3 439		116			(3 555)		
Autres impôts différés Pologne				547		(42)		505
Pertes reportables [2]	5 856		(45)	3 339		(39)		9 111
Autres	201			1 091		229	(1 178)	343
Compensation IDA/IDP (*)	*(3 270)*					(1 543)		(4 813)
Total IDA	**8 548**	**(95)**	**71**	**5 243**		**(4 950)**	**(1 684)**	**7 133**
Impôts différés Passifs								
Provisions réglementées	(2 832)			16			494	(2 322)
Location-financement	(92)			206				114
Méthode Amortis. Actifs non courants	(38)			3				(35)
Justes valeurs sur actifs immobiliers	(432)			70				(362)
Incorporels sur acquisitions [3]	(11 926)		342	1 667				(9 917)
Juste valeur sur instruments financiers	126	147		(374)				(101)
Autres	(3)	296		(286)				7
Compensation IDA/IDP (*)	*3 270*					1 543		4 813
Total IDP	**(11 927)**	**443**	**342**	**1 302**		**1 543**	**494**	**(7 803)**
Total ID nets	**(3 379)**	**348**	**413**	**6 545**		**(3 407)**	**(1 190)**	**(670)**

[1] Le solde du crédit d'impôt de la zone économique de la Pologne obtenu en 2021 a été totalement imputé sur l'impôt dû en 2023.
[2] Les pertes reportables correspondent aux bases activés des déficits fiscaux de l'intégration fiscale françaises pour 20,2 M€, de LACROIX Electronics MI pour 10,6 M$ et de LACROIX Electronics Beaupreau pour 5,2 M€..
[3] Il s'agit à la fois des impôts différés sur les « relations clients » reconnus en immobilisations incorporelles et qui diminuent au fur et à mesure de l'amortissement comptable de ces incorporels (cf. 8.2), par ailleurs le groupe reconnait des impôts différés passif sur l'amortissement fiscal des goodwill aux Etats-Unis et en Allemagne.
(*) cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte de l'obligation de présentation des impôts différés en valeur nette, aux bornes du groupe d'intégration fiscale (Note 6.5.15)

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1 Degré d'exposition du Groupe aux risques financiers

9.1.1 Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

Dans l'activité Electronics, le Groupe supporte un risque de change principalement lié aux achats de composants qui sont souvent réalisés en USD ou en JPY, ainsi qu'à d'autres coûts de personnels et/ou achats de services facturés en TND, MXN et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est contrôlé sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire. Les achats en USD et JPY représentent annuellement un montant d'environ 70 M€ et sont à 80% répercutés au client au travers des contrats. Pour la part restante, des couvertures de change sont réalisées pour sécuriser un cours « budget ».

Concernant les dépenses en TND, MXN et PLN (de l'ordre de 75 M€), il s'agit principalement des salaires et charges sociales des collaborateurs pour les sites tunisiens, mexicains et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels, permettant de couvrir un cours « budget » (horizon d'un an). L'évolution du coût de la main d'œuvre est également prise en compte dans les nouvelles offres commerciales.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Par ailleurs, spécifiquement sur les activités de financement, le groupe a mis en place, fin 2021, des instruments de Cross Currency Swap (CCS) en USD sur un emprunt de 30M€.

9.1.2 Risque de taux

La note 8.12.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 103 844 de dettes, K€ 54 079 sont à taux fixe et K€ 49 765 à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2023, la part des financements à taux variable couverte par des CAP, SWAP et COLLAR représentent environ 67 % du nominal. La dette totale (à taux variable et à taux fixe) est quant à elle couverte à hauteur de 84 %.

9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du groupe s'élève à K€ 157 086.
La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 42 523.
Ainsi, le Groupe considère n'être que faiblement exposé à ce risque.

9.1.4 Risque de crédit

Chaque activité du Groupe a mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
Electronics Environment City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau et de l'électricité Administrations et entreprises significatives de travaux publics

9.1.5 Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2023	Exercice 2022
Emprunts et dettes financières	127 015	114 655
Concours bancaires courants	30 070	48 393
Autres Dettes financières nettes	(1 634)	(1 638)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.9)	(42 523)	(22 613)
Endettement net [1]	**112 928**	**138 797**
Capitaux propres totaux	190 057	193 885
Ratio d'Endettement (Gearing)	**59,4%**	**71,6%**

[1] Les dettes issues de regroupements d'entreprises ne sont pas intégrées dans le ratio d'endettement du Groupe.

9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix cotes (non ajustes) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotes inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Au 31/12/2023

ACTIFS	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par P&L	Valeur au bilan	Niveau
Immobilisations financières en juste valeur par le compte de résultat			792	792	2
Autres immobilisations financières au coût amorti	2 880			2 880	
Créances clients	128 678			128 678	
Instruments financiers actif avec comptabilité de couverture [1]		2 384		2 384	2
Valeurs mobilières de placement			27 960	27 960	1
Disponibilités	14 563			14 563	
PASSIFS					
Dettes financières long terme comptabilisées au coût amorti	95 619			95 619	
Dettes issues de regroupements d'entreprises en JV par CP		12 088		12 088	2
Financements court terme	31 397			31 397	
Dettes fournisseurs	126 644			126 644	
Instruments financiers passif avec comptabilité de couverture [1]		1 615		1 615	2
Concours bancaires	30 070			30 070	

[1] Les instruments de couverture sont comptabilisés au compte de résultat pour leur part non efficace.

Au 31/12/2022

ACTIFS	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par P&L	Valeur au bilan	Niveau
Immobilisations financières en juste valeur par le compte de résultat			312	312	2
Autres immobilisations financières au coût amorti	2 510			2 510	
Créances clients	127 091			127 091	
Instruments financiers actif avec comptabilité de couverture		2 279		2 279	2
Valeurs mobilières de placement			13 185	13 185	1
Disponibilités	9 428			9 428	
PASSIFS					
Dettes financières long terme comptabilisées au coût amorti	85 044			85 044	
Dettes issues de regroupements d'entreprises en JV par CP		12 978		12 978	2
Financements court terme	29 611			29 611	
Dettes fournisseurs	116 243			116 243	
Instruments financiers passif avec comptabilité de couverture		2686		2 686	2
Concours bancaires	48 393			48 393	

9.2 Informations sectorielles

9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 31 décembre 2023, sont détaillés ci-dessous :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holding		Ensemble Groupe	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des activités ordinaires										
Ventes à des clients externes	578 375	534 922	82 627	76 543	116 435	109 117			777 437	720 582
Ventes entre secteurs	(16 232)	(12 678)	(18)	(116)	(4)	(28)			(16 254)	(12 822)
Total produits des activités ordinaires	**562 143**	**522 244**	**82 609**	**76 427**	**116 431**	**109 089**			**761 183**	**707 760**
Résultat opérationnel courant	**1 852**	**9 994**	**16 277**	**14 874**	**894**	**(2 481)**	**(1 174)**	**(672)**	**17 850**	**21 715**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17 151	15 609	1 590	1 581	3 453	3 370	508	519	22 702	21 079
Charges de rémunérations liées à des actions (IFRS 2) et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises	599	1 298					403	172	1 002	1 470
EBITDA	**19 602**	**26 901**	**17 867**	**16 455**	**4 347**	**889**	**(263)**	**19**	**41 554**	**44 264**

Indicateurs alternatifs de performance

L'EBITDA courant « Earnings Before Interests Taxes, Depreciation and Amortization » retenu par le groupe Lacroix est un agrégat opérationnel à caractère non strictement comptable qui correspond au résultat opérationnel courant, augmenté :

- des dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles, incorporelles ainsi que celles liées aux droits d'utilisation. Le cas échéant, également celles reconnues lors d'un regroupement d'entreprises.
- de la charge IFRS 2 « paiement en actions » et/ou à l'atteinte d'objectifs post intégration d'entités nouvellement acquises

Répartition du chiffre d'affaires

Les 10 principaux clients du Groupe représentent de 41% du chiffre d'affaires du Groupe. Parmi ceux-ci le premier d'entre eux représente un peu plus de 10% du chiffre d'affaires total du Groupe.

9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	142 165	187 604	25 157	25 145	21 987	31 876	43 003	7 511	232 312	252 136
Actifs courants	148 014	220 853	36 946	29 183	15 057	64 124	174 773	25 143	374 790	339 303
Total des actifs sectoriels	**290 179**	**408 457**	**62 103**	**54 328**	**37 044**	**96 000**	**217 775**	**32 654**	**607 101**	**591 439**
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	57 710	55 993	5 195	5 725	3 704	7 910	73 908	68 483	140 517	133 111
Passifs courants	177 507	252 485	15 739	9 894	52 839	102 935	30 442	(105 871)	276 527	264 443
Total des passifs courants et non courants	**235 217**	**308 478**	**20 934**	**15 619**	**56 543**	**110 845**	**104 350**	**(37 388)**	**417 044**	**397 554**

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Acquisitions actifs non courants	**13 731**	**16 881**	**1 282**	**1 111**	**1 804**	**1 520**	**34**	**14**	**16 851**	**19 526**

9.2.3 Répartition géographique

Conformément à IFRS 8.33 nous présentons ci-dessous le chiffre d'affaires et les actifs non courants affectés aux pays individuellement significatifs, notamment l'Allemagne, les Etats-Unis, la Pologne et la Tunisie.

Pour l'activité Electronics certaines zones géographiques représentent principalement le lieu de fabrication des produits et non le marché final d'utilisation dont nous n'avons pas connaissance (les usines clients auxquelles nous livrons nos produits les intègrent et peuvent les réexpédier dans différents pays d'un continent). Ainsi les chiffres d'affaires Pologne et Tunisie sont majoritairement à destination du continent européen.

	FR	ALL	USA	PL	TN	Autres	Total
Total produits des activités ordinaires 2023	225 083	57 642	165 399	231 994	55 877	25 189	761 183
Total produits des activités ordinaires 2022	212 480	52 340	163 144	195 043	62 567	22 186	707 760

	FR	ALL	USA	PL	TN	Autres	Total
Actifs non courants 2023	67 975	26 395	97 324	22 020	9 867	8 731	232 312
Actifs non courants 2022	76 168	25 958	105 955	24 892	9 905	9 258	252 136

9.3 Obligations contractuelles et autres engagements

Les engagements donnés ou reçus par le Groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2023	Exercice 2022
Engagements donnés		
A des fins de financements [1]	54 316	64 024
Contrats de location dont la date de prise d'effet est postérieure à la clôture		

[1] Les engagements mentionnés sont déjà comptabilisés au bilan consolidé du groupe. Le tableau ci-dessus ne fait que répéter ces montants lorsque des sûretés réelles ou des garanties sont données à des institutions financières en contrepartie de financements d'actifs ou d'autorisations de découverts bancaires.

Le montant de 54 316 K€ contient pour 25 000 K€ de garantie donnée en 2021 dans le cadre d'un des emprunts obtenus pour financement de l'acquisition de Lacroix Electronics MI.

9.4 Parties liées

9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

La note 8.12.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Sont mentionnés en 9.4.2.1, les rémunérations pour prestations de management versées à VINILA INVESTISSEMENTS.

Enfin, le 22 décembre 2023, la société VINILA a acquis le bâtiment de Lacroix City Saint Herblain, situé à Saint Herblain pour un montant de 9,5 M€. Cette transaction a été réalisée à un prix de marché. Un contrat de bail commercial a été signé à compter de cette date, prévoyant la location des locaux à la société Lacroix City Saint Herblain (le retraitement de consolidation lié à cette cession-bail est détaillé en note 8.4.3 « Opération de cession-bail »).

9.4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

9.4.2.1 Direction générale

	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantage à court terme	471	508
Avantage postérieurs à l'emploi	70	73
Autres avantages à long terme		
Paiement en actions [1]	113	97
Prestations de management versées à des parties liées	49	49
Total des montants alloués	**703**	**727**

Parmi le total des montants alloués au titre de l'exercice, les rémunérations variables sont soumises à approbation de l'Assemblée Générale.

[1] Correspondant à 3 280 actions gratuites provisionnées en 2023 sur un plan total de 17 500 actions gratuites soumis à conditions et s'étalant jusqu'en 2025.

9.4.2.2 Membres du Conseil d'Administration

Les rémunérations allouées comptabilisées sur l'exercice, se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantage à court terme	60	75
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions.		
Total	**60**	**75**

9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Réseau Mazars			
	2023	%	2022	%	2023	%	2022	%
Audit								
Commissariat aux comptes	**282**	**93%**	**276**	**98%**	**274**	**82%**	**147**	**91%**
Emetteur	49		52		46		51	
Filiales intégrées globalement	233		224		228		96	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	**5**	**2%**	**5**	**2%**	**17**	**5%**	**5**	**3%**
Emetteur	1		1		1		1	
Filiales intégrées globalement	4		4		16		4	
Sous-total Audit	**287**	**95%**	**281**	**100%**	**291**	**87%**	**152**	**94%**
Autres prestations	**15**	**5%**			**45**	**13%**	**10**	**6%**
Juridique, fiscal, social					45		10	
Autres prestations	**15**							
Sous-total Autres prestations	**15**	**5%**			**45**	**13%**	**10**	**6%**
Total	**302**	**100%**	**281**	**100%**	**336**	**100%**	**162**	**100%**

9.6 Evènements postérieurs à la clôture

La société LACROIX a annoncé le 18 mars 2024, la cession de sa BU Signalisation auprès de la société d'investissement industriel AIAC (American Industrial Acquisition Corporation), dans le prolongement des négociations exclusives dévoilées le 14 décembre dernier entre les deux sociétés. Cette opération devrait être effective au deuxième trimestre 2024, sous réserve de validation par les autorités compétentes.

PARTIE 03

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS

(COMPTES ANNUELS)

1. BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2023			Exercice 2022
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	699	473	225	319
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 420	503	917	1 043
Immobilisations Financières [1]	3.3.1	123 398	10 072	113 326	115 440
ACTIF IMMOBILISÉ		**125 516**	**11 048**	**114 468**	**116 802**
Avances, acomptes versés sur commandes		15		15	12
Creances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	5 750		5 750	2 959
Creances Diverses	3.3.2	161 174		161 174	154 453
Valeurs Mobilières de Placement [2]	3.3.3	29 236		29 236	13 718
Disponibilites		228		228	792
Charges Constatées d'Avance	3.3.8	505		505	380
ACTIF CIRCULANT		**196 908**		**196 908**	**172 313**
Ecarts de conversion acrif		174		174	
TOTAL GENERAL		**322 598**	**11 048**	**311 550**	**289 115**

[1] Dont Titres de participation pour K€ 85 793 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 10 000
[2] Dont actions propres pour K€ 1 338

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital	3.3.4	32 055	32 055
Primes d'Emission, Fusion et apport	3.3.4	39 645	39 645
Réserve Légale	3.3.4	3 206	3 206
Autres Réserves	3.3.4	95 000	84 000
Report à nouveau	3.3.4	1 519	1 747
Provisions réglementées	3.3.4	113	121
Résultat	3.3.4	13 706	14 518
CAPITAUX PROPRES		**185 245**	**175 291**
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	833	366
PROVISIONS		**833**	**366**
Emprts & Det.c/o Ets Crdt [2]	3.3.2	87 920	76 163
Emprunts & Dettes Fin.Divers	3.3.2	30 567	29 700
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	2 082	1 446
Dettes Fiscales et Sociales	3.3.2	2 470	2 389
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2	784	5
TOTAL DETTES [1]		**123 832**	**109 702**
Ecarts de conversion passif		1 649	3 755
TOTAL GENERAL		**311 550**	**289 115**

[1] Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an 50 731 55 290
[2] Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

2. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'Affaires Net		**13 291**	**13 173**
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		95	84
Autres Produits		66	88
PRODUITS D'EXPLOITATION		**13 451**	**13 345**
Autres Achats externes		7 017	6 593
Impots,Taxes & Assimiles		329	262
Charges de Personnel	3.5.1	7 374	7 023
Dotations aux Amortis.& Provisions		469	327
Autres Charges		67	75
CHARGES D'EXPLOITATION		**15 257**	**14 279**
RÉSULTAT EXPLOITATION (I) [1] [2]		**(1 805)**	**(934)**
Produits de Participation [3]		9 302	9 774
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé [3]		0	0
Autres Inter.& Prod.Assimil [3]		9 933	3 506
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		104	75
Produits / cessions de valeurs mob. placement			0
PRODUITS FINANCIERS		**19 338**	**13 356**
Dotations aux Amortis. & Provisions		3 896	93
Interets & Charges Assimil [4]		3 946	1 351
Charges / cessions de val mob placement			
CHARGES FINANCIÈRES		**7 842**	**1 444**
RÉSULTAT FINANCIER (II)		**11 494**	**11 911**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		**9 691**	**10 977**
Sur Opérations en Capital		26	11
Reprises sur provisions		41	21
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		**67**	**32**
Sur Opérations de Gestion		0	1
Sur Opérations en Capital		74	48
Dotations amortiss et provisions		33	40
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		**108**	**89**
= RESULTAT EXCEPT.	**3.4.1**	**(41)**	**(57)**
Particip. des Salariés (IX)			
Impots sur les Bénéfices (X)	3.4.2	(4 056)	(3 598)
Total des produits		**32 857**	**26 732**
Total des charges		**19 151**	**12 214**
BÉNÉFICE OU PERTE		**13 706**	**14 518**

[1] Dont produits afférents à des exercices antérieurs
[2] Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
[3] Dont produits concernant les entreprises liées — 18 736 — 13 224
[4] Dont intérêts concernant les entreprises liées — 1 077 — 146

3. ANNEXE

3.1 Faits majeurs de l'exercice

Cyberattaque :

LACROIX a communiqué le 15 mai 2023 avoir subi une cyber attaque ayant impacté majoritairement les sites français (Beaupréau), allemand (Willich) et tunisien (Zriba) de l'activité Electronics.

Les principaux impacts financiers de la cyberattaque sur les comptes du groupe sont les suivants :

- Perte de chiffre d'affaires estimée entre 4 et 5m€
- La perte d'exploitation subie s'élève à 1,8m€ et est pris en charge par l'assurance
- Les autres coûts exceptionnels s'élèvent à 0,6 M€, dont 0,3 M€ portés par LACROIX GROUP

Projet de cession de la BU Signa :

Pour mémoire, lors de son communiqué de presse sur le CA annuel en date du 9 février 2023, LACROIX Group a annoncé son intention de céder son segment Signalisation (8% du CA de LACROIX) afin de concentrer ses investissements sur ses marchés stratégiques autour de l'IoT industriel et des équipements électroniques.

Suite cette annonce, la BU Signalisation est entré dans un processus d'autonomisation progressive en vue de cette cession.

En date du 14 décembre 2023, LACROIX Group a annoncé être entré en négociation exclusive avec la société AIAC en vue du rachat de cette BU.

Autres faits

Enfin, la société LACROIX GROUP a conclu une nouvelle convention de prêt avec la société LACROIX North America, en date du 7 juin 2023. Le montant du prêt s'élève à K$ 5 277.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire
- Frais de recherche et développement 3 à 5 ans

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 9 à 30 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 3 à 6 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités, de résultats de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement du groupe.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme» autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées». Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.»

Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.9 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX GROUP (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. Depuis le 1er octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 31 décembre 2023, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales	Siège social
LACROIX Electronics	BEAUPREAU-EN-MAUGES
LACROIX Electronics Cesson	CESSON-SEVIGNE
LACROIX Océan Indien	LE PORT
LACROIX City Saint Herblain	SAINT HERBLAIN
LACROIX Sofrel	VERN SUR SEICHE
LACROIX III	SAINT HERBLAIN
LACROIX City	SAINT HERBLAIN
LACROIX Environment	SAINT HERBLAIN
LACROIX VI	SAINT HERBLAIN
LACROIX VII	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Carros	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Les Chères	LES CHÈRES
LACROIX City Ploufragran	CRÉTEIL
LACROIX Mayotte	MAMOUDZOU
LACROIX II	SAINT HERBLAIN

3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	420			420
Autres postes d'immobilisations incorporelles	279			279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 385	34		1 420
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	85 793			85 793
Autres titres immobilisés	70	3		73
Prêts et autres immobilisations financières [1]	36 137	5 444	4 049	37 532
TOTAL	**124 084**	**5 481**	**4 049**	**125 516**

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	173	76		249
Autres postes d'immobilisations incorporelles	193	31		224
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	356	147		503
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations [2]	6 500	3 500		10 000
Autres titres immobilisés	60			60
Prêts et autres immobilisations financières		12		12
TOTAL	**7 283**	**3 766**	**0**	**10 048**

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

[1] Autres actifs financiers pour K€37 532, dont :
- deux prêts de K$ 33 957 et K$ 5 277 conclu avec la société LACROIX NORTH AMERICA, valorisé au 31 décembre 2023 à K€ 35 506,
- des dépôts de garantie pour K€ 537

[2] Suite à la sortie de périmètre de Lacroix City Saint Herblain (BU Signalisation), une dépréciation complémentaire des titres de LACROIX City a été dotée à hauteur de 3 500 K€, portant la dépréciation totale à 10 000 K€ (Note 3.5.5)

3.3.2 Etat des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances					
Créances rattachées à des participations					
Prêts		35 506			35 506
Autres immobilisations financières		2 025	77		1 948
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients		5 750	5 750		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		283	283		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	7 876	7 876		
	Taxe sur le valeur ajoutée	231	231		
	Autres impôts, taxes et assimilés	554	554		
	Divers	5	5		
Groupe et associés		152 217	152 217		
Débiteurs divers		8	8		
Charges constatées d'avance		505	505		
TOTAUX		**204 961**	**167 507**		**37 455**
État des dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires convertibles					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	à 1 an maximum à l'origine	6	6		
	à plus d'un an à l'origine	87 914	14 822	55 559	17 533
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 082	2 082		
Personnel et comptes rattachés		874	874		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 076	1 076		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	435	435		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	86	86		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		30 567	30 567		
Autres dettes		784	784		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**123 823**	**50 731**	**55 559**	**17 533**
Emprunts souscrits en cours d'exercice		25 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		13 326			

La société LACROIX GROUP a contracté de nouveaux emprunts pour un total de K€ 25 000 sur l'exercice.

3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions propres [1]	1 338	1 395
Placement [2]	27 898	12 323
TOTAL	**29 236**	**13 718**
PROVISIONS		
VALEURS NETTES	**29 236**	**13 718**

[1] A la clôture de l'exercice, la société détient 61 470 titres pour un montant de 1 338 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés au plan d'actions gratuites en cours.

[2] Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 27 898 K€ au 31 décembre 2023.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 4 829 096 actions pour un montant de 32 055 239 euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire, représentant 2 558 277 actions.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	32 055			32 055
Primes	39 645			39 645
Réserve légale	3 206			3 206
Autres Réserves	84 000	11 000		95 000
Report à Nouveau	1 747	(227)		1 519
Résultat	14 518	(14 518)	13 706	13 706
Provisions règlementées	121		(7)	113
TOTAL	**175 291**	**(3 745)**	**13 699**	**185 245**

Distribution de dividendes pour 3 745 K€.

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2023
Ouverture	**147 893**
Acquisitions	12 813
Cessions	(12 612)
Variation	(2 091)
Clôture	**146 003**

La valeur des actions propres au 31 décembre 2023, inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX GROUP au coût historique, s'élève à K€ 2 812, nette de provision.

Les actions propres sont réparties selon leurs natures : 61 470 titres comptabilisés en valeurs mobilières de placements et 84 533 actions propres comptabilisées en titres immobilisés.

3.3.5 Etat des provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions risques & charges				
- Risques levée stock options				
- Pertes de change		174		174
- Indemnités départ retraite	211	47		258
- Autres risques	30	110	8	132
- Autres charges [1]	125	268	125	268
TOTAL	**366**	**600**	**133**	**833**

[1] Les provisions pour autres charges correspondent aux nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites conclus en janvier 2021.

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,20 % (versus 3,30 % en 2022)
- L'augmentation moyenne des salaires selon la table ci-dessous (y compris inflation) :

Tranches d'âge	LACROIX Group
< 29 ans	5,00%
de 30 à 39 ans	3,50%
de 40 à 44 ans	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%
de 50 à 54 ans	2,50%
> 55 ans	2,00%

- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018 ;
- L'âge de la retraite est de 64 ans pour les non-cadres et de 66 ans pour les cadres.
  Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

Tranches d'âge	LACROIX Group
< 29 ans	15,00%
de 30 à 39 ans	8,00%
de 40 à 44 ans	5,00%
de 45 à 49 ans	5,00%
de 50 à 54 ans	3,00%
de 55 à 60 ans	1,00%
> 60 ans	0,00%

3.3.6 Stocks options

Aucun plan n'est en cours à la clôture.

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les assemblées générales du 28 août 2020 et du 6 mai 2022 ont validé des plans d'attribution d'actions gratuites existantes au bénéfice de certains de ses salariés.

Les plans ont donné lieu à une attribution provisoire au titre de l'exercice 2023 de 18 196 actions.

Ces actions sont soumises à des conditions de performances financières et extra-financières ainsi que des conditions de présence. L'attribution définitive des actions se fera d'ici 2025.

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans dont le délai court à compter de la date d'Attribution.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 154 K€ ainsi que 47 K€ de contribution patronale, estimée à partir de la valeur de l'action au 31 décembre 2023 de 29,80 €uros.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ouverture	**8 733**	**3 650**
Octroyés	(2 091)	(1 311)
Nouveau(x) plan(s)	18 196	6 394
Non activable (suite départ & fin de plan)	(638)	
Clôture [1]	**24 200**	**8 733**

[1] dont 6 890 actions gratuites provisionnées sur un plan total de 20 000 actions gratuites soumis à conditions et s'étalant jusqu'en 2025.

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2023	Exercice 2022
Créances clients et comptes rattachés	1 540	
Etat	554	554
Intérêts courus		62
Divers produits à recevoir	1	91
Total	**2 095**	**707**

Charges constatées d'avance

	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges exploitation	505	380
Charges financières		
Total	**505**	**380**

Charges à payer

	Exercice 2023	Exercice 2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 076	522
Dettes fiscales et sociales	1 303	1 492
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes	784	
Total	**3 252**	**2 025**

3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges sur exercices antérieurs		
Cessions immobilisations		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Mali sur rachat d'action	74	48
Dotation amortissements dérogatoires	33	40
Provision valeur mobilières placements		
Autres		1
Total Charges	**108**	**89**
Cessions immobilisations		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Boni sur rachat d'action	26	11
Reprise provision risques et charges		
Reprise amortissements dérogatoires	41	21
Total Produits	**67**	**32**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(41)**	**(57)**

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	9 691		9 691
Résultat exceptionnel	(41)		(41)
Participation			
Intégration Fiscale : produit d'impôt		4 056	4 056
Résultat net	**9 650**	**4 056**	**13 706**

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 715 K€.

3.4.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture		Variations		Clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non Déductibles temporairement						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	211		47		258	
Autres						
II. Impact des éléments à imputer						
(antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à long terme						
III. Régime de l'intégration fiscale						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	24 622		-4 378		20 244	
Moins values nettes à long terme						
IV. Eléments de Taxation Eventuelle						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des						
Plus-values à long terme (base d'impôt)						

3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ouvriers		
Employés	1	6
Techniciens (et agents de maîtrise)	-	-
Cadres	56	58
Contrat d'apprentissage	6	
TOTAL	**63**	**64**

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS
SAS au capital de 65 000 Euros
n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2023
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Instruments financiers dérivés	161
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	(52)
Engagement de rachat d'actions	872

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 664 K€.

Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 80 K€ mais ne sont pas versées au 31 décembre 2023. Les jetons de présence sont alloués sur proposition du comité des rémunérations et dépendent de la participation aux différentes instances (Conseil d'administration, Comité stratégique, Comité d'Audit, Comité de rémunérations).

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	10 229	100,00%	13 575	13 575			1 207	8 878	9 302
LACROIX ELECTRONICS	15 000	(12 342)	100,00%	46 427	46 427	44 276		3 490	(3 161)	
LACROIX CITY	9 373	(12 117)	100,00%	14 999	4 999	58 757		18 267	(8 274)	
LACROIX VI	5	(1)	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC [1]		(7 676)	100,00%			72 725			(3 268)	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE [2]	610	(277)	100,00%	406	406				(75)	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	4 577	100,00%	10 387	10 387	11 074			1 785	
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations										
TOTAL				**85 803**	**75 803**	**186 832**				**9 302**

[1] résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros
[2] résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en Euros
[3] en devise locale

3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

La société LACROIX a annoncé le 18 mars 2024, la cession de son segment Signalisation auprès de la société d'investissement industriel AIAC (American Industrial Acquisition Corporation), dans le prolongement des négociations exclusives dévoilées le 14 décembre dernier entre les deux sociétés. Cette opération devrait être effective au deuxième trimestre 2024, sous réserve de validation par les autorités compétentes.

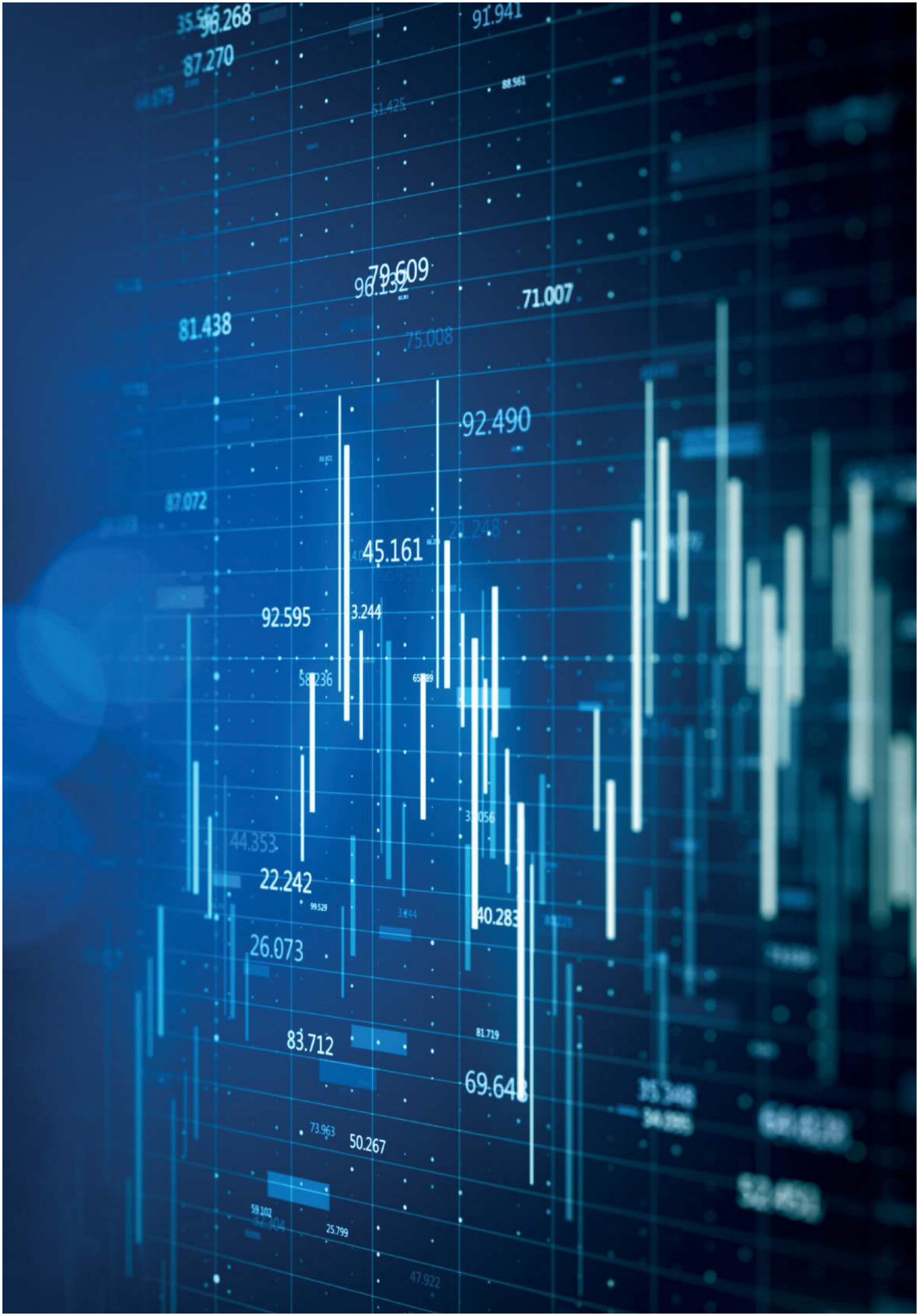
91.941
87.270
88.561
79.609
71.007
81.438
75.008
92.490
45.161
92.595
3.244
44.353
22.242
99.529
40.283
26.073
83.712
81.719
69.643
73.963
50.267
59.102
25.799
47.922

PARTIE 04

ÉVOLUTION DU TITRE

1 - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré (en euros)

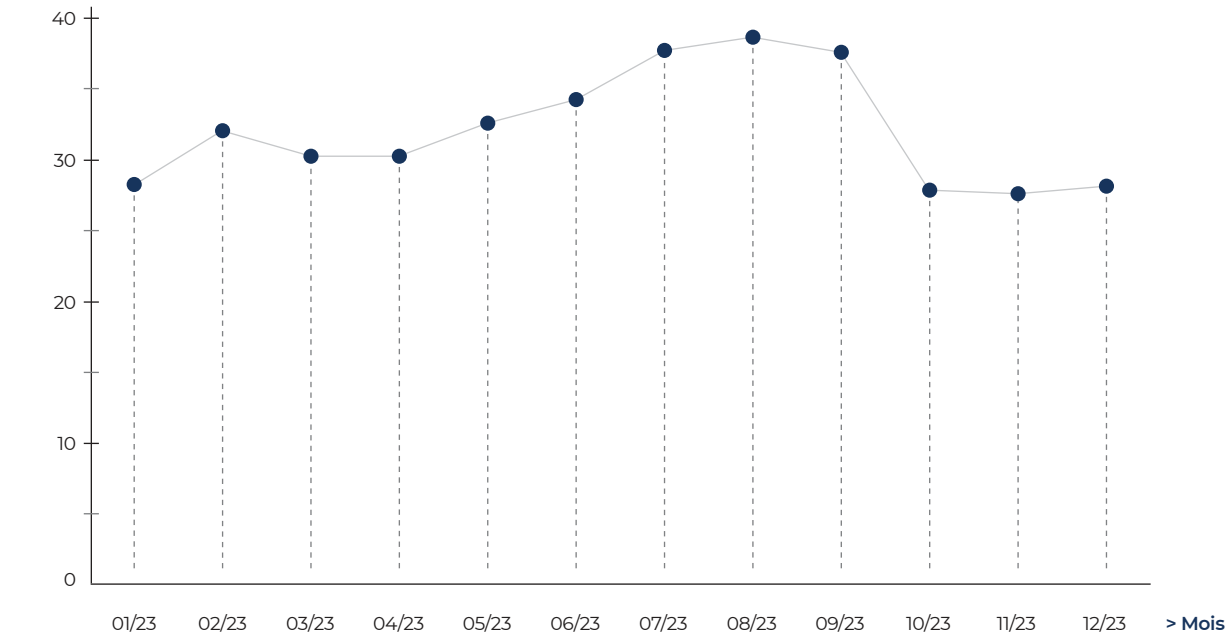

2 - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre

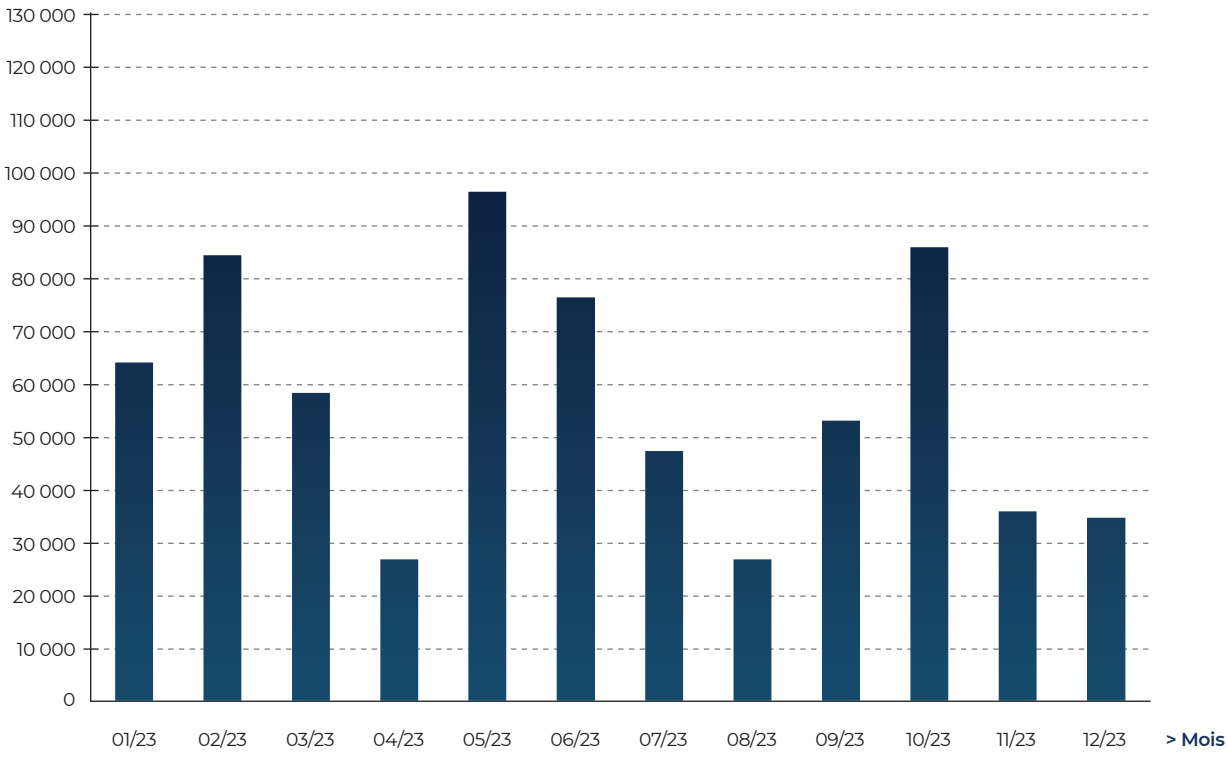

3 - CAPITAUX ÉCHANGÉS EN EUROS

Nombre de titres X valeur des titres

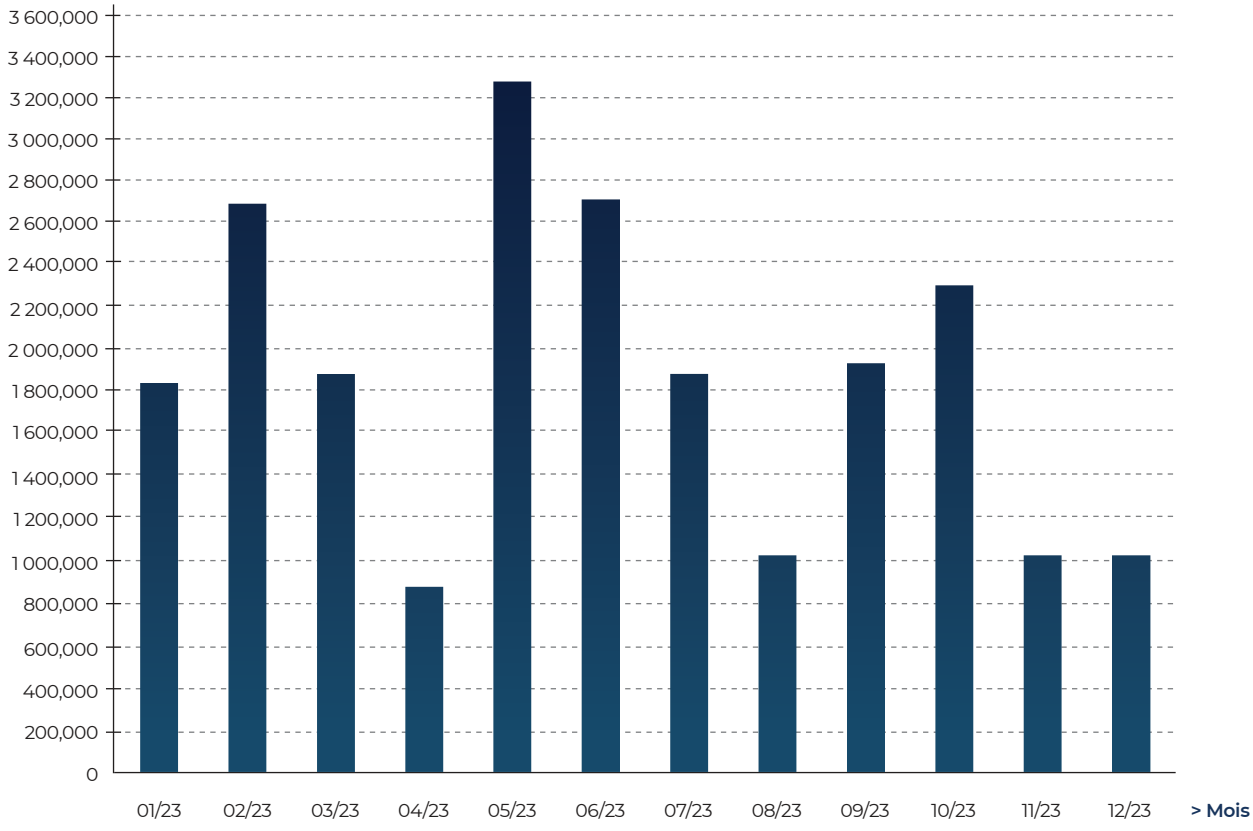

LACROIX

17 rue Océane
44800 Saint-Herblain · France
Tél : +33 (0)2 72 25 59 59
info@lacroix.group

www.lacroix-group.com

CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER**
WORLD

LACROIX – Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de ce document, faite sans le consentement de LACROIX, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Crédits photos : © LACROIX, © fotolia, © istockphoto, © adobestock, © shutterstock, © Magic World.